

**RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE**

Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

### REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

<b>Repère visuel</b>	<b>Objectif</b>
 ENGAGEMENT	<b>Identifier rapidement nos engagements clés</b>
 FOCUS	<b>Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants</b>
 RESPONSABILITÉ	<b>Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale</b>

<b>Gestion du document</b>	<b>Auteur</b>	<b>Date</b>
David Verhille	Alexandre MINCHIN	27.05.2022

## Avant-propos



### Veolia – Rapport annuel du délégataire 2021

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** pour l'année 2021. Vous y retrouverez l'ensemble des informations techniques, économiques et environnementales relatives à la gestion de votre service d'eau et d'assainissement.

L'année 2021 fut une année particulièrement riche pour nos équipes qui ont su se mobiliser et développer des solutions innovantes, dans un contexte sanitaire sans précédent, pour assurer une continuité et une performance des services de l'eau et de l'assainissement.

Cette année fut aussi celle de nouvelles avancées pour les activités Eau France de Veolia, où nous avons voulu mettre l'accent sur ce qui fait notre engagement : l'expertise métier au service de la promesse que nous faisons à tous nos clients, quelle que soit la taille des collectivités, quel que soit leur contexte.

Cette promesse, c'est tout d'abord d'apporter une eau de qualité. Une eau bonne pour la santé, mais aussi une eau bonne pour l'environnement. Que de la source au rejet dans le milieu naturel nous prenions soin de cette ressource si importante pour nous et pour notre planète dans le contexte de l'urgence climatique.

Nous en sommes convaincus, l'eau sera l'enjeu majeur du XXI<sup>ème</sup> siècle au même titre que l'énergie ou le déchet, ce qui nous donne l'obligation d'agir en tant que décideurs et en tant que professionnels. Notre outil Kaïros, conçu en collaboration avec des Partenaires Experts et les données publiques nous permet de prévoir où auront lieu les plus grandes difficultés climatiques et il est évident qu'aucun territoire ne sera totalement épargné par les changements profonds dans le cycle de l'eau qu'amène le réchauffement climatique. Nous devons dès aujourd'hui agir ensemble, pour protéger l'eau, garantir son accès à tous et lui donner plusieurs vies.

Cette année fut aussi pour nous celle permettant d'engager la construction du champion mondial de la transformation écologique, intégrant la plupart des activités internationales de Suez, tout en garantissant une concurrence saine en France. Cette fusion à l'international nous permettra de créer plus de solutions transverses et agir pour la Transformation écologique.

Enfin, l'activité Eau de Veolia en France a voulu garder son ADN Français : un service client 100% Français, une proximité territoriale forte. Nous sommes fiers de notre héritage et nous voulons avec vous, pour vous, nous projeter vers l'avenir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

**Pierre Ribaute,**  
Directeur Général, Eau France

# Sommaire

1.	<i>L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE</i>	6
1.1	<i>Un dispositif à votre service</i>	7
1.2	<i>Présentation du contrat</i>	11
1.3	<i>Les chiffres clés</i>	13
1.4	<i>L'essentiel de l'année 2021</i>	14
1.4.1	<i>Principaux faits marquants de l'année</i>	14
1.4.2	<i>Propositions d'amélioration</i>	17
1.4.2.1	<i>Le réseau</i>	17
1.4.2.2	<i>Les installations</i>	18
1.4.2.3	<i>Autres travaux et améliorations :</i>	18
1.4.3	<i>Sécurité du personnel, machines tournantes :</i>	21
1.5	<i>Les indicateurs réglementaires 2021</i>	25
1.6	<i>Autres chiffres clés de l'année 2021</i>	26
1.7	<i>Le prix du service public de l'eau</i>	28
2.	<i>LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION</i>	29
2.1	<i>Les consommateurs abonnés du service</i>	30
2.2	<i>La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous</i>	31
2.3	<i>Données économiques</i>	33
3.	<i>LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE</i>	35
3.1	<i>L'inventaire des installations</i>	36
3.2	<i>L'inventaire des réseaux</i>	40
3.3	<i>Les indicateurs de suivi du patrimoine</i>	43
3.3.1	<i>Le taux moyen de renouvellement des réseaux</i>	43
3.3.2	<i>L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]</i>	43
3.4	<i>Gestion du patrimoine</i>	45
3.4.1	<i>Les renouvellements réalisés</i>	45
3.4.2	<i>Les travaux neufs réalisés</i>	51
4.	<i>LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE</i>	56
4.1	<i>La qualité de l'eau</i>	57
4.1.1	<i>Le contrôle de la qualité de l'eau</i>	57
4.1.2	<i>L'eau produite et distribuée</i>	57
4.1.3	<i>L'évolution de la qualité de l'eau</i>	60
4.2	<i>La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau</i>	76
4.2.1	<i>L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit</i>	76
4.2.2	<i>L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution</i>	79
4.2.3	<i>La maîtrise des pertes en eau</i>	81
4.3	<i>La maintenance du patrimoine</i>	91
4.3.1	<i>Les opérations de maintenance des installations</i>	91

4.3.2	<i>Les opérations de maintenance du réseau</i>	93
4.3.3	<i>Les recherches de fuites</i>	93
4.4	<i>L'efficacité environnementale</i>	96
4.4.1	<i>La protection des ressources en eau</i>	96
4.4.2	<i>Le bilan énergétique du patrimoine</i>	96
4.4.3	<i>La consommation de réactifs</i>	97
4.4.4	<i>La valorisation des sous-produits</i>	97
5.	<b>RAPPORT FINANCIER DU SERVICE</b>	98
5.1	<i>Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)</i>	100
5.2	<i>Situation des biens</i>	103
5.3	<i>Les investissements et le renouvellement</i>	104
5.3.1	<i>Flux financiers de fin de contrat</i>	106
5.3.2	<i>Dispositions applicables au personnel</i>	107
6.	<b>ANNEXES</b>	109
6.1	<i>La facture 120 m<sup>3</sup></i>	110
6.2	<i>Les données consommateurs par commune</i>	129
6.3	<i>Le synoptique du réseau</i>	134
6.4	<i>La qualité de l'eau</i>	145
6.4.1	<i>La ressource</i>	145
6.4.2	<i>L'eau produite et distribuée</i>	145
6.4.3	<i>Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau</i>	146
6.5	<i>Le bilan énergétique du patrimoine</i>	254
6.6	<i>Annexes financières</i>	257
6.7	<i>Reconnaissance et certification de service</i>	267
6.8	<i>Actualité réglementaire 2021</i>	274
6.9	<i>Glossaire</i>	288
6.10	<i>Présentation Eau France</i>	294
6.11	<i>Les offres innovantes VEOLIA</i>	296
6.12	<i>Attestations d'assurances</i>	299

# 1.

L'ESSENTIEL DE  
L'ANNÉE



En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'eau Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)

## 1.1 Un dispositif à votre service

### VOTRE LIEU D'ACCUEIL



15 Rue Jean François Champollion  
**21200 BEAUNE**  
Horaires d'ouverture  
**Lundi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30**  
**Mercredi : 13h30 - 16h30**  
**Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30**

### TOUTES VOS DÉMARCHES SANS VOUS DÉPLACER



## Contactez-nous comme vous le souhaitez

pour l'ensemble de vos démarches : consultation et paiement de votre facture, relevé d'index, déménagement, changement de coordonnées...



### Appli "Veolia et moi"

Android ou Apple 24h/24 et 7J/7



### www.eau.veolia.fr

24h/24 et 7J/7



### 0 969 323 458\*

du lundi au vendredi de 8H à 19H / samedi de 9H à 12H\*\*  
\*Appel non surtaxé - \*\*24/7 pour les urgences techniques



Veolia Eau - TSA 50119 - 37911 Tours Cedex 9



Le +

Des services de retranscription pour les personnes  
en situation de handicap visuel ou auditif





# Territoire Bourgogne Centre



Région  
CENTRE EST



Ensemble, faire de  
l'eau un accélérateur  
de la transformation  
écologique dans les  
territoires

## CHIFFRES CLÉS



189  
**contrats**  
collectivités  
et industriels



38 461  
**abonnés**  
desservis  
en eau potable



106  
**agents**  
à votre service



36  
**installations**  
de production  
d'eau potable



34  
**usines**  
de dépollution



1  
**contrat**  
**énergie**  
12 193 kWh

**EAU**

## NOTRE ÉQUIPE DE DIRECTION DU TERRITOIRE



**DAVID VERHILLE**  
 Directeur de Territoire  
 06 11 62 46 58  
 david.verhille@veolia.com  
 15 Rue Jean-François Champollion  
 21200 Beaune



**ALEXANDRE MINCHIN**  
 Directeur des Opérations  
 alexandre.minchin@veolia.com  
 06 18 95 46 91



**VINCENT MANGUIN**  
 Responsable Développement  
 vincent.manguin@veolia.com  
 06 10 25 28 87



**OLIVIER BRUNET**  
 Responsable Consommateurs  
 olivier.brunet@veolia.com  
 06 34 24 69 96

### MANAGERS DE SERVICE LOCAL



**NICOLAS CAROUGE**  
 MSL Maintenance, Travaux usines et Chauffage  
 nicolas.carouge@veolia.com  
 06 20 96 92 26



**MICHAËL HABOURY**  
 MSL Maintenance et Travaux Côte-d'Or  
 michael.haboury@veolia.com  
 06 21 92 75 83



**JULIEN NETERPELLER**  
 MSL Exploitation Nièvre  
 julien.neterpeller@veolia.com  
 06 25 74 51 94



**JÉRÔME MICHEL**  
 MSL Usines et réseaux assainissement Côte-d'Or  
 jerome.michel@veolia.com  
 06 25 74 43 41



**MORGAN MOUCHE**  
 MSL Réseaux eau potable et travaux réseaux Côte-d'Or  
 morgan.mouiche@veolia.com  
 06 15 96 57 19



Relation Attentionnée



Sécurité au travail



Gestion des talents



Ethique et conformité



Cybersécurité

### Contact consommateurs

09 69 32 34 58  
 eau.veolia.fr

### Territoire Bourgogne Centre

15 Rue Jean-François Champollion  
 21200 Beaune  
 03 80 26 23 40

### Siège de la Région Centre Est

2-4 avenue des Canuts  
 69120 VAULX-EN-VELIN  
 04 26 20 61 00

[www.veolia.fr](http://www.veolia.fr)



## 1.2 Présentation du contrat

### Données clés

---

✓ Déléataire	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
✓ Périmètre du service	ALOXE CORTON, BAUBIGNY, BEAUNE, BLIGNY LES BEAUNE, BOUILLAND, BOUZE LES BEAUNE, CHASSAGNE MONTRACHET, CHEVIGNY EN VALIERE, CHOREY LES BEAUNE, COMBERTAULT, CORBERON, CORCELLES LES ARTS, CORGENGOUX, CORPEAU, DEZIZE LES MARANGES, EBATY, ECHEVRONNE, LA ROCHEPOT, LADOIX SERRIGNY, LEVERNOIS, MARIGNY LES REULLEE, MERCEUIL, MEURSANGES, MEURSAULT, MONTAGNY LES BEAUNE, MONTHELIE, NOLAY, PARIS L'HOPITAL, PERNAND-VERGELESSES, POMMARD, PULIGNY MONTRACHET, RUFFEY LES BEAUNE, SAINT AUBIN, SAINTE MARIE LA BLANCHE, SANTENAY, SAVIGNY LES BEAUNE, TAILLY, VIGNOLES, VOLNAY BY220
✓ Numéro du contrat	
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	01/01/2018
✓ Date de fin du contrat	31/12/2029
✓ Les engagements vis-à-vis des tiers	

En tant que déléataire du service, VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	CA Chalon - Val de Bourgogne	Achat d'eau externe au Grand Chalon pour Les Thermes du Santenay
achat	SYNDICAT MIXTE DE L'EAU MORVAN AUTUNOIS COUCHOIS (	Echange eau SMEMAC et CABCS
achat	SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE CHAMBOUX	Achat d'eau au SM de Cahmboux pour les Communes de Baubigny et La Rochepot
vente	CC DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUIITS-SAINT-GEORGES	Vente d'eau à la CC Gevrey Chambertin et Nuits Saint Georges
vente	CC DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUIITS-SAINT-GEORGES	Vente d'eau à la CC Gevrey Chambertin et Nuits Saint Georges pour alimenter Fussey, Marey les Fussey, Magny les Villers

✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	01/06/2018	Avenant pour complément au bordereau des prix pour les branchements neufs

# 1.3 Les chiffres clés

Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

## Chiffres clés



**43 614**

Nombre d'habitants desservis



**19 087**

Nombre d'abonnés  
(clients)



**19**

Nombre d'installations de  
production



**25**

Nombre de réservoirs



**792**

Longueur de réseau  
(km)



**574**

Longueur de canalisation de  
distribution (hors branchement)  
(km)



**77,4**

Rendement de réseau (%)



**157**

Consommation moyenne (l/hab/j)



**100,0**

Taux de conformité  
microbiologique (%)

# 1.4 L'essentiel de l'année 2021

## 1.4.1 Principaux faits marquants de l'année

### SERVICE

Intégration de la commune de Nolay (au 1er mars 2021) et des communes de La Rochepot et Baubigny (au 1er janvier 2021).

Ce rapport prend en considération l'intégration des deux communes au 1er janvier pour une comparaison plus juste des volumes.

Certaines variations importantes de données entre 2020 et 2021 peuvent apparaître parfois dans les tableaux de ce document, en raison de cette actualité contractuelle.

Une convention d'achat d'eau a été signée en juillet 2021 entre la CABCS et la CA Le Grand Chalon, pour alimenter les Thermes de Santenay.

- **Réseau**

Cette année a été marquée par le raccordement des hameaux de Gigny et Challanges au réseau d'eau décarbonatée de la Ville de Beaune.

- **Télérelevé**

L'année 2021 a vu la poursuite du plan d'action d'envergure débuté en 2020, consistant à remplacer la majeure partie des compteurs et des modules de télérelevé des abonnés. Cette opération a permis de moderniser la technologie en place sur la ville de Beaune.

Les gains apportés grâce à ce plan d'action sont multiples:

- Meilleure métrologie de comptage et fiabilisation des recettes de la Collectivité
- Meilleure couverture réseau et sécurisation des remontées de données, avec des engagements de plus de 92% de taux de remontées d'index.
- Les applications de suivi de consommation et d'alerte pourront faire l'objet d'une nouvelle campagne de sensibilisation auprès des citoyens usagers, qui bénéficieront d'une meilleure maîtrise de leur budget eau, et contribueront chacun davantage à la préservation de la ressource.

- **Performance du réseau de distribution:**

Le rendement de réseau de la ville de Beaune reste excellent, à 81,9% (objectif contractuel de 80,5 %).

Le rendement du secteur de l'ex-Sivom est en nette progression et s'établit à 77,6% (objectif contractuel de 75%).

Les communes de La Rochepot et Nolay ayant intégré le contrat regroupé CABCS en 2021, les cycles de facturation ont été adaptés pour ces 2 communes. Nous avons donc constaté 3 semestres de consommation au lieu de deux habituellement. Les rendements s'en trouvent mécaniquement augmentés et ne peuvent être considérés comme significatifs. Nous avons donc réalisé une estimation basée sur les 12 premiers mois afin d'évaluer le rendement au plus juste.

Pour la Rochepot, le rendement (78%) reste satisfaisant et répond à l'objectif contractuel.

Pour Nolay, le rendement (65%) est en dessous de l'objectif contractuel. Nous transmettrons un état des lieux des conduites les plus vétustes qu'il serait opportun de renouveler. Nous continuerons également de déployer les pré-localisateurs acoustiques à poste fixe de recherche de fuites. Enfin, nous proposons l'installation de nouveaux débitmètres de sectorisation afin d'être plus réactifs en cas de fuite et de préserver la ressource en eau.

Les secteurs de Meursault, Monthélie, Savigny Les Beaune et Bouilland restent très satisfaisants et répondent aux objectifs contractuels.

Les secteurs de Santenay, Pommard, Saint-Aubin sont en dessous de leurs objectifs de quelques points.

Dans le cadre de notre plan d'amélioration continu, nous avons installé sur les communes de Meursault, Nolay et Santenay, 115 prélocalisateurs de fuites corrélant quotidiennement. Ces nouveaux outils innovants nous permettent d'être plus réactifs sur la recherche de fuite.

- **Période de Sécheresse :**

Contrairement aux années précédentes, l'année 2021 a été particulièrement pluvieuse en période estivale. Cependant, il ne faut pas oublier que le stress hydrique est fort sur ce secteur, où les ressources sont fortement sollicitées. Une réflexion est à mener sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable (recherche de nouvelles ressources, création d'interconnexions...).

Afin d'anticiper les évolutions actuelles et futures, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été lancé par la CABCS en 2020 et s'est prolongé en 2021.

Les principales actions menées en 2021 et à venir sur ce thème sont les suivantes :

- Ville de Beaune : Une étude pour disposer d'un fonctionnement de l'usine de la Bouzaize en fonction du débit d'étiage de la source a été lancée en 2021. Les travaux vont être réalisés en 2022.
- Une unité mobile de traitement des pesticides a été installée au forage P4 en Juillet 2021 afin d'anticiper la période d'étiage et de vendanges sur le Pays Beaunois.
- Commune de Bouilland : Des travaux de remise en état du système de chloration ont été réalisés en 2021 à la source de Fontenotte Lume pour pérenniser son fonctionnement. Un analyseur de chlore a également été installé au réservoir de Bouilland pour suivre en temps réel la qualité de l'eau.
- Pour disposer de l'ensemble des ressources disponibles, il conviendra de lancer en 2022 sur les sources un diagnostic des sources et conduites d'adduction d'eau brutes (état général, colmatage par racines, par du calcaire, estimation des travaux...). Les sources prioritaires sont les sources de Nolay, Bouzaize et Pommard.

A noter qu'il demeure des droits d'eau qui génèrent des pertes de volumes non maîtrisables, notamment dans les périodes de restriction, qu'il conviendrait de régulariser.

## **QUALITE DE L'EAU :**

- **Pesticides :**

Suite à la nouvelle Directive Européenne sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), entrée en vigueur le 12 janvier 2021, les ARS réalisent des prélèvements pour déceler, entre autres molécules, la présence de métabolites de pesticides. A ce jour, ces molécules ont été détectées sur les

zones de Santenay, les forages de Vignoles, la Bouzaize et BS1. Seuls les forages de Vignoles sont dépourvus de traitement pérenne.

Seuls les secteurs de Bouilland et de Nolay, présentent des métabolites dits "non pertinents " avec du Diméthachlore CGA 369873 dont les valeurs ont atteint respectivement 0.076 et 0.069 µg/L (seuil = 0.9µg/L).

- **Problématique nitrates :**

- ❖ **Sources de Savigny :**

Il n'a pas été détecté de dépassement de la limite de qualité en nitrate en 2021. Cependant, des variations importantes sont constatées en fonction des périodes de l'année. Les travaux réalisés en 2020 concernant la mise en place d'analyseurs en ligne de nitrates sur les 2 sources principales ainsi que la création d'un maillage entre les sources permettent de suivre l'évolution de la concentration et d'isoler en cas de besoin les sources les plus concentrées.

La procédure de DUP est en cours sur ces sources. Il conviendra de lancer une communication et sensibilisation des agriculteurs du plateau (Service Milieu Naturel CABCS).

- ❖ **Communes de Nolay (bourg et hameau de Saigey) :**

Il n'a pas été constaté de dépassement des normes de nitrates en 2021 sur la commune de Nolay. Mais ce secteur reste très sensible à cette problématique. Une communication et sensibilisation des agriculteurs du plateau serait pertinente (Service Milieu Naturel CABCS).

- **Problématique Anthraquinone :**

De l'antraquinone a été détecté sur plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération. Des investigations ont été lancées par Veolia. Des échanges ont eu lieu avec les services de l'Etat. Une proposition a été faite à la collectivité pour continuer la campagne de mesures sur l'ensemble des communes qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse, pour réaliser une cartographie et prioriser les actions. La CABCS a intégré cette problématique dans le schéma directeur.

- **Forages de Vignoles :**

Il a été constaté en 2020, une dégradation de la qualité de l'eau sur les 3 forages de Vignoles.

Présence de pesticides sur les 3 forages de Vignoles.

Les concentrations en pesticides sur le forage P4 sont supérieures à la limite de qualité.

De la turbidité a été constatée au mois de septembre 2019 sur les 3 forages.

En Novembre 2020, il a été également détecté du fer et de l'aluminium en concentration supérieure à la référence de qualité sur le forage P5.

Un diagnostic des 3 forages a été réalisé en Mai 2021. Un nettoyage de ces 3 forages a été réalisé en Juillet 2021. Des analyseurs en ligne de turbidité et de chlore ont été installés sur chaque forage permettant de suivre l'évolution de ces paramètres et d'ajuster le fonctionnement de ces ouvrages en fonction de la qualité de l'eau.

Dans le cadre des contextes de sécheresse que l'on rencontre de plus en plus, il est d'autant plus important d'envisager un traitement permanent sur ces ressources.

- **Problématique CVM aux Menaults (commune de Nolay) :**

Il n'y a pas eu de dépassements de CVM en 2021. Des purges régulières sont réalisées pour supprimer les CVM dans l'eau.

Pour éviter ces purges, des travaux ont été proposés à la collectivité afin d'alimenter Les Menaults depuis la nouvelle canalisation d'achat d'eau du SMEMAC route de Couches, et Bertaux directement depuis Nolay en prolongeant le tronçon rue de la Brasserie. Les nouveaux tronçons seraient posés en PEHD. Des robinets de purge seraient réalisés, afin de continuer les purges régulièrement sur le réseau partiellement en PVC.

- **Problématique turbidité (Commune de Nolay) :**

Des dépassements de la turbidité au niveau des installations de production sont constatés aussi bien au réservoir de Cormot (alimentation Nolay Bourg) qu'à l'usine de Drouet (Alimentation Hameau de Saigey). A noter cependant que les analyses réalisées en distribution sont conformes pour l'année 2021.

## **1.4.2 Propositions d'amélioration**

### **1.4.2.1 Le réseau**

- **Amélioration de la sectorisation :**

Nous proposons l'amélioration de la sectorisation sur Beaune et le Pays Beaunois par l'installation de plusieurs débitmètres. tels que :

- débitmètre en sortie de réservoir des Grèves à Beaune,
- débitmètre de sectorisation entre Dezize-lès-Maranges et Paris L'Hôpital,
- compteur de distribution au réservoir de Dezize-lès-Maranges,
- débitmètre de sectorisation entre Meursanges et Marigny lès Reullée
- débitmètre de sectorisation entre Corberon et Marigny lès Reullée
- débitmètre de sectorisation entre Corberon et Corgengoux
- débitmètre de sectorisation entre Montagny lès Beaune et Merceuil
- débitmètre de sectorisation entre Corcelles lès Arts et Ebaty
- débitmètre de sectorisation entre Morteuil et Ebaty

- **Santenay :**

A chaque étiage, le débit de la source de Saint Jean est très faible. En 2020, une surconsommation chez un client (arrosage resté ouvert) a causé un manque d'eau chez certains clients.

Nous préconisons de créer un maillage entre l'Usine de Production et la source St Jean afin de sécuriser l'alimentation de l'ensemble de la commune.

- **Monthelie-Volnay :**

En période de vendanges, lors des forts tirages d'eau, certains clients de Monthelie manquent de débits et de pression. La canalisation reliant Volnay et Monthelie est sous-dimensionnée. Il serait judicieux de revoir son dimensionnement en la renouvelant.

### 1.4.2.2 Les installations

- Une étude de vulnérabilité des sites a été lancée par Veolia en 2019. Elle a été complétée en 2020. Cette étude a été présentée à la collectivité au premier trimestre 2021.  
D'une façon générale, il est préconisé sur les sites une double protection physique avant l'accès à l'eau potable ainsi qu'un système de serrures sécurisées pour accéder aux sites. Le détail des propositions par site a été présenté à la Collectivité lors de la restitution de l'étude.
- Concernant les sources, il sera nécessaire en 2022 de lancer un diagnostic des sources et conduites d'adduction d'eau brutes (état général, colmatage par racines, par du calcaire, estimation des travaux...).
- Réservoir de Nolay : Des témoins de fissure ont été installés fin 2020 pour suivre l'évolution au cours du temps. L'analyse de ces capteurs est prévue en Mars 2022.

### 1.4.2.3 Autres travaux et améliorations :

Site	Descriptif
UP Bouzaize	Mise en place d'une toiture sur le silo de micro-sable
UP Bouzaize	Création d'une aire de dépotage avec rétention lors des dépotage de produits chimiques
UP Bouzaize	Mise en place d'une détection / alarme Incendie
UP Bouzaize	Automatisation du portail d'entrée
UP Bouzaize	Débitmètre sur les produits chimiques (surtout soude)
UP Bouzaize	Modification du fonctionnement de l'UP de la Bouzaize au débit d'étiage
UP Bouzaize	Mise en place de vannes de fermeture de sécurité sur les 2 bouteilles de chlore (Suite étude vulnérabilité)
Source de la Bouzaize	Sécurisation de l'accès à l'eau (anti-intrusion sur la totalité des plaques. Il reste 3 trappes d'accès) (Etude Vulnérabilité).
Source de la Bouzaize	Inspection et nettoyage des drains de la source
Source de la Bouzaize	Curage de la bêche Eau Brute de la source

Réservoir des Grèves	Infiltration dans chambres de vannes réservoir des Grèves. Prévoir travaux d'étanchéité + réalisation d'une expertise GC
Station de Bouche du Lièvre	Mise en place d'un grillage autour du bâtiment
Réservoir de la Montagne de Rochetin	Mise en place d'une rechloration ou d'une vanne altimétrique
Local Chloration Source Fontaine Froide	Création d'un accès plus sécurisé pour changer les bouteilles de chlore
Réservoir de Savigny Haut	Génie civil inachevé : réalisation d'un enduit + peinture
Commune de Savigny	Traitement pérenne à Savigny ou interco à réaliser avec Beaune en cas de pollution (Nitrates...)
ZAC Savigny	Mise en place d'une borne MONECA pour prise d'eau sur réseau AEP
Réservoir d'Aloxe	Travaux d'étanchéité de la chambre de vanne
Réservoir d'Aloxe	Mise en place d'un rail pour sortir les équipements
Station de Pernand	Potence ou système de levage pour intervention dans le local.
Station de Changey	Mise en place d'une sonde de turbidité
Forage P4 - Vignoles	Remise en état du chemin d'accès
Forages de Vignoles	Traitement pérenne à Vignoles (Pesticides + turbidité)
Station Volnay Bas	Mise en place d'un rail pour sortir les équipements (pompes, vannes...)
Station Volnay Bas	Création d'un chemin d'accès carrossable jusqu'à la station
Réservoir Volnay Haut	Création d'un chemin carrossable Réservoir Volnay Haut
Réservoir de Chassagne	Réhabilitation du chemin d'accès Réservoir de Chassagne
Réservoir Chassagne	Augmentation de la capacité du réservoir de Chassagne-Montrachet

ZAC Chassagne	Mise en place d'une borne MONECA pour prise d'eau sur réseau AEP
Commune de Meursault	Faire un secours 100% par la conduite du Pays Beaunois qui vient de Volnay Haut. Renforcement de la conduite entre Volnay et Monthelie.
Commune de Pommard	Interconnexion de Pommard depuis Beaune
Achat d'eau Epertully	Mise en place d'une vanne électrique achat d'eau Epertully
Sources de Nolay	Diagnostic des sources et conduites d'adduction d'eaux brutes
Sources de Nolay	Renouvellement de la canalisation d'eau brute
Réservoir de Nolay	Travaux d'étanchéité des cuves du réservoir
Nolay - Station de l'Abbaye	Mise en place d'un analyseur de chlore et turbidité à la station de l'Abbaye (prévoir petite armoire)
Source de Fontenotte Lume - Bouilland	Mise en place électricité + Télégestion + sonde Cl2 et turbidité en bas de la source dans le virage
Réservoir de Bouilland	Création d'un chemin d'accès carrossable jusqu'au réservoir
Réservoir de Bouilland	Etanchéité de la chambre à vanne du réservoir à reprendre
Source de Mont Milan (Alimentation Monthelie)	Amélioration de la chloration de la source d'alimentation de Monthelie + vanne électrique + turbidimètre + analyseur de Cl2
Réservoir de Borgy	Mise en place d'un compteur de distribution (création d'un regard en sortie de réservoir)
SR St Jean - Santenay	Créer une alimentation du Hameau de St Jean par l'usine de production de Santenay

### 1.4.3 Sécurité du personnel, machines tournantes :

Les machines tournantes, les organes en mouvement, et leurs risques électriques associés, constituent un risque majeur pour les exploitants. Pour éviter toute situation dangereuse, nous avons lancé sur l'ensemble des installations qui nous sont confiées, une campagne de vérification de la conformité des équipements au regard des risques:

- d'absence de protection ou de démontage d'une protection sans outil,
- de fonctionnement possible de l'équipement de travail en marche malgré la protection démontée.

Nous présenterons en 2022 un rapport de cette campagne avec une priorisation des travaux de remise en conformité nécessaires.

## EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences particulières pour votre service.

### **Dérèglement climatique et résilience des territoires : des nouvelles obligations importantes pour les collectivités dans le domaine de l'eau !**

La Loi du 22 août 2021 portant *lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* (dite loi « *climat et résilience* ») fait écho aux préoccupations et aux défis considérables soulevés par le dérèglement climatique pour les citoyens, les territoires et les services publics locaux.

Cette loi comporte un large éventail de dispositions comme les **diagnostics de vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations** afin d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal.

Cet objectif a par ailleurs été précisé par la loi du 25 novembre 2021 qui  *vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels*. Ainsi, pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus, cette loi introduit de **nouvelles obligations en matière d'information des populations sur les risques et les mesures de sauvegarde associées** ainsi qu'un renforcement des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

**Dans le domaine de l'alimentation en eau potable**, la loi *climat et résilience* pose le principe que les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes marins constituent des éléments essentiels du patrimoine de la Nation du fait de leur contribution à la lutte contre la pollution. En quelques articles, cette Loi vient renforcer l'intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques et consacre ainsi l'importance stratégique de l'eau potable dans le code de l'environnement. Ainsi :

- ✓ Les masses d'eau souterraines qui comprennent des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable devront être identifiées. Les SDAGE (Schéma directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) devront également identifier les "zones de sauvegarde" des masses d'eau souterraines où des mesures de protection seront instituées afin de garantir la disponibilité et la qualité des ressources à long terme afin de "satisfaire en priorité les besoins de la consommation humaine".
- ✓ Les communes et EPCI compétents en eau potable devront compléter leur schéma de distribution d'eau potable par un diagnostic des ouvrages et équipements nécessaires à la distribution d'eau potable, complété d'un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement des ouvrages et équipements.

En outre, **l'enjeu de la rareté de l'eau** a également donné lieu à la publication de plusieurs textes réglementaires en 2021. Notamment, un décret du 23 juin 2021 est venu préciser la gestion des situations de crise liées à la sécheresse. Ce texte vise à anticiper et prévenir les conflits d'usages susceptibles de survenir en situation de crise. Ce décret renforce la mise en place d'une stratégie d'évaluation des volumes prélevables, qui permet de développer des activités humaines dans le respect des écosystèmes aquatiques.

Dans l'ensemble de ces domaines, vos équipes de Veolia peuvent vous aider à définir des plans d'actions précis, réaliser des études et des diagnostics de vos ouvrages ou de votre territoire, hiérarchiser les actions en vous accompagnant particulièrement dans la méthodologie pour respecter ces nouvelles contraintes réglementaires qui s'imposent à vous dès aujourd'hui.

### **Crise relative à l'approvisionnement et hausse des cours des matières premières : suspension temporaire des pénalités de retards applicables.**

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz, électricité etc. Leurs cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, actualisée au 29 juillet 2021, en précise les contours.

Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

### **Métabolites de pesticides : des nouveaux critères de gestion qui changent tout !**

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de cette instruction, les Agences Régionales de Santé (ARS) renforcent progressivement le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement conduit à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

Cette situation nouvelle va s'amplifier au cours des prochains mois et de nombreux services d'eaux vont devoir faire face à une situation de non-conformité. En outre, pour les services concernés, cette situation de non-conformité perdurera dans le temps en raison de la persistance des métabolites de pesticides dans les ressources en eau.

Cette instruction, en renforçant le contrôle sanitaire des eaux distribuées et en nécessitant potentiellement la mise en place d'actions de préventions, de modification ou de création de traitement des eaux produites, entraîne un impact contractuel et financier certain sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs Veolia vont donc rapidement se rapprocher de vous pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences pour votre service de cette instruction dès 2022.

### **Transposition de la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : vers toujours plus de qualité et de services pour l'eau potable !**

La Directive (2020/2184 du 16 décembre 2020) actualise celle de 1998. Elle "revalorise l'eau du robinet" au travers plusieurs évolutions majeures :

1. Elle exige de donner une information plus complète aux consommateurs sur la qualité de l'eau potable ;
2. Elle renforce les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur huit nouvelles substances ;
3. Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux. Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau, et la compréhension de leur vulnérabilité ;
4. Elle vise à garantir l'accès à l'eau pour tous, notamment pour les populations vulnérables (sans abris, réfugiés, squats...),

Cette directive sera transposée en droit français au plus tard le 12 janvier 2023. Cette transposition comportera un volet législatif qui donnera lieu à une ordonnance dédiée (conformément à la loi 2021-1308 du 8 octobre 2021).

Le volet réglementaire de cette transposition sera porté par un décret et une quinzaine d'arrêtés (nouveaux ou modifiés). La majorité de ces textes entreront en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023. C'est le cas notamment des arrêtés définissant les modalités de réalisation du contrôle sanitaire par les ARS et de surveillance par la Personne Responsable de la Production et Distribution de l'Eau (PRPDE), qui est au centre de ce dispositif essentiel pour la qualité de l'eau.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous, lorsque ces nouveaux textes seront publiés, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

## 1.5 Les indicateurs réglementaires 2021

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	42 401	43 614
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	Délégataire	2,25 Euro/m <sup>3</sup>	2,31 Euro/m <sup>3</sup>
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	j	j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	97,2 %	96,8 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	110	110
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	77,0 %	77,4 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	5,97 m <sup>3</sup> /jour/km	5,61 m <sup>3</sup> /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	5,09 m <sup>3</sup> /jour/km	4,69 m <sup>3</sup> /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	%	%
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	55 %	62 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	21	20
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	1 117	992
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	2,22 u/1000 abonnés	4,30 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	<b>A la charge de la collectivité</b>	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	1,55 %	0,84 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	1,93 u/1000 abonnés	1,05 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

## 1.6 Autres chiffres clés de l'année 2021

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	4 414 250 m <sup>3</sup>	4 237 126 m <sup>3</sup>
VP.059	Volume produit	Délégataire	4 282 389 m <sup>3</sup>	4 264 975 m <sup>3</sup>
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	1 794 m <sup>3</sup>	91 240 m <sup>3</sup>
	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	Délégataire	4 101 354 m <sup>3</sup>	4 146 458 m <sup>3</sup>
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	122 020 m <sup>3</sup>	122 020 m <sup>3</sup>
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	3 115 270 m <sup>3</sup>	3 163 065 m <sup>3</sup>
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	208	249
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre d'installations de production	Délégataire	17	19
	Capacité totale de production	Délégataire	41 988 m <sup>3</sup> /j	42 202 m <sup>3</sup> /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	25	25
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	10 800 m <sup>3</sup>	10 800 m <sup>3</sup>
	Longueur de réseau	Délégataire	719 km	792 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	529 km	574 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	ml	ml
	Nombre de branchements	Délégataire	16 298	18 480
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	274	267
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	3	7
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	81	90
	Nombre de compteurs	Délégataire	18 425	19 209
	Nombre de compteurs remplacés ( <i>exercice civil de janvier à décembre</i> )	Délégataire	1 046	4 336
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de communes	Délégataire	36	39
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	17 583	19 087
	- Abonnés domestiques	Délégataire	17 577	19 079
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	4	6
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	2	2
	Volume vendu	Délégataire	2 903 674 m <sup>3</sup>	3 050 982 m <sup>3</sup>
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	2 623 183 m <sup>3</sup>	2 604 767 m <sup>3</sup>
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	97 662 m <sup>3</sup>	236 458 m <sup>3</sup>
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	182 829 m <sup>3</sup>	209 757 m <sup>3</sup>
	Consommation moyenne	Délégataire	156 l/hab/j	157 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	133 m <sup>3</sup> /abo/an	125 m <sup>3</sup> /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
--	------------	-------------	-------------

Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Déléataire		
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	86 %	78 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire		
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Déléataire		
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Déléataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui	Oui

# 1.7 Le prix du service public de l'eau

## LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

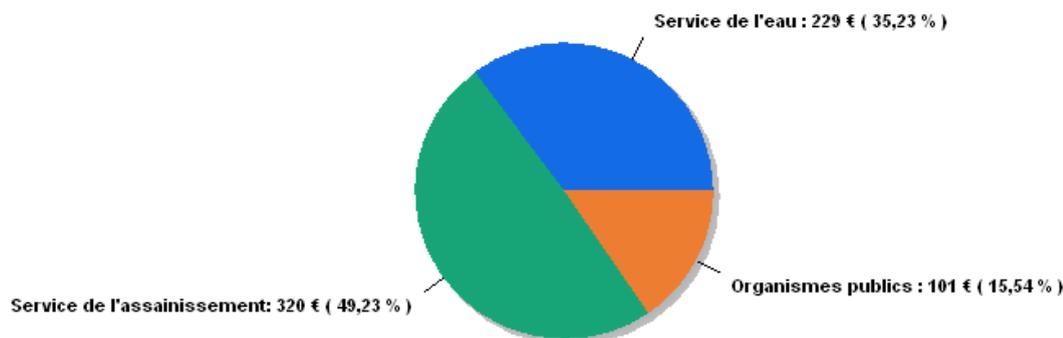
En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m<sup>3</sup> représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de BEAUNE, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m<sup>3</sup> **[D102.0]** pour 120 m<sup>3</sup>, au tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, est la suivante :

BEAUNE Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/202 2	Montant Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2022	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>33,60</b>	<b>33,60</b>	<b>0,00%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
<b>Total € HT</b>			<b>256,26</b>	<b>262,65</b>	<b>2,49%</b>
TVA			14,09	14,45	2,56%
<b>Total TTC</b>			<b>270,35</b>	<b>277,10</b>	<b>2,50%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>2,25</b>	<b>2,31</b>	<b>2,67%</b>

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m<sup>3</sup> pour la commune de BEAUNE :

### Facture 120m<sup>3</sup> / Répartition du prix du service de l'Eau



Les factures type sont présentées en annexe.

# 2.

**LES  
CONSOmmATEURS  
DE VOTRE SERVICE  
ET LEUR  
CONSOmmATION**



Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

## 2.1 Les consommateurs abonnés du service

### *Le nombre d'abonnés*

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Nombre total d'abonnés (clients)</b>		<b>16 605</b>	<b>16 700</b>	<b>17 583</b>	<b>19 087</b>	<b>8,6%</b>
domestiques ou assimilés		16 599	16 694	17 577	19 079	8,5%
autres que domestiques		4	4	4	6	50,0%
autres services d'eau potable		2	2	2	2	0,0%

### *Les principaux indicateurs de la relation consommateurs*

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client		3 002	3 451	4 357	6 183	41,9%
Nombre annuel de demandes d'abonnement		1 165	1 148	1 110	1 397	25,9%
Taux de clients mensualisés		31,0 %	32,3 %	34,0 %	35,9 %	5,6%
Taux de mutation		7,2 %	7,0 %	6,5 %	7,5 %	15,4%

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

## 2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ la qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés

**NB : En 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.**

**Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés.** En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✓ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✓ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Satisfaction globale		84	87	86	78	-8
La continuité de service		93	95	94	93	-1
La qualité de l'eau distribuée		81	80	83	78	-5
Le niveau de prix facturé		53	61	62	52	-10
La qualité du service client offert aux abonnés		77	81	83	74	-9
Le traitement des nouveaux abonnements		81	90	90	87	-3
L'information délivrée aux abonnés		68	70	74	73	-1

### Composition de votre eau !



*Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.*



### Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

- #1 Qualité** : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».
- #2 Intervention** : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »
- #3 Budget** : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »
- #4 Services** : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »
- #5 Conseil** : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

### Les interruptions non-programmées du service public de l'eau

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1] est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En 2021, ce taux pour votre service est de 4,30/ 1000 abonnés.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)</b>		2,95	5,03	2,22	4,30
Nombre d'interruptions de service		49	84	39	82
Nombre d'abonnés (clients)		16 605	16 700	17 583	19 087

## 2.3 Données économiques

### *Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]*

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2021 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Taux d'impayés</b>		<b>1,51 %</b>	<b>1,16 %</b>	<b>1,55 %</b>	<b>0,84 %</b>
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)		92 822	97 812	92 686	51 779
Montant facturé N - 1 en € TTC		6 165 133	8 442 641	5 988 999	6 146 825

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

### *Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]*

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau,
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées,
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2021, le montant des abandons de créance s'élevait à 992 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire		5	3	21	20
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)		738,00	146,00	1 117,00	992,00
Volume vendu selon le décret (m3)		3 169 128	2 880 600	2 903 674	3 050 982

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

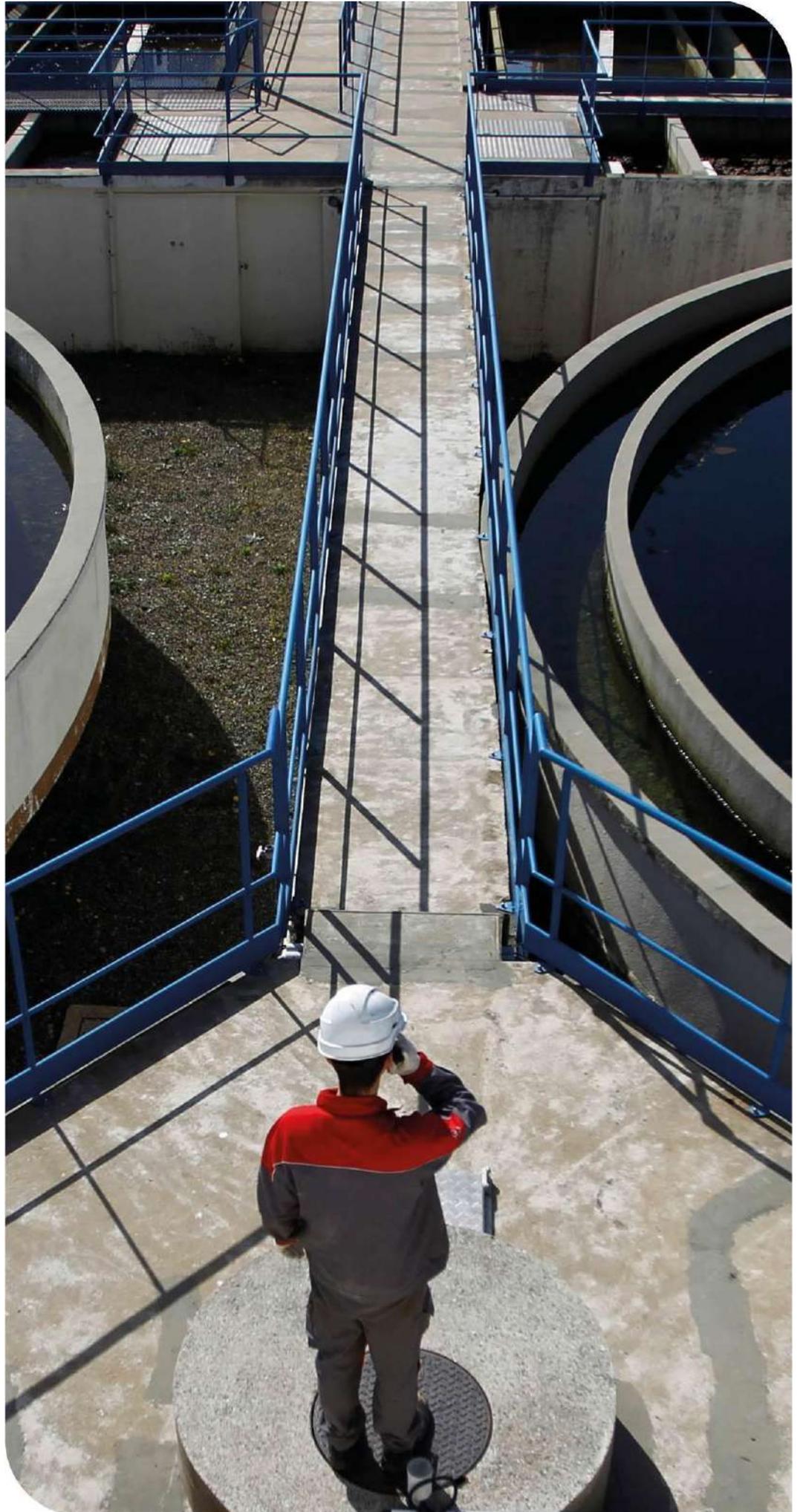
### **▣ Les échéanciers de paiement**

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année		88	49	60	88
Nombre de dossiers de dégrèvements acceptés		86	106	103	202

# 3.

LE PATRIMOINE DE  
VOTRE SERVICE



Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

## 3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Installation de captage	Débit des pompes (m <sup>3</sup> /h)
CAP Auxey Mont Milan	
CAP Bouilland en Raffin	
CAP Fontaine Froide	
CAP Meursault	
CAP Santenay Château	
CAP Santenay en Boichot	40
CAP Santenay St Jean cap	10
CAP Savigny Fontaine Froid	

Installation de production	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)
SR Savigny Vermots	1 190
UP Aloxe Corton	12 000
UP Aloxe Corton	
UP Auxey Mont Milan Montheleie	150
UP Beaune Bouzaise	12 000
UP Beaune BS1	4 400
UP Boichot	960
UP Bouilland en Raffin	40
UP BS1	
UP Meursault	500
UP Nolay Drouet	24
UP Nolay Principal Cormot	190
UP Pommard Grange au Vager	300
UP Santenay Chaumenotte	960
UP Santenay Saint Jean	48
UP Savigny Fontaine Froide	5 000
UP Vignoles Puits 1	960
UP Vignoles Puits 4	1 800
UP Vignoles Puits 5	1 680
<b>Capacité totale</b>	<b>42 202</b>

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
RES Aloxe Corton	1 000
RES Bâche de Savigny bas	190
RES Baubigny	150
RES Beaune les Grèves	5 000
RES Beaune Mondes Rondes	400
RES Beaune Montagne Rochetin	600
RES Chassagne Montrachet	400
RES Echevronne	200
RES Meursault Grappe d'Or	300
RES Monthelie Village	40
RES Nolay Chaumes du Mont	
RES Nolay Cirey	150
RES Nolay principal Cormot	600
RES Nolay Saigey	50
RES Pernand Vergelesses	100
RES Pommard les Charmots	400
RES REP Aloxe Corton	
RES Rocheport Flagny	250
RES Rocheport Orches	150
RES Saint Aubin Rungey	110
RES Savigny Haut	500
RES Savigny les Corbeaux	250
RES SURP Baubigny Bel Air	300
RES SURP Santenay Chaumenottes	1 000
RES SURP Volnay Haut	500
<b>Capacité totale</b>	<b>12 640</b>

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)
REP ACC Beaune Vignoles	130
REP ACC Chassagne	70
REP ACC Santenay Casino	10
REP Beaune Bouche du Lièvre	34
REP Beaune BS1	125
REP Beaune Grèves	42
REP Dezize les Maranges	7
REP Echevronne Changey	19
REP Ivry en Montagne achat eau	20
REP Ladoix	17
REP Nolay principal Cormot	21
REP Pernand Vergelesse	16
REP Pommard Grange au Vager	
REP Santenay en Boichot	
REP Santenay Saint Jean	

REP Savigny bas les Vermots	50
REP Savigny Chanterives	13
REP Vignoles Puits 1	
REP Vignoles Puits 4	
REP Vignoles Puits 5	
REP Volnay Bas	145
SURP Aloxe les Chaumes	3
SURP CHASSAGNE PRE FLEURY	
SURP Dezize Borgy	2
SURP Nolay Abbaye	7
SURP Pommard Petite Combe	2
SURP Puligny Blagny	3
UP Nolay Drouet	4

## 3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de distribution,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements en domaine public,
- ✓ des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

### Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Canalisations</b>						
Longueur totale du réseau (km)		699,1	699,3	719,0	791,9	10,1%
Longueur d'adduction (ml)		31 181	23 658	26 833	32 434	20,9%
Longueur de distribution (ml)		667 947	675 669	692 179	759 480	9,7%
<i>dont canalisations</i>		506 382	513 314	529 434	574 397	8,5%
<i>dont branchements</i>		161 565	162 355	162 745	185 083	13,7%
<b>Equipements</b>						
Nombre d'appareils publics		1 144	1 181	1 252	1 339	6,9%
<i>dont poteaux d'incendie</i>		913	945	994	1 041	4,7%
<i>dont bouches d'incendie</i>		7	6	6	16	166,7%
<i>dont puisards d'incendie</i>		2	2	2	2	0,0%
<i>dont bornes fontaine</i>		4	4	4	4	0,0%
<i>dont bouches d'arrosage</i>		22	22	23	23	0,0%
<b>Branchements</b>						
Nombre de branchements		16 131	16 220	16 298	18 480	13,4%

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	Qualificatio n
<b>Compteurs</b>							
Nombre de compteurs		17 597	17 466	18 425	19 209	4,3%	Bien de retour
<i>dont sur abonnements en service</i>		16 925	16 781	17 657	18 351	3,9%	
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>		672	685	768	858	11,7%	

Intégration des communes de Nolay et la Rochepot en 2021. Les branchements de Savigny les Beaune, qui a rejoint ce périmètre en 2020, ont été intégrés à ce rapport également en 2021.

Les conduites suivantes ont également été intégrées:

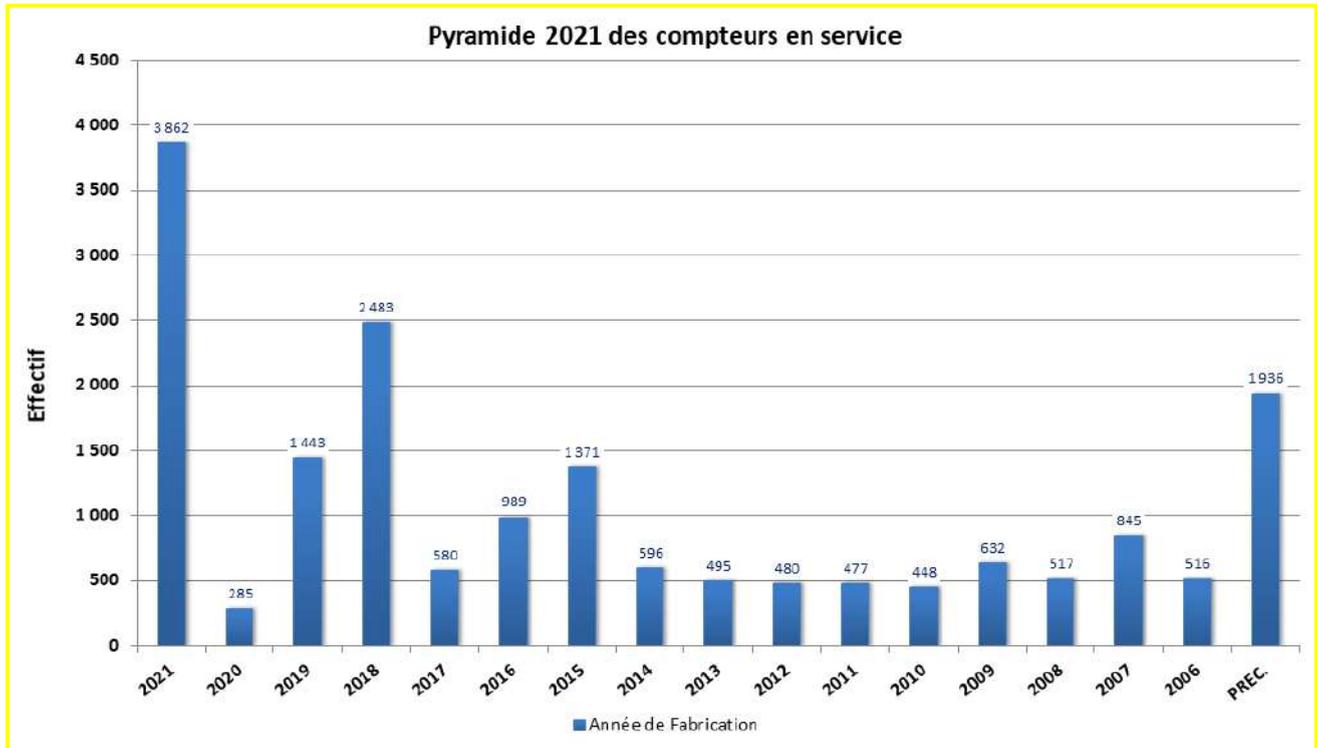
- Corgengoux: rue Agripa et chemin des Grebbes
- Pernand Vergelesses : rue du Bully
- Montagny les Beaune : impasse des Ruches
- Chorey les Beaune: Grande rue
- Beaune: route de Bouze - Gigny
- Santenay: avenur des Sources et lotissement les Vaux
- Meursault: chemin de la Monatine - rue Sudot - allée des Amandiers
- Saint Aubin: rue de la Fontainerie
- Vignoles : rue du Colombier

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
<b>Longueur totale tous DN (ml)</b>	<b>32 434</b>	<b>574 397</b>	<b>606 831</b>
DN 25 (mm)		141	141
DN 32 (mm)		676	676
DN 40 (mm)		6 423	6 423
DN 50 (mm)	776	5 505	6 281
DN 60 (mm)	3 373	64 337	67 710
DN 63 (mm)	4	8 831	8 835
DN 65 (mm)	771	75	846
DN 75 (mm)	68	10 920	10 988
DN 80 (mm)	844	50 904	51 748
DN 90 (mm)	991	4 128	5 119
DN 100 (mm)	3 258	122 719	125 977
DN 110 (mm)		9 046	9 046
DN 125 (mm)	1 294	55 325	56 619
DN 140 (mm)	93	19 903	19 996
DN 150 (mm)	3 391	86 377	89 768
DN 160 (mm)	116	46 700	46 816
DN 175 (mm)	8	604	612
DN 200 (mm)	7 080	33 152	40 232
DN 225 (mm)	877	259	1 136
DN 250 (mm)	612	32 669	33 281
DN 300 (mm)	8 471	3 364	11 835
DN 350 (mm)		965	965
DN 400 (mm)	223	1 316	1 539
DN 450 (mm)		1 681	1 681
DN 500 (mm)	52	1 512	1 564
DN indéterminé (mm)	132	6 865	6 997

## Les compteurs

Compteurs (*)	Nombre	Qualification
Nombre de compteurs propriété de la collectivité	19 209	Bien de retour

(\*) compteurs installés sur branchements d'abonnés, à l'exclusion des compteurs de sectorisation



## 3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

### 3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2017	2018	2019	2020	2021
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)		506 382	513 314	529 434	574 397

### 3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l'année 2021 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		110	110	110	110

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
<b>Code VP</b>	<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>		
<b>VP.236</b>	Existence d'un plan des réseaux	10	10
<b>VP.237</b>	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>Code VP</b>	<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>		
<b>VP.238</b>	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
<b>VP.239</b>	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95 %
<b>VP.240</b>	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
<b>Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240</b>	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
<b>VP.241</b>	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
<b>Total Parties A et B</b>		<b>45</b>	<b>45</b>
<b>Code VP</b>	<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>		
<b>VP.242</b>	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
<b>VP.243</b>	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
<b>VP.244</b>	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
<b>VP.245</b>	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
<b>VP.246</b>	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
<b>VP.247</b>	Localisation des autres interventions	10	10
<b>VP.248</b>	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
<b>VP.249</b>	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
<b>Total:</b>		<b>120</b>	<b>110</b>

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2021 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

## 3.4 Gestion du patrimoine

### 3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

#### Les installations

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
<b>REP SAVIGNY CHANTERIVES</b>		
<b>FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION</b>		
VESSIE	Renouvellement	Cté de service
<b>SR SAVIGNY VERMOTS</b>		
<b>SE-----</b>		
VANNES ET CLAPET G1	Rénovation	Compte
VANNES ET CLAPETS G2	Rénovation	Compte
ECELLE REPARTITEUR	Renouvellement	Compte
<b>UP BEAUNE BOUZAISE</b>		
<b>FILE EAU - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>		
POMPE 1 250M3/H	Renouvellement	Compte
CLAPET REFOULEMENT POMPE EB 1	Renouvellement	Compte
<b>FILE EAU - DECARBO - REDUC DE LA DURETE</b>		
VANNE EXTRACTION MB R1 DECARBO	Renouvellement	Cté de service
VANNE MANU EXTRACTION MB R1 DECARBO	Renouvellement	Cté de service
VANNE EXTRACTION MB R2 DECARBO	Renouvellement	Cté de service
VANNE MANU EXTRACTION MB R2 DECARBO	Renouvellement	Cté de service
<b>FILE EAU - FILTRATION CAG ET SABLE</b>		
VANNE MODULANTE SORTIE EF F2	Rénovation	Compte
<b>FILE EAU - DESINFECTION UV</b>		
STERILISATEUR UV 1	Renouvellement	Compte
VANNE ISOLEMENT UV1	Renouvellement	Cté de service
STERILISATEUR UV 2	Renouvellement	Compte
VANNE ISOLEMENT UV2	Renouvellement	Cté de service

<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - MICRO-SABLE POUR TRAITEME</b>		
VIS DOSEUSE 20/M926A	Renouvellement	Compte
<b>EAU DE PROCESS/LAVAGE - EAU DE LAVAGE</b>		
VANNE ARRIVEE BACHE EL	Renouvellement	Compte
<b>AIR PILOTE - PRODUCTION D'AIR</b>		
CANALISATION AIR DE SERVICE	Rénovation	Compte
<b>ENERGIES - POSTE DE LIVRAISON ELECTRICITE</b>		
TRANSFORMATEUR TRIPHASE	Renouvellement	Cté de service
CELLULE HT PROTECTION TRANSFO	Renouvellement	Cté de service
<b>ENERGIES - DISTRIBUTION ELECTRIQUE BASSE TENSION</b>		
ARMOIRE TGBT ET01 BOUZAISE	Renouvellement	Compte
<b>UP TRAITEMENT BS1</b>		
<b>FILE EAU -ALIMENTATION EAU BRUTE</b>		
POMPE DOSEUSE SOUDE SECOURS	Renouvellement	Cté de service
<b>RES BEAUNE MONTAGNE ROCHETIN</b>		
<b>CONTROLE/COMMANDE - UNITE DE CONTROLE / COMMANDE</b>		
TELEGESTION	Renouvellement	Cté de service
<b>RES BEAUNE LES GREVES</b>		
<b>FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION</b>		
VANNES ET CLAPETS G1	Renouvellement	Compte
VANNES ET CLAPETS G2	Renouvellement	Compte
POMPE D'ELEVATION / SURPRESSION 1	Renouvellement	Compte
POMPE D'ELEVATION / SURPRESSION 2	Renouvellement	Compte
BALLON ANTI BELIER	Renouvellement	Compte
CANALISATION / TUYAUTERIE	Renouvellement	Compte
<b>CONTROLE/COMMANDE - UNITE DE CONTROLE / COMMANDE</b>		
ARMOIRE DE COMMANDE	Renouvellement	Compte
<b>BATIMENTS, VRD ET MOYENS DIVERS - BATIMENTS D'EXPL</b>		
HUISSERIE DIVERSE	Renouvellement	Cté de service
<b>UP VIGNOLES PUIITS 5</b>		
<b>FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION</b>		
MESURE DE NIVEAU	Renouvellement	Cté de service
<b>UP VIGNOLES PUIITS 4</b>		
<b>FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION</b>		
MESURE DE NIVEAU	Renouvellement	Cté de service
<b>UP VIGNOLES PUIITS 1</b>		
<b>FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION</b>		
MESURE DE NIVEAU	Renouvellement	Cté de service
<b>REP LADOIX</b>		
<b>FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION</b>		
VESSIE	Renouvellement	Cté de service
<b>REP ECHEVRONNE CHANGEY</b>		
<b>FILE EAU - ELEVATION</b>		
VANNES ET CLAPETS GR 3 ET 4	Rénovation	Compte

ANTI-BELIER FUSSEY	Renouvellement	Cté de service
VESSIE MAREY	Renouvellement	Cté de service
<b>UP BOUILLAND EN RAFFIN</b>		
<b>BATIMENTS, VRD ET MOYENS DIVERS - BATIMENTS D'EXPL</b>		
EHELLE SOURCE	Renouvellement	Cté de service
GARDE CORPS	Renouvellement	Compte
<b>UP POMMARD GRANGE AU VAGER</b>		
<b>REACTIFS (PREPARATION/STOCKAGE/DISTRIBUTION) - CHL</b>		
POMPE D'EAU MOTRICE	Rénovation	Compte
<b>UP MEURSAULT</b>		
<b>FILE EAU (TRAITEMENT) - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>		
POMPE SECOURS CHLORATION	Renouvellement	Cté de service
<b>UP SANTENAY EN BOICHOT</b>		
<b>FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION</b>		
VESSIE HYDROCHOC	Renouvellement	Cté de service
<b>UP SANTENAY SAINT JEAN</b>		
<b>FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION</b>		
VESSIE	Renouvellement	Cté de service
COMPRESSEUR AIR	Renouvellement	Compte
<b>CV SECTO 3301 BEAUNE MC DO</b>		
<b>FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E</b>		
DEBITMETRE	Renouvellement	Cté de service
<b>CV SECTO 4901 COMBERTAULT EST FRAIS</b>		
<b>CONTROLE/COMMANDE - UNITE DE CONTROLE / COMMANDE</b>		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	Rénovation	Cté de service
<b>CV SECTO 4802 MEURSANGES IMP MOTTE</b>		
<b>CONTROLE/COMMANDE - UNITE DE CONTROLE / COMMANDE</b>		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	Renouvellement	Cté de service
<b>RES NOLAY SAIGEY</b>		
<b>CONTROLE/COMMANDE - UNITE DE CONTROLE / COMMANDE</b>		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	Renouvellement	Cté de service
<b>FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E</b>		
DEBITMETRE	Renouvellement	Cté de service
<b>UP RES NOLAY PRINCIPAL CORMOT</b>		
<b>SE-----</b>		
DEBITMETRE ELECTROMAGNETIQUE DN125	Renouvellement	Cté de service
<b>REP IVRY EN MONTAGNE (ACHAT D'EAU)</b>		
<b>SE-----</b>		
POMPE 2	Renouvellement	Compte
BALLON ANTI-BÉLIER	Renouvellement	Compte
<b>CV VENTE 5001 PLASTIPAK</b>		
<b>CONTROLE/COMMANDE - UNITE DE CONTROLE / COMMANDE</b>		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	Renouvellement	Cté de service
<b>CV SECTO 6504 SANTENAY AVENUE SOURCES</b>		

<b>FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E</b>		
DEBITMETRE	Renouvellement	Cté de service

### Les compteurs

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2016) portée disponible sur [WWW.COFRAC.fr](http://WWW.COFRAC.fr)) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de compteurs		17 597	17 466	18 425	19 209	4,3%
Nombre de compteurs remplacés		903	1 082	1 046	4 336	314,5%
Taux de compteurs remplacés		5,1	6,2	5,7	22,6	296,5%

*Il s'agit du nombre de compteurs remplacés sur l'ensemble de l'année civile, de janvier à décembre.*

### Les réseaux

Lieu ou ouvrage	Description
BAUBIGNY(21) - ROUTE D'ORCHES (D171)	2 branchements
BEAUNE(21) - AVENUE DU LAC	1 branchement
BEAUNE(21) - CHEMIN DU CLOS DU ROY	1 branchement
BEAUNE(21) - IMPASSE DES LUCIOLES	1 branchement
BEAUNE(21) - IMPASSE DES MEIX	1 branchement
BEAUNE(21) - IMPASSE DU POIRIER VIGNY	1 branchement
BEAUNE(21) - IMPASSE DU VERGER	1 branchement
BEAUNE(21) - LE SUCHAT	2 branchements
BEAUNE(21) - PLACE MONGE	2 branchements
BEAUNE(21) - PLACE XAVIER FORNERET	1 branchement
BEAUNE(21) - ROUTE DE POMMARD	2 branchements
BEAUNE(21) - RUE AU DOIX	1 branchement

BEAUNE(21) - RUE COLBERT	1 branchement
BEAUNE(21) - RUE DE L'OUVREE	1 branchement
BEAUNE(21) - RUE DES CHAZEAUX	1 branchement
BEAUNE(21) - RUE DES LAVIERES	1 branchement
BEAUNE(21) - RUE DES TONNELIERS	2 branchements
BEAUNE(21) - RUE DU BRETENET	1 branchement
BEAUNE(21) - RUE DU FESSOU	1 branchement
BEAUNE(21) - RUE DU POINT DU JOUR	1 branchement
BEAUNE(21) - RUE JEAN FRANCOIS MAUFOUX	3 branchements
BEAUNE(21) - RUE LOUIS BRAILLE	1 branchement
BEAUNE(21) - RUE PARADIS	1 branchement
BEAUNE(21) - RUE PAUL BON	1 branchement
BEAUNE(21) - RUE ROUSSEAU DESLANDES	1 branchement
BLIGNY-LES-BEAUNE(21) - ALLEE DE L'ALNEUX	2 branchements
BLIGNY-LES-BEAUNE(21) - ROUTE DE POMMARD (D17)	1 branchement
BLIGNY-LES-BEAUNE(21) - RUE BONNARD	1 branchement
BLIGNY-LES-BEAUNE(21) - RUE DE LA RUOTTE	1 branchement
BOUILLAND(21) - RUE DE LA COUR DU MOULIN (D2)	1 branchement
COMBERTAULT(21) - RUE DES PLANTES	1 branchement
CORPEAU(21) - RUE TRUCHOT	1 branchement
ECHEVRONNE(21) - RUE SIMON	1 branchement
LADOIX-SERRIGNY(21) - IMPASSE LIGEY	2 branchements
MERCEUIL(21) - RUE DE LA PLANCHE DE PIERRE	1 branchement
MEURSANGES(21) - RUE DES VIGNES (D111)	1 branchement
MEURSANGES(21) - RUE MARCEAU	1 branchement
MEURSAULT(21) - RUE DE LA GARE	1 branchement
MEURSAULT(21) - RUE DE MONTMEIX	1 branchement
MEURSAULT(21) - RUE SUDOT	1 branchement
MONTAGNY-LES-BEAUNE(21) - IMPASSE DES FRAISIERS	1 branchement
MONTAGNY-LES-BEAUNE(21) - RUE DE L'ESMEIX	2 branchements
MONTAGNY-LES-BEAUNE(21) - RUE DE LA MOTTE	2 branchements
MONTHELIE(21) - GRANDE RUE (D23)	1 branchement
PARIS-L'HOPITAL(71) - RUE DE NOLAY (D225A)	1 branchement
PERNAND-VERGELESSES(21) - RUE DES CHENEVIERES	2 branchements
PULIGNY-MONTRACHET(21) - RUE DE POISEUL (D113A)	1 branchement
SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE(21) - RUE DES GOUMERANDES	1 branchement
SANTENAY(21) - PLACE DE LA MAIRIE	1 branchement
SAVIGNY-LES-BEAUNE(21) - RUE BOULANGER ET VALLEE	1 branchement
SAVIGNY-LES-BEAUNE(21) - RUE DES FATAINS	1 branchement
TAILLY(21) - IMPASSE JEANNOT	1 branchement
VIGNOLES(21) - CHEMIN DE LA BARRETIERE	1 branchement
VIGNOLES(21) - RUE DES FONTAINES	1 branchement
VIGNOLES(21) - RUE DES PATIS	1 branchement
VOLNAY(21) - RUE DE LA COMBE	1 branchement
VOLNAY(21) - RUE DE LA CURE	1 branchement
VOLNAY(21) - RUE DE LA PITURE	1 branchement
VOLNAY(21) - RUE DE MONT	1 branchement
VOLNAY(21) - RUE DERRIERE L'EGLISE	1 branchement

Réseaux	Quantité renouvelée dans l'exercice	Mode de gestion
<b>Réseau (lot)</b>		
BRANCHEMENTS EAU DIA: 25- 35	58	Compte
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE DIA: 0- 74	7	Compte
COMPTEURS EAU DIA: 12- 20	562	Compte
COMPTEURS EAU DIA: 12- 20	4254	Compte
EMETTEURS RADIO-RELEVE	1510	Compte

Les données ci-dessus concernent l'exercice comptable du 01 novembre 2020 au 31 octobre 2021.

### Les branchements

Renouvellement des branchements plomb	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de branchements		16 131	16 220	16 298	18 480	13,4%
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>		281	277	274	267	-2,6%
<i>% de branchements plomb restant au 31 décembre</i>		1,7%	1,7%	1,7%	1,4%	-17,6%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	4	3	7	133,3%
<i>% de branchements plomb supprimés</i>			1,42%	1,08%	2,55%	136,1%

(\*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(\*\*) par le Délégué et par la Collectivité

## 3.4.2 Les travaux neufs réalisés

### Les installations

Travaux réalisés par le délégataire :

Installations électromécaniques	Réalisé dans l'exercice
<b>RES REP VOLNAY BAS</b>	
<b>FILE EAU - STOCKAGE / TAMPON</b>	
COMPLEMENT TRAVAUX ANAL. CHLORE - 21/J604A	X
<b>UP TRAITEMENT BS1</b>	
TRAVAUX COMPL. CONSTRUCTION BS1- 21/J600A-1-01	X

## Les réseaux, branchements et compteurs

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

Commune	Date de réalisation	Voie	Diamètre
BAUBIGNY(21)	16/11/2021	RUE DES ECOLES	32
BEAUNE(21)	26/02/2021	AVENUE DU PARC	25
BEAUNE(21)	13/04/2021	BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	50
BEAUNE(21)	03/03/2021	CHEMIN DE CHAMPAGNE	25
BEAUNE(21)	22/01/2021	IMPASSE VANDELLE	25
BEAUNE(21)	08/10/2021	ROUTE DE SAVIGNY	40
BEAUNE(21)	16/12/2021	ROUTE DE SEURRE	25
BEAUNE(21)	22/04/2021	ROUTE DE VERDUN	25
BEAUNE(21)	04/05/2021	ROUTE DE VERDUN	32
BEAUNE(21)	30/08/2021	RUE ANDRE GAGEY	25
BEAUNE(21)	23/07/2021	RUE DE VARENNES	25
BEAUNE(21)	12/03/2021	RUE DES MURAILLES-CHARRIERES	25
BEAUNE(21)	16/03/2021	RUE DES TONNELIERS	25
BEAUNE(21)	27/01/2021	RUE DOMINIQUE JEAN LARREY	100
BEAUNE(21)	03/06/2021	RUE DU DOCTEUR TASSIN	32
BEAUNE(21)	22/01/2021	RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES	32
BEAUNE(21)	20/07/2021	RUE DU FAUBOURG SAINT-JEAN	40
BEAUNE(21)	22/02/2021	RUE JEAN FRANCOIS CHAMPOLLION	32
BEAUNE(21)	21/07/2021	RUE JOSEPH ERSKINE	25
BEAUNE(21)	03/06/2021	RUE POISSONNERIE	25
BEAUNE(21)	14/06/2021	RUE SYLVESTRE CHAUVELOT	32
BEAUNE(21)	03/05/2021	RUE THIERS	25
BLIGNY-LES-BEAUNE(21)	06/10/2021	RUE DE L'EGALITE	25
BLIGNY-LES-BEAUNE(21)	28/07/2021	RUE DE L'EGLISE (D113)	25
BLIGNY-LES-BEAUNE(21)	27/05/2021	RUE DU MAUPAS (D113)	25
BLIGNY-LES-BEAUNE(21)	31/03/2021	RUE GRANDJEAN	25
CHASSAGNE-MONTRACHET(21)	11/01/2021	PLACE DE L'EGLISE	32
CHASSAGNE-MONTRACHET(21)	23/06/2021	ROUTE DE SANTENAY (D113A)	40
COMBERTAULT(21)	20/05/2021	ROUTE DE CHALLANGES (D111)	25
COMBERTAULT(21)	11/06/2021	RUE DE LA VILLEE	40
COMBERTAULT(21)	27/01/2021	RUE DES PLANTES	32
CORGENGOUX(21)	29/01/2021	RUE DE FOLIN (D23A)	25
CORGENGOUX(21)	30/06/2021	RUELLE SALOMON	25
CORGOLOIN(21)	09/09/2021	ROUTE NATIONALE (D974)	40
CORPEAU(21)	16/07/2021	CHEMIN DES LOUERES	25
CORPEAU(21)	04/06/2021	RUE DES TROIS BLANCS	25
DEZIZE-LES-MARANGES(71)	16/09/2021	BUXY	25
LA ROCHEPOT(21)	15/11/2021	ROUTE DE BEAUNE (D973)	25
LADOIX-SERRIGNY(21)	27/05/2021	ROUTE DE BEAUNE (D974)	25
LADOIX-SERRIGNY(21)	15/01/2021	ROUTE DE RUFFEY LES BEAUNE (D20A)	100
LADOIX-SERRIGNY(21)	01/06/2021	ROUTE DE RUFFEY LES BEAUNE (D20A)	25
LADOIX-SERRIGNY(21)	06/01/2021	ROUTE DE RUFFEY LES BEAUNE (D20A)	25

LADOIX-SERRIGNY(21)	15/02/2021	ROUTE DE RUFFEY LES BEAUNE (D20A)	25
LADOIX-SERRIGNY(21)	11/02/2021	ROUTE DE RUFFEY LES BEAUNE (D20A)	25
LADOIX-SERRIGNY(21)	13/01/2021	RUE DES LAYOTTES	25
LADOIX-SERRIGNY(21)	09/09/2021	RUE DES TROIS NOYERS	25
LEVERNOIS(21)	21/05/2021	GRANDE RUE	25
LEVERNOIS(21)	11/03/2021	ROUTE DE BEAUNE (D111L)	32
LEVERNOIS(21)	31/03/2021	RUE DU GOLF (D111L)	25
MERCEUIL(21)	26/07/2021	RUE DE LA PLANCHE DE PIERRE	25
MERCEUIL(21)	29/06/2021	RUE DU CHATEAU (D23)	25
MEURSANGES(21)	05/02/2021	RUE DES VIGNES (D111)	25
MEURSANGES(21)	25/11/2021	RUE MARCEAU	25
MEURSANGES(21)	18/03/2021	RUE MARGUERITE DUREUIL	25
MEURSANGES(21)	03/02/2021	RUE MARGUERITE DUREUIL	25
MEURSANGES(21)	18/03/2021	RUE MARGUERITE DUREUIL	25
MEURSANGES(21)	16/03/2021	RUE MARGUERITE DUREUIL	25
MEURSAULT(21)	09/06/2021	D974	40
MEURSAULT(21)	08/06/2021	D974	125
MEURSAULT(21)	07/06/2021	RUE ANDRE ROPITEAU	32
MEURSAULT(21)	24/06/2021	RUE DE LA GARE	32
MEURSAULT(21)	14/01/2021	RUE DU PIED DE LA FORET	32
MONTHELIE(21)	30/06/2021	RUE DU PIED DE LA VALLEE	25
NOLAY(21)	02/09/2021	RUE DE LA CHARITE	25
PARIS-L'HOPITAL(71)	09/04/2021	ROUTE DE DEZIZE (D136)	50
PARIS-L'HOPITAL(71)	07/04/2021	ROUTE DE SAINT-SERNIN (D225)	25
POMMARD(21)	31/08/2021	RUE DES CHARMOTS	32
POMMARD(21)	25/08/2021	RUE DES CHARMOTS	32
POMMARD(21)	09/07/2021	RUE MAREY MONGE	32
PULIGNY-MONTRACHET(21)	10/03/2021	GRANDE RUE (D113A)	25
PULIGNY-MONTRACHET(21)	10/08/2021	PLACE DU PASQUIER DE LA FONTAINE	43
PULIGNY-MONTRACHET(21)	07/09/2021	ROUTE NATIONALE 74 (D974)	32
PULIGNY-MONTRACHET(21)	17/09/2021	RUE DU MEIX PELLETIER	25
RUFFEY-LES-BEAUNE(21)	14/12/2021	IMPASSE DE LA MAIRIE	25
SAINT-AUBIN(21)	13/08/2021	RUE DES LAVIERES	32
SANTENAY(21)	11/06/2021	AVENUE DES SOURCES	25
SANTENAY(21)	04/02/2021	AVENUE DES SOURCES	25
SANTENAY(21)	20/05/2021	AVENUE DES SOURCES	25
SANTENAY(21)	11/06/2021	AVENUE DES SOURCES	32
SANTENAY(21)	11/06/2021	AVENUE DES SOURCES	25
SANTENAY(21)	20/05/2021	AVENUE DES SOURCES	25
SANTENAY(21)	11/06/2021	AVENUE DES SOURCES	25
SANTENAY(21)	20/04/2021	PETITE RUE	50
SAVIGNY-LES-BEAUNE(21)	20/10/2021	RUE DE CITEAUX	50
SAVIGNY-LES-BEAUNE(21)	11/10/2021	RUE PAUL MALDANT	27
VIGNOLES(21)	16/06/2021	CHEMIN DES PAQUIERS	25
VIGNOLES(21)	21/06/2021	CHEMIN DES PAQUIERS	25
VIGNOLES(21)	16/06/2021	CHEMIN DES PAQUIERS	25
VIGNOLES(21)	14/09/2021	RUE DE L'UNIVERSITE AMERICAINE	25
VILLY-LE-MOUTIER(21)	09/11/2021	RUE DU MILIEU	25

Réseaux (Canalisations et accessoires, branchements, compteurs)	Quantité réalisée dans l'exercice
Réseau	
EMETTEURS RADIO-RELEVE	115

# 4.

LA PERFORMANCE  
ET L'EFFICACITÉ  
OPÉRATIONNELLE  
POUR VOTRE  
SERVICE



Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

## 4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...).

### 4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	1083	507	36
Physico-chimique	32453	22036	10641

### 4.1.2 L'eau produite et distribuée

#### *Conformité des paramètres analytiques*

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Benzo(a)pyrène	0	0,034	1	0	25	1	0,01 µg/l
Hydroca. polycycl. arom. 4sub nx	0	0,19	1	0	25	1	0,1 µg/l

Nickel	0	31	1	0	15	0	20 µg/l
Plomb	0	98	3	0	15	0	10 µg/l
Trihalométhanes totaux (4)	0	104,2	0	1	34	55	100 µg/l
Turbidité Terrain	0	1,68	0	2	0	21	1 NFU

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Aluminium total	0	0,214	1	0	34	1	.2 mg/l
Bact et spores sulfito-rédu	0	1	2	0	177	1	0 n/100ml
Bactéries Coliformes	0	72	2	0	177	28	0 n/100ml
Carbone Organique Total	0	2,24	1	0	27	3	2 mg/l C
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	4	1	5	16	11	2 Qualitatif
pH à température de l'eau	5,98	10,3	0	2	62	195	9 Unité pH
Turbidité	0	3,4	2	0	150	1	2 NFU
Turbidité Terrain	0	1,14	0	4	0	21	0,5 NFU

Suite à l'ensemble des non-conformités, des investigations complémentaires ont été réalisées (contre-analyses, enquêtes terrain). Toutes ces non-conformités ont été traitées.

### *Composition de l'eau du robinet*

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	34,90	131,36	29	mg/l	Sans objet
Chlorures	3,80	24,40	57	mg/l	250
Fluorures	41	436	16	µg/l	1500
Magnésium	3,68	10,33	29	mg/l	Sans objet
Nitrates	1,10	37	110	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,13	82	µg/l	0,5
Potassium	0,20	2,10	27	mg/l	Sans objet
Sodium	1,60	81,10	27	mg/l	200
Sulfates	6	59,30	57	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	11	35,60	60	°F	Sans objet

### 4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau



Direction de la Santé Publique  
Département Prévention Santé Environnement  
Unité Territoriale Côte-d'Or (UTSE21)

#### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par la SOURCE DE MONTHELIE BAS (MONT DE MILAN), située sur la commune d'AUXEY DURESES.

#### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 5 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 131 paramètres recherchés.

#### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traité pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS, Réseau Monthelie Bas  
Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.  
(3 analyses conformes sur les 3 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 31,8 degrés français.  
Cette eau est dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

L'eau distribuée par ce réseau n'a pas été analysée pour les pesticides cette année.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 6,60 mg/l. (Conformité : 100%)  
L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,27.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates. Les pesticides n'ont pas été analysés cette année.

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par la SOURCE DE DROUET et la SOURCE DES PRES, situées sur la commune de NOLAY.

### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 6 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 1686 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traité pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS-NOLAY : Réseau Saigey  
 Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique. (3 analyses conformes sur les 3 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 32,8 degrés français. Cette eau est dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,00 µg/L (Conformité : 100 %)

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des pesticides.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/L.

La teneur moyenne s'élève à 32,00 mg/L (Conformité : 100%)

L'eau distribuée par ce réseau respecte la limite de qualité française vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut emporter les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,50.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par la SOURCE SAINT JEAN, située sur la commune de SANTENAY.

### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 4 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 875 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traitée pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS, SANTENAY - Réseau Saint Jean  
 Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.  
 (3 analyses conformes sur les 3 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 27,5 degrés français.  
 Cette eau est dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,00 µg/L (Conformité : 100 %)  
 L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des pesticides.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 21,73 mg/L (Conformité : 100%)  
 L'eau distribuée par ce réseau est de bonne qualité vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartre les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,70.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par les SOURCES COIGNIERE, GRAND CHAMPY, PETIT CHAMPY, PISSEVIELLE, situées sur la commune de SAVIGNY LES BEAUNE.

### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 8 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 197 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traitée pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS, Savigny les Beaune - Réseau Village  
 Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.  
 (8 analyses conformes sur les 8 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 28,6 degrés français.  
 Cette eau est dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,00 µg/L (Conformité : 100 %)

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des pesticides.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 14,27 mg/L (Conformité : 100%)

L'eau distribuée par ce réseau est de bonne qualité vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartre les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,56.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par les SOURCES COIGNIERE, GRAND CHAMPY, PETIT CHAMPY, PISSEVIELLE, situées sur la commune de SAVIGNY LES BEAUNE.

### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 4 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 125 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traitée pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS, Réseau Bouze les Beaune  
 Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique. (4 analyses conformes sur les 4 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 28,6 degrés français. Cette eau est dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,00 µg/L (Conformité : 100 %)

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des pesticides.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 19,03 mg/L (Conformité : 100%)

L'eau distribuée par ce réseau est de bonne qualité vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartre les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,74.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par les SOURCES COIGNIERE, GRAND CHAMPY, PETIT CHAMPY, PISSEVIELLE, et la SOURCE FONTAINE DU GARDE, situées sur la commune de SAVIGNY LES BEAUNE.

### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 4 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 125 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traitée pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS, Réseau d'Aloxe Corton  
 Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.  
 (4 analyses conformes sur les 4 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 27,8 degrés français.  
 Cette eau est dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,00 µg/L (Conformité : 100 %)  
 L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des pesticides.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 17,21 mg/L (Conformité : 100%)  
 L'eau distribuée par ce réseau est de bonne qualité vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartre les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,50.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par les SOURCES COIGNIERE, GRAND CHAMPY, PETIT CHAMPY, PISSEVIELLE, la SOURCE FONTAINE DU GARDE, et les Forages de BEAUNE Sud 1 situés sur les communes de SAVIGNY LES BEAUNE et BEAUNE.

### LE CONTRÔLE SANITAIRE

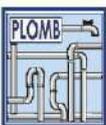


Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 65 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 14384 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traité pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS, Réseau Principal  
 Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.  
 (33 analyses conformes sur les 33 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 27,6 degrés français.  
 Cette eau est dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,07 µg/L (Conformité : 100 %)

L'eau distribuée par ce réseau présente des traces occasionnelles vis-à-vis des pesticides.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 14,65 mg/L (Conformité : 100%)  
 L'eau distribuée par ce réseau est de bonne qualité vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartre les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,51.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau a présenté 2 dépassements de la référence de qualité : sur ce réseau, 94 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par la SOURCE MEURSAULT BAS (PETIT AUXEY), située sur la commune d'AUXEY DURESSÉS.

### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 10 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 1142 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traitée pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS, Meursault - Réseau Bas  
 Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.  
 (7 analyses conformes sur les 7 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 31,6 degrés français.  
 Cette eau est dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,00 µg/L (Conformité : 100 %)  
 L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des pesticides.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 2,57 mg/L (Conformité : 100%)  
 L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartre les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,38.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par la SOURCE DE LA BOUZAISE et les Forages de BEAUNE Sud 1, situés sur la commune de BEAUNE.

### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 55 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 9746 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traité pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS, Réseau Beaune Ville  
 Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.  
 (38 analyses conformes sur les 38 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 17,3 degrés français.  
 Cette eau est peu dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,00 µg/L (Conformité : 100 %)  
 L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des pesticides.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 14,39 mg/L (Conformité : 100%)  
 L'eau distribuée par ce réseau est de bonne qualité vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartre les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,85.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par la SOURCE PEROSEY et la SOURCE PRE BLONDOT, situées sur les communes de NANTOUX et VOLNAY.

### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 10 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 2374 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traitée pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS, Réseau Pommard  
 Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.  
 (6 analyses conformes sur les 6 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 32,9 degrés français.  
 Cette eau est dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,00 µg/L (Conformité : 100 %)  
 L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des pesticides.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 12,63 mg/L (Conformité : 100%)  
 L'eau distribuée par ce réseau est de bonne qualité vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,44.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par le réseau principal de la CABCS, lui-même alimenté à partir des SOURCES COIGNIERE, GRAND CHAMPY, PETIT CHAMPY, PISSEVILLE et la SOURCE FONTAINE DU GARDE, situées sur la commune de Savigny les Beaune.

### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 6 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 1035 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traitée pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS, Réseau Saint Aubin  
 Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.  
**L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.**  
 (4 analyses conformes sur les 4 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.  
 La dureté s'élève à **30,5 degrés français.**  
**Cette eau est dure.**

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.  
 Maximum mesuré : **0,00 µg/L (Conformité : 100 %)**  
**L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des pesticides.**

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.  
 La teneur moyenne s'élève à **15,45 mg/L (Conformité : 100%)**  
**L'eau distribuée par ce réseau est de bonne qualité vis-à-vis des nitrates.**

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartre les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.  
 Le pH est en moyenne de : **7,80.**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par la SOURCE DE L'OUICHE, située sur la commune de LUSTIGNY SUR OUCHE.

### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 4 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 126 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traitée pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS, Réseau La Rochepot - Baubigny  
 Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique. (4 analyses conformes sur les 4 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 31,8 degrés français. Cette eau est dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,00 µg/L (Conformité : 100 %)

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des pesticides.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 20,80 mg/L (Conformité : 100%)

L'eau distribuée par ce réseau est de bonne qualité vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartner les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,46.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par la SOURCE DE COYOT et la SOURCE DU CUL DE PRE, situées sur la commune de CORMOT VAUCHIGNON, avec un apport par le SMEMAC (71)

### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 11 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 2286 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traitée pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS-NOLAY : Réseau Principal  
 Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.  
 (9 analyses conformes sur les 9 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 29,9 degrés français.  
 Cette eau est dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,00 µg/L (Conformité : 100 %)

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des pesticides.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 18,95 mg/L (Conformité : 100%)

L'eau distribuée par ce réseau est de bonne qualité vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartre les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,76.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre réseau est alimenté en eau potable principalement par la SOURCE DE COYOT et la SOURCE DU CUL DE PRE, situées sur la commune de CORMOT VAUCHIGNON, avec un apport par le SMEMAC (71)

### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Unité Territoriale de Côte-d'Or de l'Agence Régionale de Santé. En 2021, 4 prélèvements ont été pratiqués sur l'eau de ce réseau, soit 76 paramètres recherchés.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, laissez-la couler avant de la consommer, notamment quand une partie du réseau est en plomb.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous de conserver un robinet d'eau non traitée pour un usage alimentaire. Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés du contrôle sanitaire peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

#### Pour plus de renseignements

- ☛ Votre distributeur dont les coordonnées se trouvent sur votre facture.
- ☛ ARS, Direction de la Santé Publique, UTSE21 : 03.80.41.99.27.
- ☛ Sites internet du ministère en charge de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

CABCS-NOLAY : Réseau Cirey  
 Exploité par : VEOLIA EAU - BEAUNE

## RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

### BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique. (4 analyses conformes sur les 4 réalisées)

### DURETÉ (ou TH)

Quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé.

La dureté s'élève à 29,9 degrés français. Cette eau est dure.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,10 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,00 µg/L (Conformité : 100 %)

L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité vis-à-vis des pesticides.

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 21,95 mg/L (Conformité : 100%)

L'eau distribuée par ce réseau est de bonne qualité vis-à-vis des nitrates.

### pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartner les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,80.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité : sur ce réseau, 100 % d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

## CONCLUSIONS

**Bactériologie** : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

**Physico-chimie** : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

## Historique des données du contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Paramètres microbiologiques</b>					
<b>Taux de conformité microbiologique</b>		<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
Nombre de prélèvements conformes		104	166	173	177
Nombre de prélèvements non conformes		0	0	0	0
Nombre total de prélèvements		104	166	173	177
<b>Paramètres physico-chimique</b>					
<b>Taux de conformité physico-chimique</b>		<b>93,55 %</b>	<b>97,25 %</b>	<b>97,20 %</b>	<b>96,80 %</b>
Nombre de prélèvements conformes		58	106	104	121
Nombre de prélèvements non conformes		4	3	3	4
Nombre total de prélèvements		62	109	107	125

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

## Chlorure de Vinyle Monomère

En raison des premiers procédés de fabrication du PVC (avant 1980), le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) en constitue sa principale matière première. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Au delà de l'année de fabrication et de la nature (très variable) des canalisations en PVC des réseaux, sa présence éventuelle dépend entre autres :

- ✓ Des temps de séjour de l'eau dans ces canalisations,
- ✓ De la température de l'eau.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 modifie l'instruction n°DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au Chlorure de Vinyle Monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine. Celle-ci positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM. Aussi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».

En cas de dépassements de la limite de qualité, l'instruction du 29 avril 2020 modifie aussi les délais impartis pour rétablir la qualité de l'eau en fonction des concentrations observées en CVM. Pour autant, cette nouvelle instruction préconise comme prioritaire la mise en œuvre de solutions définitives, fondées essentiellement sur le remplacement des canalisations, plutôt que le recours aux purges (solution considérée non-pérenne).

## **Situation sur votre service :**

### **Problématique CVM aux Menaults à Nolay :**

Il n'y a pas eu de dépassements de CVM en 2021. Des purges régulières sont réalisées pour supprimer les CVM dans l'eau.

Pour éviter ces purges, des travaux ont été proposés à la collectivité afin d'alimenter Les Menaults depuis la nouvelle canalisation d'achat d'eau du SMEMAC route de Couches, et Bertaux directement depuis Nolay en prolongeant le tronçon rue de la Brasserie. Les nouveaux tronçons seraient posés en PEHD. Des robinets de purge seraient réalisés, afin de continuer les purges régulièrement sur le réseau partiellement en PVC.

## 4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

### 4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit

#### *Le volume prélevé*

Les autorisations de prélèvement maximales par ressource sont les suivantes :

	Débit horaire (m3/h)
SR Savigny Vermots	
UP Aloxe Corton	
UP Aloxe Corton	
UP Auxey Mont Milan Monthelie	
UP Beaune Bouzaise	
UP Beaune BS1	220
UP Boichot	40
UP Bouilland en Raffin	3
UP BS1	
UP Meursault	31
UP Nolay Drouet	4
UP Nolay Principal Cormot	21
UP Pommard Grange au Vager	
UP Santenay Chaumenotte	
UP Santenay Saint Jean	
UP Savigny Fontaine Froide	
UP Vignoles Puits 1	40
UP Vignoles Puits 4	80
UP Vignoles Puits 5	60

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume prélevé (m3)</b>		<b>4 238 298</b>	<b>4 236 431</b>	<b>4 414 250</b>	<b>4 237 126</b>	<b>-4,0%</b>
<b>Volume prélevé par ressource (m3)</b>						
SR Savigny Vermots				106 763	100 255	-6,1%
UP Aloxe Corton		1 011 485	1 088 294	1 323 046	1 219 287	-7,8%
UP Auxey Mont Milan Monthelie		6 000	16 932	14 047	21 236	51,2%
UP Beaune Bouzaise		2 033 578	1 994 249	1 845 818	1 797 932	-2,6%
UP Beaune BS1		29 105	267 290	579 697	543 334	-6,3%
UP Boichot		81 904	98 783	104 069	110 104	5,8%
UP Bouilland en Raffin		10 555	10 835	9 228	18 756	103,3%
UP Meursault		220 605	195 440	221 513	140 731	-36,5%
UP Nolay Drouet					7 498	
UP Nolay Principal Cormot					0	

UP Pommard Grange au Vager		57 053	55 310	60 326	58 620	-2,8%
UP Santenay Saint Jean		43 288	26 901	13 230	23 216	75,5%
UP Savigny Fontaine Froide		51 262	50 018	48 316	53 931	11,6%
UP Vignoles Puits 1		119 211	98 455	22 774	21 413	-6,0%
UP Vignoles Puits 4		207 321	97 987	26 566	32 723	23,2%
UP Vignoles Puits 5		285 027	235 937	38 857	13 717	-64,7%
<b>Volume prélevé par nature d'eau (m3)</b>						
Eau souterraine non influencée		4 150 394	4 219 499	1 009 400	875 389	-13,3%
Eau souterraine influencée		87 904	16 932	3 404 850	3 361 737	-1,3%

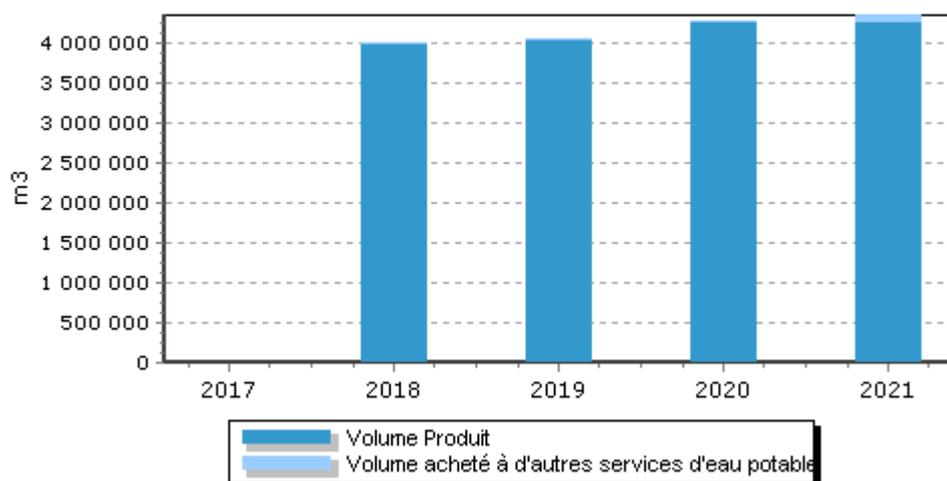
Chaque ouvrage du tableau ci-dessus représente une variable **VP.233**. La variable VP.062 est la somme des volumes prélevés sur les différents ouvrages (VP.223).

### Le volume produit et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume prélevé (m3)</b>		<b>4 238 298</b>	<b>4 236 431</b>	<b>4 414 250</b>	<b>4 237 126</b>	<b>-4,0%</b>
Volume eau brute acheté		1 919	3 732	1 794	45 798	2 452,8%
Besoin des usines		241 661	173 703	131 861	-27 849	-121,1%
<b>Volume produit (m3)</b>		<b>3 996 637</b>	<b>4 062 728</b>	<b>4 282 389</b>	<b>4 264 975</b>	<b>-0,4%</b>
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0	1 919	3 732	1 794	91 240	4 985,8%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable		238 199	186 260	182 829	209 757	14,7%
<b>Volume mis en distribution (m3)</b>	<b>0</b>	<b>3 760 357</b>	<b>3 880 200</b>	<b>4 101 354</b>	<b>4 146 458</b>	<b>1,1%</b>

### Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable



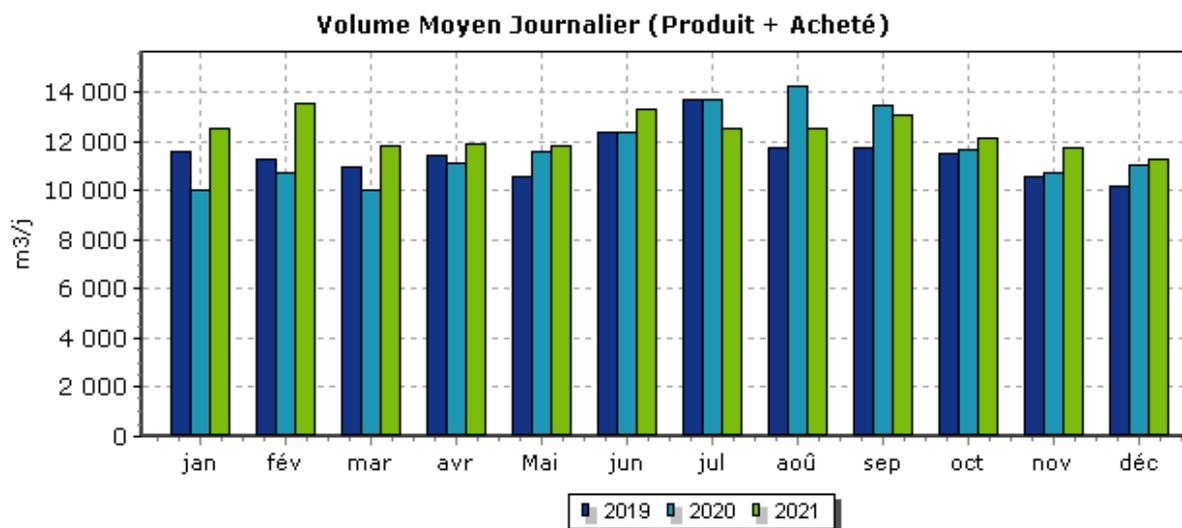
Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)</b>		<b>1 919</b>	<b>3 732</b>	<b>1 794</b>	<b>91 240</b>	<b>4 985,8%</b>
SYNDICAT MIXTE DE L'EAU MORVAN AUTUNOIS COUCHOIS		1 919	3 732	1 794	45 798	2 452,8%
SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE CHAMBOUX					45 442	

### Bilan mensuel

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Volume moyen journalier produit (m3/j)	12 011	12 947	11 324	11 533	11 232	12 681	12 052	12 147	12 652	11 538	10 750	10 525
Volume moyen journalier acheté (m3/j)	503	590	461	398	576	622	470	388	396	617	965	712
<b>Total (m3/j)</b>	<b>12 514</b>	<b>13 537</b>	<b>11 785</b>	<b>11 931</b>	<b>11 808</b>	<b>13 303</b>	<b>12 522</b>	<b>12 535</b>	<b>13 048</b>	<b>12 155</b>	<b>11 715</b>	<b>11 237</b>



## 4.2.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution

### Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume vendu selon le décret (m3)</b>		<b>3 169 128</b>	<b>2 880 600</b>	<b>2 903 674</b>	<b>3 050 982</b>	<b>5,1%</b>
<b>Sous-total volume vendu aux abonnés du service</b>		<b>2 930 929</b>	<b>2 694 340</b>	<b>2 720 845</b>	<b>2 841 225</b>	<b>4,4%</b>
domestique ou assimilé		2 817 200	2 562 971	2 623 183	2 604 767	-0,7%
autres que domestiques		113 729	131 369	97 662	236 458	142,1%
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable</b>		<b>238 199</b>	<b>186 260</b>	<b>182 829</b>	<b>209 757</b>	<b>14,7%</b>

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume vendu (m3)</b>		<b>3 169 128</b>	<b>2 880 600</b>	<b>2 903 674</b>	<b>3 050 982</b>	<b>5,1%</b>
<i>dont clients individuels</i>		2 300 049	2 020 459	2 010 435	2 122 455	5,6%
<i>dont clients domestiques SRU</i>		20 003	19 719	19 151	23 398	22,2%
<i>dont clients industriels</i>		308 405	351 056	360 862	333 136	-7,7%
<i>dont clients collectifs</i>		196 446	179 042	192 939	234 180	21,4%
<i>dont irrigations agricoles</i>		28 951	42 961	43 677	41 045	-6,0%
<i>dont volume vendu autres collectivités</i>		238 199	186 260	182 829	209 757	14,7%
<i>dont bâtiments communaux</i>		53 868	57 624	69 671	57 472	-17,5%
<i>dont appareils publics</i>		23 207	23 479	24 110	29 539	22,5%

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

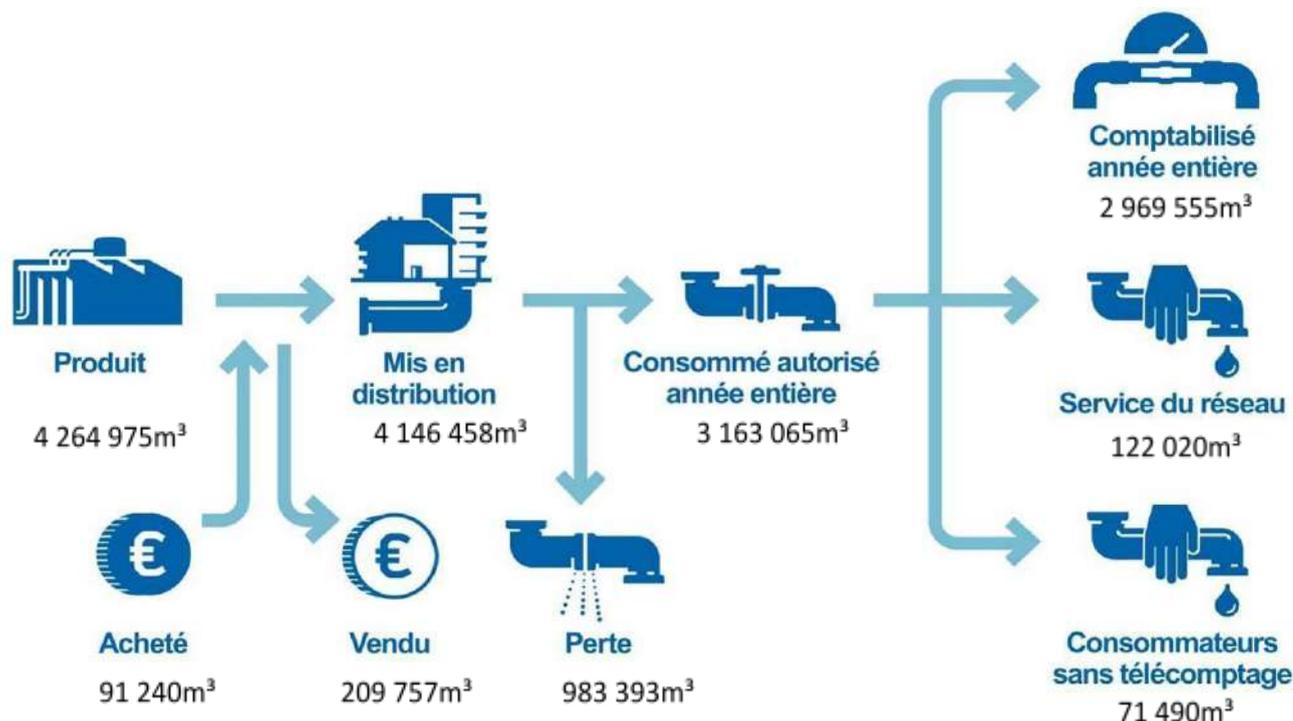
	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)</b>		<b>238 199</b>	<b>186 260</b>	<b>182 829</b>	<b>209 757</b>	<b>14,7%</b>
CC DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES		238 199	186 260	182 829	209 757	14,7%

### **Le volume consommé**

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)		3 090 566	2 788 322	2 863 471	3 026 505	5,7%
<b>Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)</b>		<b>3 107 594</b>	<b>2 803 685</b>	<b>2 943 906</b>	<b>2 969 555</b>	<b>0,9%</b>
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels		363	363	356	372	4,5%
Volume consommateurs sans comptage (m3)		47 571	47 775	49 344	71 490	44,9%
Volume de service du réseau (m3)		122 020	122 020	122 020	122 020	0,0%
<b>Volume consommé autorisé (m3)</b>		<b>3 260 157</b>	<b>2 958 117</b>	<b>3 034 835</b>	<b>3 220 015</b>	<b>6,1%</b>
<b>Volume consommé autorisé 365 jours (m3)</b>		<b>3 277 185</b>	<b>2 973 480</b>	<b>3 115 270</b>	<b>3 163 065</b>	<b>1,5%</b>

## Synthèse des flux de volumes



### 4.2.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2021 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2021	77,4	68,22	4,69	5,61	16,09

**Rdt** (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

**Objectif Rdt Grenelle 2 (%)** : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

**ILP** (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)

**ILVNC** (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

**ILC** (indice linéaire de consommation (m³/j/km)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

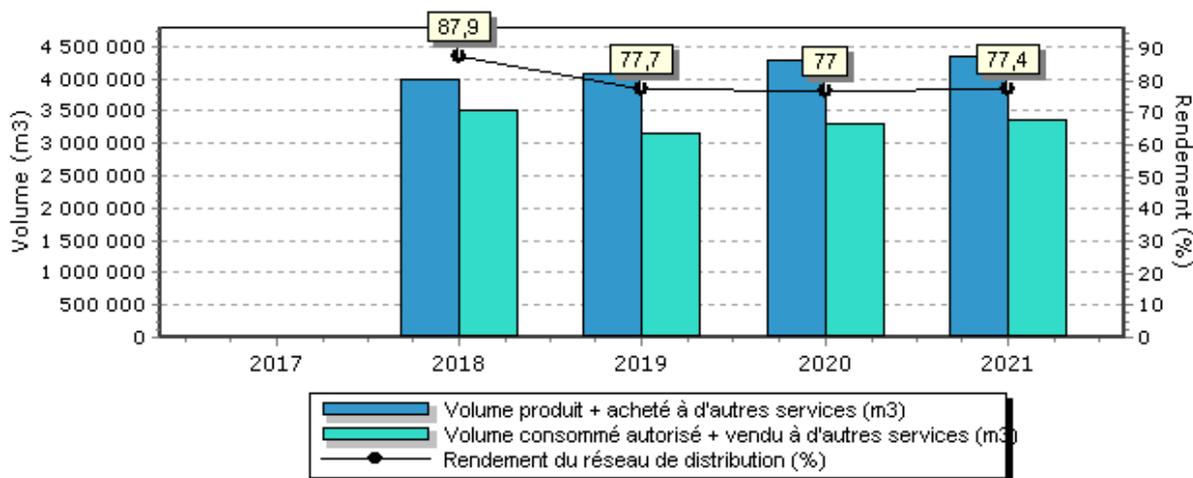
	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)</b>		<b>87,9 %</b>	<b>77,7 %</b>	<b>77,0 %</b>	<b>77,4 %</b>	<b>0,5%</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . A		3 277 185	2 973 480	3 115 270	3 163 065	1,5%
Volume vendu à d'autres services (m3) . . . . . B		238 199	186 260	182 829	209 757	14,7%
Volume produit (m3) . . . . . C		3 996 637	4 062 728	4 282 389	4 264 975	-0,4%
Volume acheté à d'autres services (m3) . . . . . D	0	1 919	3 732	1 794	91 240	4 985,8%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

### Evolution du rendement du réseau de distribution



Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2021 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2021.

## Rendements par secteurs

Ville de Beaune	2019	2020	2021
Nb de jours dans l'année	365	366	365
Volumes comptabilisés	359	356	379
Volumes comptabilisés	1 509 669	1 458 007	1 531 502
Volumes comptabilisés 365 jours	1 534 900	1 498 962	1 474 929
Volumes vendus en Gros (externes Contrat)	0	0	0
Volumes exportés (internes CABCS)	0	0	0
Volume exporté Aloxe commune			
Volumes sans comptage	17 899	17 899	19 300
Volumes de service	50 000	50 000	50 000
Volumes expliqués de perte			
Volumes consommés autorisés	1 577 568	1 525 906	1 600 802
Volumes consommés autorisés 365	1 602 799	1 566 861	1 544 229
Volumes mis en distribution	1 955 663	1 909 809	1 886 371
Volumes achetés (externes contrat)			
Volumes importés (internes contrat)	0	0	0
Volume produit	1 955 663	1 909 809	1 886 371
<b>Objectif 80,5%</b>	<b>% 82</b>	<b>% 82,0</b>	<b>% 81,9</b>

B3210 Sivom (secteur B)	2019	2020	2021
Nb de jours dans l'année	365	366	365
Nb jours entre 2 relevés	359	355	370
Volumes comptabilisés	929 171	929 888	975 533
Volumes comptabilisés 365 jours	944 700	958 701	962 350
Volumes vendus en Gros (externes Contrat)	215166	218138	319809
Volumes exportés (internes CABCS)	0	0	128359
Volume exporté Aloxe commune	90406	75908	21818
Volumes sans comptage	25 997	25 997	52 329
Volumes de service	50 000	50 000	50 000
Volumes expliqués de perte		13182	5518
Volumes consommés autorisés	1 005 168	1 005 885	1 077 862
Volumes consommés autorisés 365	1 235 863	1 341 926	1 540 183
Volumes mis en distribution	1 772 042	1 935 191	1 984 828
Volumes achetés (externes contrat)			
Volumes importés (internes contrat)	0	0	97941
Volume produit	1 772 042	1 935 191	1 886 887
<b>Objectif 75%</b>	<b>% 70</b>	<b>% 69</b>	<b>77,6%</b>

<b>B3090 Meursault (secteur C)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nb de jours dans l'année	365	366	365
Nb jours entre 2 relevés	366	355	370
Volumes comptabilisés	156 523	142 696	129 579
Volumes comptabilisés 365 jours	156 095	147 118	127 828
Volumes vendus en Gros (externes Contrat)	0	0	0
Volumes exportés (internes CABCS)			
Volume exporté Aloxe commune			
Volumes sans comptage	1 850	1 850	2 150
Volumes de service	5 000	5 000	5 000
Volumes expliqués de perte			
Volumes consommés autorisés	163 373	149 546	136 729
Volumes consommés autorisés 365	162 945	153 968	134 978
Volumes mis en distribution	187 394	186 950	164 770
Volumes achetés (externes contrat)			
Volumes importés (internes contrat)	45186	33818	24039
Volume produit	142 208	153 132	140 731
<b>Objectif 81%</b>	<b>% 87,0</b>	<b>% 82,4</b>	<b>% 81,9</b>

<b>B3320 Santenay (secteur D)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nb de jours dans l'année	365	366	365
Nb jours entre 2 relevés	366	355	370
Volumes comptabilisés	94 224	87 877	76 766
Volumes comptabilisés 365 jours	93 967	90 600	75 729
Volumes vendus en Gros (externes Contrat)			12240
Volumes exportés (internes CABCS)			
Volume exporté Aloxe commune			
Volumes sans comptage	1 201	1 201	20 390
Volumes de service	9 000	9 000	9 000
Volumes expliqués de perte			
Volumes consommés autorisés	104 425	98 078	106 156
Volumes consommés autorisés 365	104 168	100 801	117 359
Volumes mis en distribution	121 304	109 347	149 046
Volumes achetés (externes contrat)	3732	1795	28842
Volumes importés (internes contrat)	0	0	0
Volume produit	117 572	107 552	120 204
<b>Objectif 80,5%</b>	<b>% 85,9</b>	<b>% 92,2</b>	<b>% 78,7</b>

<b>B3340 Pommard (secteur E)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nb de jours dans l'année	365	366	365
Nb jours entre 2 relevés	363	355	370
Volumes comptabilisés	28 275	36 335	33 020
Volumes comptabilisés 365 jours	28 431	37 461	32 574
Volumes vendus en Gros (externes Contrat)	0	0	0
Volumes exportés (internes CABCS)	0	0	0
Volume exporté Aloxe commune			
Volumes sans comptage	175	175	450
Volumes de service	6 000	6 000	6 000
Volumes expliqués de perte			
Volumes consommés autorisés	34 450	42 510	39 470
Volumes consommés autorisés 365	34 606	43 636	39 024
Volumes mis en distribution	54 908	59 173	53 902
Volumes achetés (externes contrat)			
Volumes importés (internes contrat)	0	0	0
Volume produit	54 908	59 173	53 902
<b>Objectif 75%</b>	<b>% 63,0</b>	<b>% 73,7</b>	<b>% 72,4</b>

<b>B8430 Saint Aubin (secteur F)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nb de jours dans l'année	365	366	365
Nb jours entre 2 relevés	366	355	370
Volumes comptabilisés	15 799	14 545	16 703
Volumes comptabilisés 365 jours	15 756	14 996	16 477
Volumes vendus en Gros (externes Contrat)	0	0	0
Volumes exportés (internes CABCS)	0	0	0
Volume exporté Aloxe commune			
Volumes sans comptage	50	50	400
Volumes de service	3 000	3 000	3 000
Volumes expliqués de perte			
Volumes consommés autorisés	18 849	17 595	20 103
Volumes consommés autorisés 365	18 806	18 046	19 877
Volumes mis en distribution	27 316	24 563	27 614
Volumes achetés (externes contrat)			
Volumes importés (internes contrat)	27316	24563	27614
Volume produit			
<b>Objectif 80%</b>	<b>% 68,8</b>	<b>% 73,5</b>	<b>% 72,0</b>

<b>BY210 Bouze (secteur G)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nb de jours dans l'année	365	366	365
Nb jours entre 2 relevés	363	355	370
Volumes comptabilisés	14 110	16 335	18 804
Volumes comptabilisés 365 jours	14 188	16 841	18 550
Volumes vendus en Gros (externes Contrat)	0	0	0
Volumes exportés (internes CABCS)	0	0	0
Volume exporté Aloxe commune			
Volumes sans comptage	275	275	550
Volumes de service	1 800	1 800	1 800
Volumes expliqués de perte			
Volumes consommés autorisés	16 185	18 410	21 154
Volumes consommés autorisés 365	16 263	18 916	20 900
Volumes mis en distribution	19 500	17 528	17 409
Volumes achetés (externes contrat)			
Volumes importés (internes contrat)	19500	17528	17409
Volume produit	0	0	0
<b>Objectif 75%</b>	<b>% 83,4</b>	<b>% 107,9</b>	<b>% 120,1</b>

<b>BY210 Bouilland (secteur H)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nb de jours dans l'année	365	366	365
Nb jours entre 2 relevés	377	355	370
Volumes comptabilisés	10 185	9 966	11 978
Volumes comptabilisés 365 jours	9 861	10 275	11 816
Volumes vendus en Gros (externes Contrat)	0	0	0
Volumes exportés (internes CABCS)	0	0	0
Volume exporté Aloxe commune			
Volumes sans comptage	50	50	50
Volumes de service	200	200	200
Volumes expliqués de perte			
Volumes consommés autorisés	10 435	10 216	12 228
Volumes consommés autorisés 365	10 111	10 525	12 066
Volumes mis en distribution	10 835	10 831	11 942
Volumes achetés (externes contrat)			
Volumes importés (internes contrat)	0	0	0
Volume produit	10 835	10 831	11 942
<b>Objectif 80%</b>	<b>% 93,3</b>	<b>% 97,2</b>	<b>% 101,0</b>

<b>B3420 Monthélie (secteur I)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nb de jours dans l'année	365	366	365
Nb jours entre 2 relevés	365	355	370
Volumes comptabilisés	9 159	10 256	9 962
Volumes comptabilisés 365 jours	9 159	10 574	9 827
Volumes vendus en Gros (externes Contrat)	0	0	0
Volumes exportés (internes CABCS)	0	18058	15928
Volume exporté Aloxe commune			
Volumes sans comptage	74	74	150
Volumes de service	20	20	20
Volumes expliqués de perte			
Volumes consommés autorisés	9 253	10 350	10 132
Volumes consommés autorisés 365	9 253	28 726	25 925
Volumes mis en distribution	9 670	32 455	30 280
Volumes achetés (externes contrat)			
Volumes importés (internes contrat)	170	25719	23629
Volume produit	9 500	6 736	6 651
<b>Objectif 80%</b>	<b>% 95,7</b>	<b>% 88,5</b>	<b>% 85,6</b>

<b>B3490 Savigny (secteur J)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nb de jours dans l'année	365	366	365
Nb jours entre 2 relevés	365	365	359
Volumes comptabilisés	99 722	148 865	94 425
Volumes comptabilisés 365 jours	99 722	99 273	96 003
Volumes vendus en Gros (externes Contrat)	0	0	0
Volumes exportés (internes CABCS)	0	0	0
Volume exporté Aloxe commune			
Volumes sans comptage	1 773	1 773	1 950
Volumes de service	10 000	10 000	10 000
Volumes expliqués de perte			
Volumes consommés autorisés	111 495	160 638	106 375
Volumes consommés autorisés 365	111 495	111 046	107 953
Volumes mis en distribution	109 707	131 369	134 855
Volumes achetés (externes contrat)			
Volumes importés (internes contrat)	0	30790	37518
Volume produit	109 707	100 579	97 337
<b>Objectif 75%</b>	<b>% 101,6</b>	<b>% 84,5</b>	<b>% 80,1</b>

Commentaire :

Les communes de La Rochepot et Nolay ayant intégré le contrat regroupé CABCS en 2021, les cycles de facturation ont été adaptés pour ces 2 communes. Nous avons donc constaté 3 semestres de consommation au lieu de deux habituellement. Les rendements s'en trouvent mécaniquement augmentés et ne peuvent être considérés comme significatifs. Nous avons réalisé une estimation basée sur les 12 premiers mois afin d'évaluer le rendement au plus juste.

<b>B8390 La Rochepot + Baubigny (secteur K)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2021 estimation</b>
Nb de jours dans l'année	365	366	365	365
Nb jours entre 2 relevés	363	365	363	363
Volumes comptabilisés	35 690	30 029	45 011	30 966
Volumes comptabilisés 365 jours	35 887	30 111	45 259	31 137
Volumes vendus en Gros (externes Contrat)	3130	4223	0	0
Volumes exportés (internes CABCS)	0	0	2414	2414
Volumes sans comptage	899	950	900	900
Volumes de service	1 000	1 000	1 000	1 000
Volumes expliqués de perte				
Volumes consommés autorisés	37 589	31 979	46 911	32 866
Volumes consommés autorisés 365	40 916	36 284	49 573	35 451
Volumes mis en distribution	45 741	44 216	45 442	45 442
Volumes achetés (externes contrat)	45741	44216	45442	45442
Volumes importés (internes contrat)	0	0	0	0
Volume produit				
<b>Objectif 75%</b>	<b>% 89,5</b>	<b>% 82,1</b>	<b>% 109,1</b>	<b>78,01%</b>

<b>B8400 Nolay (secteur L)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2021 estimation</b>
Nb de jours dans l'année	365	366	365	365
Nb jours entre 2 relevés	373	350	364	364
Volumes comptabilisés	70 099	68 617	96 550	66 316
Volumes comptabilisés 365 jours	68 596	71 754	96 815	66 498
Volumes vendus en Gros (externes Contrat)	0	0	0	0
Volumes exportés (internes CABCS)	0	0	0	0
Volumes sans comptage	775	775	1 200	1 200
Volumes de service	5 000	5 000	5 000	5 000
Volumes expliqués de perte				
Volumes consommés autorisés	75 874	74 392	102 750	72 516
Volumes consommés autorisés 365	74 371	77 529	103 015	72 698
Volumes mis en distribution	102 590	107 526	111 926	111 926
Volumes achetés (externes contrat)	20602	41363	31362	31362
Volumes importés (internes contrat)	0	0	2414	2414
Volume produit	81 988	66 163	78 150	78 150
<b>Objectif 75%</b>	<b>% 72,5</b>	<b>% 72,1</b>	<b>% 92,0</b>	<b>65%</b>

**L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]**

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>		<b>3,53</b>	<b>5,75</b>	<b>5,97</b>	<b>5,61</b>
Volume mis en distribution (m3) ..... ..... A	0	3 760 357	3 880 200	4 101 354	4 146 458
Volume comptabilisé 365 jours (m3) ..... ..... B		3 107 594	2 803 685	2 943 906	2 969 555
Longueur de canalisation de distribution (ml) ..... ..... L		506 382	513 314	529 434	574 397

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>		<b>2,61</b>	<b>4,84</b>	<b>5,09</b>	<b>4,69</b>
Volume mis en distribution (m3) ..... ... A	0	3 760 357	3 880 200	4 101 354	4 146 458
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) ..... ..... B		3 277 185	2 973 480	3 115 270	3 163 065
Longueur de canalisation de distribution (ml) ..... ..... L		506 382	513 314	529 434	574 397

## 4.3 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



### *La gestion centralisée des interventions*

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

### 4.3.1 Les opérations de maintenance des installations

#### *Les installations*

Nom du réservoir	Date de nettoyage
Réser. de Volnay bas Gauche	16/03/2021
Aloxe-Corton gauche	18/02/2021
Meursault Réser. Camping	20/02/2021
Aloxe-Corton droite	22/02/2021
Réser. De Pernand	20/02/2021
Bache de Changey	09/02/2021
Bouilland cuve 2	02/02/2021
Reser.d'Echeveronne	03/03/2021
Savigny Bache de Chanterives	04/02/2021
Beaune Rochetin gauche	04/02/2021
Réser. de Chassagne	11/02/2021
Bouilland cuve 1	05/02/2021
Santenay Bache de St Jean	08/02/2021
Puligny Montrachet Bâche de Blagny	08/02/2021
Réser. de Volnay bas droite	20/03/2021
Beaune Rochetin droite	21/02/2021
Réser. de savigny Haut	17/03/2021
Réser.de Cirey	12/03/2021

Réser.de Saigey	09/02/2021
Aloxe-Corton Bâche surpresseur	21/02/2021
Bouze Réser.des Corbeaux	22/03/2021
Bache de Pernand	19/02/2021
Réser. de Monthelie	10/02/2021
Pommard Réser. Les Charmots	26/03/2021
RES Beaune Les grèves cuve gauche	19/03/2021
CAP Auxey Mont Milan	20/03/2021
BS1	
RES Beaune Les grèves cuve droite	22/03/2021
Réservoir de Borgy Cuve 2	20/03/2021
Réser.Dezize les Maranges cuve 2	
Réser. de Volnay haut	24/03/2021
Santenay Réser. Chaumenotte 1000 m3	12/03/2021
RES Beaune Montes rondes	19/03/2021
Bache de savigny	10/02/2021
Resr. De Saint Aubin	05/03/2021
Nolay cuve Gauche	17/03/2021
La Rochepot Reservoir de Flagny	21/03/2021
Nolay cuve droite	20/03/2021
Baubigny Réser.d'Orches	11/03/2021
Baubigny Réser. de Bel Air	12/03/2021
Baubigny Réser. D'évelles	14/03/2021

#### 4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

#### 4.3.3 Les recherches de fuites

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations		44	44	47	50	6,4%
Nombre de fuites par km de canalisations		0,1	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement		100	132	127	101	-20,5%
Nombre de fuites pour 100 branchements		0,6	0,8	0,8	0,6	-25,0%
Nombre de fuites sur compteur		196	78	34	98	188,2%
Nombre de fuites sur équipement			3	0		
Nombre de fuites réparées		340	257	208	249	19,7%
Linéaire soumis à recherche de fuites					141 114	

- Liste des fuites sur canalisations :

Commune	Date	Adresse	Diamètre
BEAUNE(21)	05/02/2021	AVENUE DU LAC	100
BEAUNE(21)	22/04/2021	PETITE RUE DES ROLES	100
BEAUNE(21)	11/02/2021	PLACE SAINT-JACQUES	60
BEAUNE(21)	03/06/2021	RUE CHARLES CLOUTIER	
BEAUNE(21)	16/12/2021	RUE COLBERT	
BEAUNE(21)	08/09/2021	RUE DE LEVERNOIS	
BEAUNE(21)	15/02/2021	RUE DE VIGNOLLES	80
BEAUNE(21)	08/02/2021	RUE DES CASTORS	100
BEAUNE(21)	12/02/2021	RUE DES CASTORS	100
BEAUNE(21)	21/12/2021	RUE DES MICHERIAS	100
BEAUNE(21)	08/02/2021	RUE DES PREVOLES	100
BEAUNE(21)	22/02/2021	RUE DES VIGNES	
BEAUNE(21)	03/02/2021	RUE RICHARD	100
BEAUNE(21)	19/02/2021	RUE SYLVESTRE CHAUVELOT	80
BEAUNE(21)	08/07/2021	RUE SYLVESTRE CHAUVELOT	100
BOUILLAND(21)	18/05/2021	RUE DE LA COUR DU MOULIN (D2)	80
CHASSAGNE-MONTRACHET(21)	04/01/2021	RUE DE MORGEOT	60
COMBERTAULT(21)	22/03/2021	ROUTE DE TRAVOISY	
DEZIZE-LES-MARANGES(71)	26/01/2021	ROUTE DE NOLAY (D136)	40
DEZIZE-LES-MARANGES(71)	26/01/2021	ROUTE DE NOLAY (D136)	40
DEZIZE-LES-MARANGES(71)	16/12/2021	RUE DE BORGY	125
DEZIZE-LES-MARANGES(71)	29/03/2021	RUE DU FOUR BANAL	50
ECHEVRONNE(21)	20/10/2021	RUE DE L'EGLISE	60
LADOIX-SERRIGNY(21)	13/01/2021	D20A	80
LADOIX-SERRIGNY(21)	06/01/2021	ROUTE DE RUFFEY LES BEAUNE (D20A)	250
MARIGNY-LES-REULLEE(21)	18/02/2021	D23A	150
MARIGNY-LES-REULLEE(21)	17/02/2021	D23A	150
MERCEUIL(21)	26/01/2021	RUE PAUL MASSON (D23)	60
MEURSAULT(21)	05/03/2021	L'HOPITAL DE MEURSAULT	150
MEURSAULT(21)	07/04/2021	ROUTE DE MONTHELIE (D23)	100
MEURSAULT(21)	14/12/2021	RUE PIERRE JOIGNEAUX (D23)	100
MONTAGNY-LES-BEAUNE(21)	08/12/2021	CHEMIN DE LA MOTTE VALENTIN	80
MONTAGNY-LES-BEAUNE(21)	17/11/2021	RUE DE CHARODON	
PULIGNY-MONTRACHET(21)	26/04/2021	GRANDE RUE (D113A)	150
PULIGNY-MONTRACHET(21)	26/02/2021	RUE DE BOIS	150
RUFFEY-LES-BEAUNE(21)	27/09/2021	RUE DE LA CORVEE DE MAILLY (D20A)	200
RUFFEY-LES-BEAUNE(21)	17/11/2021	RUE DE LA CORVEE DE MAILLY (D20A)	200
RUFFEY-LES-BEAUNE(21)	12/01/2021	RUE DES VIAUX (D20A)	200
RUFFEY-LES-BEAUNE(21)	21/02/2021	RUE DES VIAUX (D20A)	200
RUFFEY-LES-BEAUNE(21)	16/01/2021	RUE DES VIAUX (D20A)	200
RUFFEY-LES-BEAUNE(21)	09/01/2021	RUE DES VIAUX (D20A)	
SAMPIGNY-LES-MARANGES(71)	28/10/2021	RUE DU PAQUIER ST-JEAN (D136)	40
SAVIGNY-LES-BEAUNE(21)	23/02/2021	ROUTE DE BEAUNE (D2)	60

SAVIGNY-LES-BEAUNE(21)	02/01/2021	ROUTE DE BOUILLAND (D2)	300
SAVIGNY-LES-BEAUNE(21)	31/12/2021	RUE DE BOURGOGNE (D2)	200
SAVIGNY-LES-BEAUNE(21)	28/05/2021	RUE DES FATAINS	200
SAVIGNY-LES-BEAUNE(21)	07/12/2021	RUE DOCTEUR GUYOT (D2)	80
VIGNOLES(21)	09/01/2021	RUE DU COLOMBIER	
VIGNOLES(21)	29/06/2021	ZONE ARTISANALE LES BRUOTTEES	150
VOLNAY(21)	08/04/2021	D974	150

- Liste des fuites sur branchements :

Commune	Date	Diamètre
ALOXE-CORTON(21)	01/01/2021	2 fuites
BEAUNE(21)	01/01/2021	43 fuites
BLIGNY-LES-BEAUNE(21)	01/01/2021	4 fuites
CHASSAGNE-MONTRACHET(21)	01/01/2021	4 fuites
CHAUX(21)	01/01/2021	1 fuite
CHEVIGNY-EN-VALIERE(21)	01/01/2021	1 fuite
CHOREY-LES-BEAUNE(21)	01/01/2021	1 fuite
COMBERTAULT(21)	01/01/2021	2 fuites
DEZIZE-LES-MARANGES(71)	01/01/2021	2 fuites
LA ROCHEPOT(21)	01/01/2021	2 fuites
LADOIX-SERRIGNY(21)	01/01/2021	6 fuites
MERCEUIL(21)	01/01/2021	2 fuites
MEURSANGES(21)	01/01/2021	3 fuites
MEURSAULT(21)	01/01/2021	2 fuites
MONTAGNY-LES-BEAUNE(21)	01/01/2021	3 fuites
PERNAND-VERGELESSES(21)	01/01/2021	2 fuites
POMMARD(21)	01/01/2021	1 fuite
PULIGNY-MONTRACHET(21)	01/01/2021	2 fuites
RUFFEY-LES-BEAUNE(21)	01/01/2021	5 fuites
SAINT-AUBIN(21)	01/01/2021	2 fuites
SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE(21)	01/01/2021	3 fuites
SANTENAY(21)	01/01/2021	2 fuites
SAVIGNY-LES-BEAUNE(21)	01/01/2021	6 fuites

## 4.4 L'efficacité environnementale

### 4.4.1 La protection des ressources en eau



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>57 %</b>	<b>55 %</b>	<b>62 %</b>

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

<b>Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production</b>	2017	2018	2019	2020	2021
UP Aloxe Corton			20 %	20 %	20 %
UP Auxey Mont Milan Monthelie			20 %	20 %	20 %
UP Beaune Bouzaise			80 %	80 %	80 %
UP Beaune BS1			60 %	60 %	100 %
UP Boichot			60 %	60 %	60 %
UP Bouilland en Raffin			60 %	60 %	80 %
UP Meursault			60 %	60 %	80 %
UP Nolay Drouet					60 %
UP Nolay Principal Cormot					60 %
UP Pommard Grange au Vager			60 %	60 %	60 %
UP Santenay Saint Jean			60 %	60 %	60 %
UP Savigny Fontaine Froide			20 %	20 %	20 %
UP Vignoles Puits 1			50 %	60 %	80 %
UP Vignoles Puits 4			50 %	60 %	80 %
UP Vignoles Puits 5			50 %	60 %	80 %

### 4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

#### 4.4.3 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- ✓ assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- ✓ réduire les quantités de réactifs à utiliser.

#### 4.4.4 La valorisation des sous-produits

##### *La valorisation des déchets liés au service*



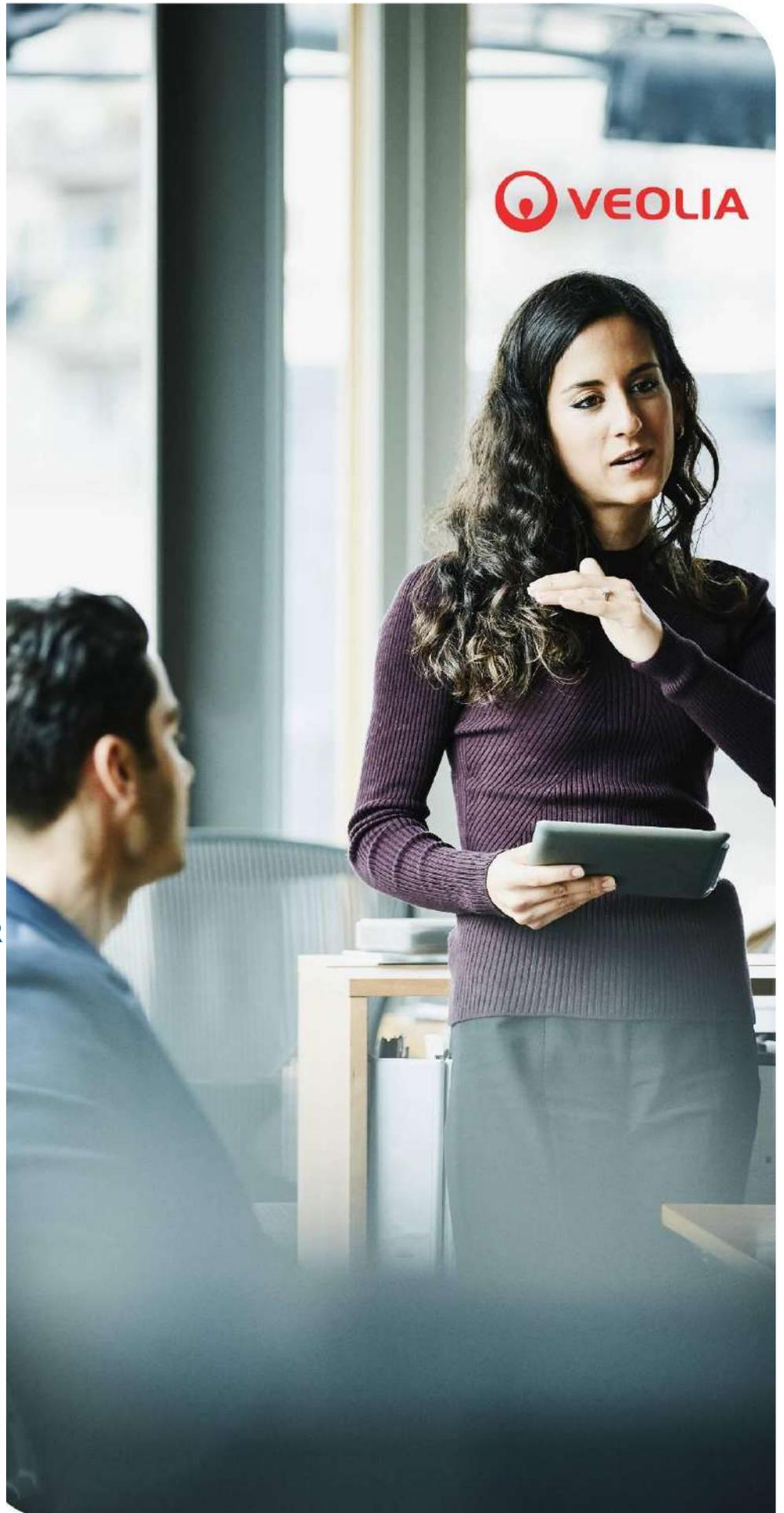
RESPONSABILITÉ

Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène...), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes...).

# 5.

## RAPPORT FINANCIER DU SERVICE





Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

## 5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016.

### *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

**Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation**  
**Année 2021**  
**(en application du décret du 14 mars 2005)**

Collectivité: BY220 - CA BEAUNE COTE ET SUD DSP-EAU

Eau

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>6 780 053</b>	<b>6 745 199</b>	<b>-0,51 %</b>
Exploitation du service	3 720 087	3 629 126	
Collectivités et autres organismes publics	2 650 761	2 597 297	
Travaux attribués à titre exclusif	246 085	336 809	
Produits accessoires	163 122	181 966	
<b>CHARGES</b>	<b>6 663 287</b>	<b>6 728 454</b>	<b>0,98 %</b>
Personnel	1 067 609	1 148 056	
Energie électrique	173 662	155 663	
Achats d'eau	86 556	123 577	
Produits de traitement	172 997	153 097	
Analyses	35 616	75 342	
Sous-traitance, matières et fournitures	851 413	988 283	
Impôts locaux et taxes	95 912	52 086	
Autres dépenses d'exploitation	451 349	396 569	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	46 635	70 709	
<i>engins et véhicules</i>	106 091	90 758	
<i>informatique</i>	132 426	116 032	
<i>assurances</i>	33 667	42 660	
<i>locaux</i>	129 683	120 043	
<i>autres</i>	2 847	- 43 634	
Redevances contractuelles	0	16 644	
Contribution des services centraux et recherche	89 986	66 116	
Collectivités et autres organismes publics	2 650 761	2 597 297	
Charges relatives aux renouvellements	566 002	546 982	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	69 944	46 360	
<i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>	496 058	500 622	
Charges relatives aux investissements	371 130	370 936	
<i>programme contractuel ( investissements</i>	194	0	
<i>fonds contractuel ( investissements )</i>	370 936	370 936	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	50 296	37 804	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>116 767</b>	<b>16 747</b>	<b>NS</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	32 696	4 603	
<b>RESULTAT</b>	<b>84 072</b>	<b>12 144</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

14/03/2022

### *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros.

**Etat détaillé des produits (1)**  
**Année 2021**

Collectivité: BY220 - CA BEAUNE COTE ET SUD DSP-EAU

Eau

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	3 484 384	3 396 389	-2,53 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	3 415 470	3 347 446	-1,99 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	68 915	48 943	
Ventes d'eau à d'autres services publics	200 703	197 737	-1,48 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	199 527	198 913	-0,31 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 176	- 1 176	
Dotations au fond contractuel	35 000	35 000	0,0 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	35 000	35 000	0,0 %
<b>Exploitation du service</b>	<b>3 720 087</b>	<b>3 629 126</b>	<b>-2,45 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	1 686 652	1 642 335	-2,63 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	1 664 319	1 620 479	-2,63 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	22 333	21 856	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	258 196	260 736	0,98 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	253 669	253 436	-0,09 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	4 528	7 300	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	705 912	694 226	-1,66 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	700 546	661 482	-5,58 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	5 365	32 743	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>2 650 761</b>	<b>2 597 297</b>	<b>-2,02 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>246 085</b>	<b>336 809</b>	<b>36,87 %</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>163 122</b>	<b>181 966</b>	<b>11,55 %</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

14/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

## 5.2 Situation des biens

### *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

### *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

### *Situation des biens*

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

## 5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

### *Programme contractuel d'investissement*

<b>Installations électromécaniques</b>	<b>Montant en €</b>
<b>RES REP VOLNAY BAS</b>	
<b>FILE EAU - STOCKAGE / TAMPON</b>	
COMPLEMENT TRAVAUX ANAL. CHLORE - 21/J604A	548,78
<b>UP TRAITEMENT BS1</b>	
TRAVAUX COMPL. CONSTRUCTION BS1- 21/J600A-1-01	21 788,21
<b>Réseaux (Canalisations et accessoires, branchements, compteurs)</b>	<b>Montant en €</b>
<b>Réseau</b>	
EMETTEURS RADIO-RELEVE	45 826,79

### *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

### **Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :**

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

<b>Nature des biens</b>	<b>2021</b>
Equipements (€)	43 377,68
Compteurs (€)	1 576,42

### **Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :**

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

CABCS EAU - article 7.2.2			
LIBELLE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
<b>SOLDE AU 31/12/2020</b>		<b>455,582.82</b>	
<b>DOTATION ANNUELLE 2021</b>		<b>500,621.61</b>	
SR SAVIGNY VERMOTS VANNES ET CLAPET G1	1,186.17		
SR SAVIGNY VERMOTS VANNES ET CLAPETS G2	1,186.17		
SR SAVIGNY VERMOTS ECHELLE REPARTITEUR	1,973.06		
UP BEAUNE BOUZAISE FILE EAU - ALIMENTATION EAU BRUTE POMPE 1 250M3/H	6,908.68		
UP BEAUNE BOUZAISE FILE EAU - ALIMENTATION EAU BRUTE CLAPET REFOULEMENT POMPE EB 1	1,910.66		
UP BEAUNE BOUZAISE FILE EAU - FILTRATION CAG ET SABLE VANNE MODULANTE SORTIE EF F2	1,942.20		
UP BEAUNE BOUZAISE FILE EAU - DESINFECTION UV STERILISATEUR UV 1	5,333.96		
UP BEAUNE BOUZAISE FILE EAU - DESINFECTION UV STERILISATEUR UV 2	5,374.40		
UP BEAUNE BOUZAISE PRODUITS DE TRAITEMENT - MICRO-SABLE POUR TRAITEME VIS DOSEUSE 20MS26A	2,488.75		
UP BEAUNE BOUZAISE EAU DE PROCESSILAVAGE - EAU DE LAVAGE VANNE ARRIVEE BACHE EL	8,248.95		
UP BEAUNE BOUZAISE AIR PILOTE - PRODUCTION D'AIR CANALISATION AIR DE SERVICE	2,439.23		
UP BEAUNE BOUZAISE ARMOIRE TGBT ET01 BOUZAISE	40,768.36		
RES BEAUNE LES GREVES FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION VANNES ET CLAPETS G1	976.65		
RES BEAUNE LES GREVES FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION VANNES ET CLAPETS G2	909.94		
RES BEAUNE LES GREVES FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION POMPE D'ELEVATION / SURPRESSION 1	3,990.48		
RES BEAUNE LES GREVES FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION POMPE D'ELEVATION / SURPRESSION 2	3,962.78		
RES BEAUNE LES GREVES FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION BALLON ANTI BELIER	1,640.68		
RES BEAUNE LES GREVES FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION CANALISATION / TUYAUTERIE	8,518.18		
RES BEAUNE LES GREVES CONTROLE/COMMANDE - UNITE DE CONTROLE / COMMANDE ARMOIRE DE COMMANDE	22,140.26		
REP ECHEVRONNE CHANGEY FILE EAU - ELEVATION VANNES ET CLAPETS GR 3 ET 4	941.60		
UP BOUILLAND EN RAFFIN BATIMENTS, VRD ET MOYENS DIVERS - BATIMENTS D'EXPL GARDE CORPS	1,791.14		
UP POMMARD GRANGE AU VAGER REACTIFS (PREPARATION/STOCKAGE/DISTRIBUTION) - CHL POMPE D'EAU MOTRICE	598.71		
UP SANTENAY SAINT JEAN FILE EAU (TRAITEMENT) - ELEVATION COMPRESSEUR AIR	399.15		
REP IVRY EN MONTAGNE (ACHAT D'EAU) POMPE 2	2,061.74		
REP IVRY EN MONTAGNE (ACHAT D'EAU) BALLON ANTI-BELIER	881.90		
BRANCHEMENTS EAU	117,116.07		
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE	326.83		
COMPTEURS EAU ABONNES	406,238.15		
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	79,944.15		
<b>TOTAL DE 8 CHANTIERS 2021</b>	<b>732,220.98</b>		
<b>Intérêt sur solde *</b>		<b>-2,256.60</b>	
<b>TOTAL GENERAL AU 31/12/2021</b>	<b>732,220.98</b>	<b>957,957.83</b>	<b>225,736.85</b>

\*Taux intérêt: EURIBOR 1 an moyen de l'année écoulée

## Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

### 5.3.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

#### *Régularisations de TVA*

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition<sup>1</sup>, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA<sup>2</sup> : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

#### *Biens de retour*

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

#### *Biens de reprise*

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

#### *Autres biens ou prestations*

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

#### *Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat*

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de

---

<sup>1</sup> art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

<sup>2</sup> Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFIP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

### **5.3.2 Dispositions applicables au personnel**

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

#### ***Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia***

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

#### ***Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat***

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents<sup>3</sup> affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

### ***Comptes entre employeurs successifs***

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13<sup>ème</sup> mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,.....,
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

---

<sup>3</sup> Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

# 6.

## ANNEXES



## 6.1 La facture 120 m<sup>3</sup>

ALOXE CORTON	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

BAUBIGNY	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>241,86</b>	<b>229,05</b>	<b>-5,30%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>79,20</b>	<b>60,00</b>	<b>-24,24%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	67,20	48,00	-28,57%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>48,75</b>	<b>48,05</b>	<b>-1,44%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
TVA			15,15	14,45	-4,62%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>290,61</b>	<b>277,10</b>	<b>-4,65%</b>

BEAUNE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>305,12</b>	<b>320,28</b>	<b>4,97%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>110,00</b>	<b>117,20</b>	<b>6,55%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	0,7600	84,00	91,20	8,57%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>98,01</b>	<b>101,19</b>	<b>3,24%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			46,41	48,39	4,27%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>625,79</b>	<b>650,52</b>	<b>3,95%</b>

BLIGNY LES BEAUNE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

<b>BOUILLAND</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2022</b>	<b>Montant au 01/01/2021</b>	<b>Montant au 01/01/2022</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

<b>BOUZE LES BEAUNE</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2022</b>	<b>Montant au 01/01/2021</b>	<b>Montant au 01/01/2022</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

CHASSAGNE MONTRACHET	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

CHEVIGNY EN VALIERE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>47,69</b>	<b>48,05</b>	<b>0,75%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
TVA			14,09	14,45	2,56%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>270,35</b>	<b>277,10</b>	<b>2,50%</b>

CHOREY LES BEAUNE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

COMBERTAULT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>305,12</b>	<b>320,28</b>	<b>4,97%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>110,00</b>	<b>117,20</b>	<b>6,55%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	0,7600	84,00	91,20	8,57%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>98,01</b>	<b>101,19</b>	<b>3,24%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			46,41	48,39	4,27%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>625,79</b>	<b>650,52</b>	<b>3,95%</b>

CORBERON	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>47,69</b>	<b>48,05</b>	<b>0,75%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
TVA			14,09	14,45	2,56%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>270,35</b>	<b>277,10</b>	<b>2,50%</b>

CORCELLES LES ARTS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>47,69</b>	<b>48,05</b>	<b>0,75%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
TVA			14,09	14,45	2,56%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>270,35</b>	<b>277,10</b>	<b>2,50%</b>

CORGENGOUX	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>47,69</b>	<b>48,05</b>	<b>0,75%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
TVA			14,09	14,45	2,56%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>270,35</b>	<b>277,10</b>	<b>2,50%</b>

<b>CORPEAU</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2022</b>	<b>Montant au 01/01/2021</b>	<b>Montant au 01/01/2022</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

<b>DEZIZE LES MARANGES</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2022</b>	<b>Montant au 01/01/2021</b>	<b>Montant au 01/01/2022</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>335,00</b>	<b>371,00</b>	<b>10,75%</b>
<b>Part communautaire</b>			<b>335,00</b>	<b>371,00</b>	<b>10,75%</b>
Abonnement			47,00	47,00	0,00%
Consommation	120	2,7000	288,00	324,00	12,50%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>65,69</b>	<b>67,25</b>	<b>2,37%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			14,09	14,45	2,56%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>623,35</b>	<b>667,30</b>	<b>7,05%</b>

EBATY	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>47,69</b>	<b>48,05</b>	<b>0,75%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
TVA			14,09	14,45	2,56%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>270,35</b>	<b>277,10</b>	<b>2,50%</b>

ECHEVRONNE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

LA ROCHEPOT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>241,86</b>	<b>229,05</b>	<b>-5,30%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>79,20</b>	<b>60,00</b>	<b>-24,24%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	67,20	48,00	-28,57%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>48,75</b>	<b>48,05</b>	<b>-1,44%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
TVA			15,15	14,45	-4,62%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>290,61</b>	<b>277,10</b>	<b>-4,65%</b>

LADOIX SERRIGNY	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

LEVERNOIS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>305,12</b>	<b>320,28</b>	<b>4,97%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>110,00</b>	<b>117,20</b>	<b>6,55%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	0,7600	84,00	91,20	8,57%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>98,01</b>	<b>101,19</b>	<b>3,24%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			46,41	48,39	4,27%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>625,79</b>	<b>650,52</b>	<b>3,95%</b>

MARIGNY LES REULLEE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>47,69</b>	<b>48,05</b>	<b>0,75%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
TVA			14,09	14,45	2,56%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>270,35</b>	<b>277,10</b>	<b>2,50%</b>

MERCEUIL	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

MEURSANGES	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>47,69</b>	<b>48,05</b>	<b>0,75%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
TVA			14,09	14,45	2,56%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>270,35</b>	<b>277,10</b>	<b>2,50%</b>

MEURSAULT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

MONTAGNY LES BEAUNE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>305,12</b>	<b>320,28</b>	<b>4,97%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>110,00</b>	<b>117,20</b>	<b>6,55%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	0,7600	84,00	91,20	8,57%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>98,01</b>	<b>101,19</b>	<b>3,24%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			46,41	48,39	4,27%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>625,79</b>	<b>650,52</b>	<b>3,95%</b>

MONTHELIE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

NOLAY	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>275,82</b>	<b>229,05</b>	<b>-16,96%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>205,62</b>	<b>158,85</b>	<b>-22,75%</b>
Abonnement			48,11	41,69	-13,34%
Consommation	120	0,9763	157,51	117,16	-25,62%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>375,07</b>	<b>373,08</b>	<b>-0,53%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>193,07</b>	<b>203,08</b>	<b>5,18%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	171,60	180,74	5,33%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>107,93</b>	<b>106,47</b>	<b>-1,35%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			56,33	53,67	-4,72%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>758,82</b>	<b>708,60</b>	<b>-6,62%</b>

PARIS L'HOPITAL	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>353,00</b>	<b>371,00</b>	<b>5,10%</b>
<b>Part communautaire</b>			<b>353,00</b>	<b>371,00</b>	<b>5,10%</b>
Abonnement			47,00	47,00	0,00%
Consommation	120	2,7000	306,00	324,00	5,88%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>65,69</b>	<b>67,25</b>	<b>2,37%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			14,09	14,45	2,56%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>641,35</b>	<b>667,30</b>	<b>4,05%</b>

PERNAND-VERGELESSES	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

POMMARD	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>305,12</b>	<b>320,28</b>	<b>4,97%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>110,00</b>	<b>117,20</b>	<b>6,55%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	0,7600	84,00	91,20	8,57%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>98,01</b>	<b>101,19</b>	<b>3,24%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			46,41	48,39	4,27%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>625,79</b>	<b>650,52</b>	<b>3,95%</b>

PULIGNY MONTRACHET	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

RUFFEY LES BEAUNE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>365,12</b>	<b>373,08</b>	<b>2,18%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>170,00</b>	<b>170,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	144,00	144,00	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>104,01</b>	<b>106,47</b>	<b>2,37%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			52,41	53,67	2,40%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>691,79</b>	<b>708,60</b>	<b>2,43%</b>

SAINT AUBIN	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

SAINTE MARIE LA BLANCHE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

SANTENAY	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>341,12</b>	<b>349,08</b>	<b>2,33%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>146,00</b>	<b>146,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,0000	120,00	120,00	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>101,61</b>	<b>104,07</b>	<b>2,42%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			50,01	51,27	2,52%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>665,39</b>	<b>682,20</b>	<b>2,53%</b>

SAVIGNY LES BEAUNE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022 2	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>				<b>229,05</b>	
<b>Part délégataire</b>				<b>158,85</b>	
Abonnement				41,69	
Consommation	120	0,9763		117,16	
<b>Part communautaire</b>				<b>60,00</b>	
Abonnement				12,00	
Consommation	120	0,4000		48,00	
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>		<b>10,20</b>	
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>				<b>320,28</b>	
<b>Part délégataire</b>				<b>203,08</b>	
Abonnement				22,34	
Consommation	120	1,5062		180,74	
<b>Part communautaire</b>				<b>117,20</b>	
Abonnement				26,00	
Consommation	120	0,7600		91,20	
<b>Organismes publics et TVA</b>				<b>101,19</b>	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600		19,20	
TVA				48,39	
<b>TOTAL € TTC</b>				<b>650,52</b>	

TAILLY	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>377,12</b>	<b>373,08</b>	<b>-1,07%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>182,00</b>	<b>170,00</b>	<b>-6,59%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	156,00	144,00	-7,69%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>105,21</b>	<b>106,47</b>	<b>1,20%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			53,61	53,67	0,11%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>704,99</b>	<b>708,60</b>	<b>0,51%</b>

VIGNOLES	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>305,12</b>	<b>320,28</b>	<b>4,97%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>110,00</b>	<b>117,20</b>	<b>6,55%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	0,7600	84,00	91,20	8,57%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>98,01</b>	<b>101,19</b>	<b>3,24%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			46,41	48,39	4,27%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>625,79</b>	<b>650,52</b>	<b>3,95%</b>

VOLNAY	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>222,66</b>	<b>229,05</b>	<b>2,87%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>152,46</b>	<b>158,85</b>	<b>4,19%</b>
Abonnement			40,01	41,69	4,20%
Consommation	120	0,9763	112,45	117,16	4,19%
<b>Part communautaire</b>			<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0850</b>	<b>10,20</b>	<b>10,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>305,12</b>	<b>320,28</b>	<b>4,97%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>195,12</b>	<b>203,08</b>	<b>4,08%</b>
Abonnement			21,47	22,34	4,05%
Consommation	120	1,5062	173,65	180,74	4,08%
<b>Part communautaire</b>			<b>110,00</b>	<b>117,20</b>	<b>6,55%</b>
Abonnement			26,00	26,00	0,00%
Consommation	120	0,7600	84,00	91,20	8,57%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>98,01</b>	<b>101,19</b>	<b>3,24%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			46,41	48,39	4,27%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>625,79</b>	<b>650,52</b>	<b>3,95%</b>

## 6.2 Les données consommateurs par commune

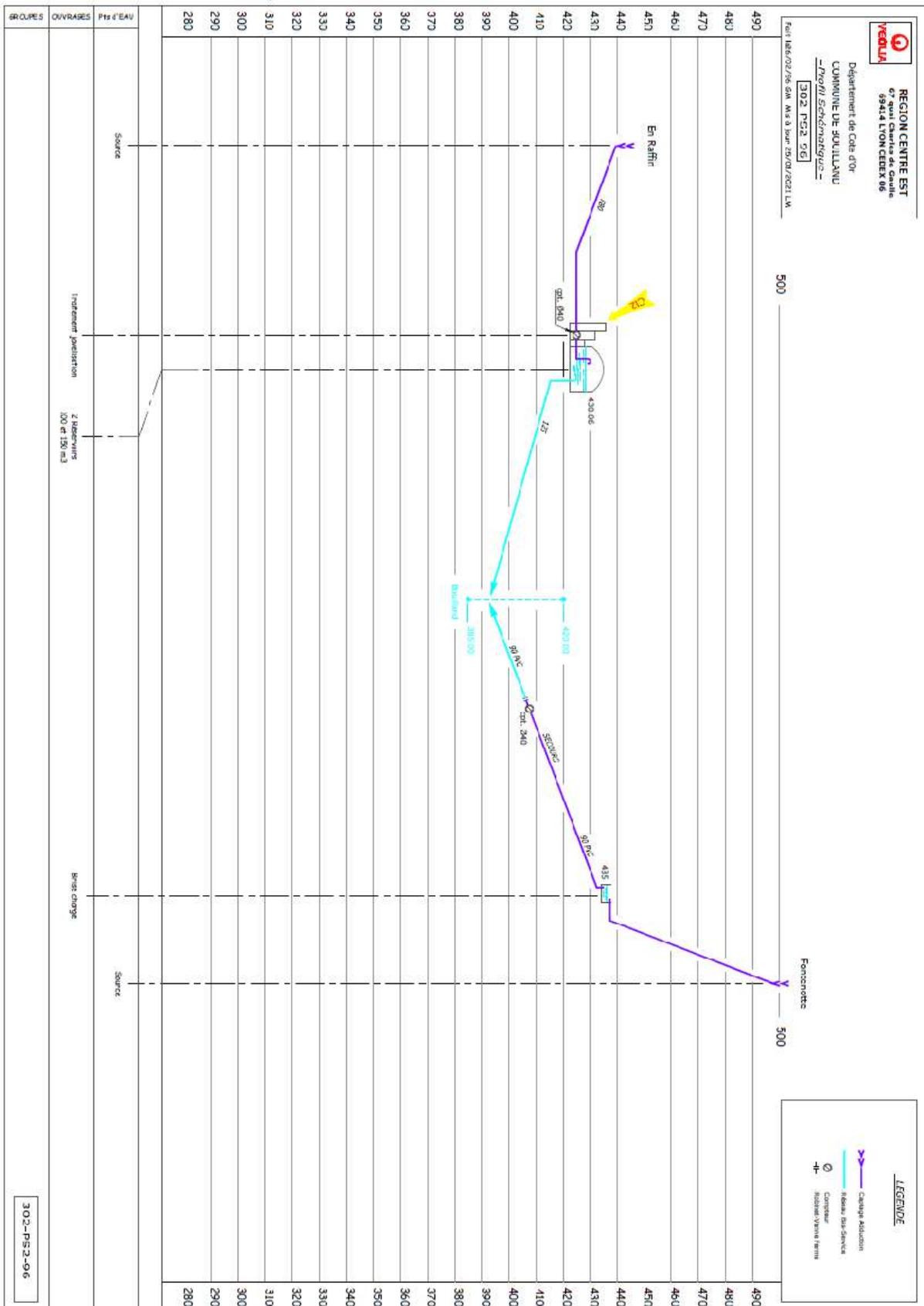
	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>ALOXE CORTON</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		146	145	139	141	1,4%
Nombre d'abonnés (clients)		104	106	107	106	-0,9%
Volume vendu (m3)		13 168	13 664	-4 273	42 974	-1 105,7%
<b>BAUBIGNY</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)				208	210	1,0%
Nombre d'abonnés (clients)					196	
Volume vendu (m3)					15 361	
<b>BEAUNE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		22 418	22 387	21 747	21 472	-1,3%
Nombre d'abonnés (clients)		7 025	7 041	7 114	7 261	2,1%
Volume vendu (m3)		1 711 465	1 498 221	1 419 599	1 468 312	3,4%
<b>BLIGNY LES BEAUNE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		1 277	1 274	1 268	1 259	-0,7%
Nombre d'abonnés (clients)		563	570	577	580	0,5%
Volume vendu (m3)		42 904	51 414	52 873	51 730	-2,2%
<b>BOUILLAND</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		218	219	219	221	0,9%
Nombre d'abonnés (clients)		151	152	151	153	1,3%
Volume vendu (m3)		11 473	10 261	9 966	11 349	13,9%
<b>BOUZE LES BEAUNE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		323	324	321	319	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)		173	174	177	181	2,3%
Volume vendu (m3)		15 924	13 771	16 335	16 718	2,3%
<b>CHASSAGNE MONTRACHET</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		322	319	316	313	-0,9%
Nombre d'abonnés (clients)		291	286	289	283	-2,1%
Volume vendu (m3)		29 639	25 953	29 763	27 111	-8,9%
<b>CHEVIGNY EN VALIERE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		340	360	362	373	3,0%
Nombre d'abonnés (clients)		174	183	183	186	1,6%
Volume vendu (m3)		16 573	17 294	17 262	22 269	29,0%
<b>CHOREY LES BEAUNE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		653	649	650	650	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)		286	286	287	287	0,0%
Volume vendu (m3)		31 475	26 671	26 470	26 094	-1,4%
<b>COMBERTAULT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		579	579	574	561	-2,3%
Nombre d'abonnés (clients)		204	204	212	224	5,7%
Volume vendu (m3)		17 638	23 176	26 774	15 908	-40,6%
<b>CORBERON</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		454	455	456	447	-2,0%
Nombre d'abonnés (clients)		193	194	193	194	0,5%

Volume vendu (m3)		20 640	19 991	20 579	19 485	-5,3%
<b>CORCELLES LES ARTS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		491	489	480	471	-1,9%
Nombre d'abonnés (clients)		201	200	201	201	0,0%
Volume vendu (m3)		20 099	18 894	21 588	17 986	-16,7%
<b>CORGENGOUX</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		406	395	384	381	-0,8%
Nombre d'abonnés (clients)		170	171	168	171	1,8%
Volume vendu (m3)		20 297	20 979	14 908	17 041	14,3%
<b>CORPEAU</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		978	977	983	991	0,8%
Nombre d'abonnés (clients)		417	423	427	434	1,6%
Volume vendu (m3)		36 499	37 924	39 631	40 786	2,9%
<b>DEZIZE LES MARANGES</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		184	178	178	177	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)		137	136	135	136	0,7%
Volume vendu (m3)		11 889	10 682	11 933	10 212	-14,4%
<b>EBATY</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		262	266	264	260	-1,5%
Nombre d'abonnés (clients)		105	104	106	106	0,0%
Volume vendu (m3)		9 679	10 039	6 997	9 691	38,5%
<b>ECHEVRONNE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		296	296	297	306	3,0%
Nombre d'abonnés (clients)		150	150	154	152	-1,3%
Volume vendu (m3)		10 982	14 454	11 867	13 539	14,1%
<b>LA ROCHEPOT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)				299	298	-0,3%
Nombre d'abonnés (clients)					199	
Volume vendu (m3)					19 622	
<b>LADOIX SERRIGNY</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		1 852	1 867	1 865	1 868	0,2%
Nombre d'abonnés (clients)		824	834	842	856	1,7%
Volume vendu (m3)		77 277	89 586	82 557	78 448	-5,0%
<b>LEVERNOIS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		320	337	345	349	1,2%
Nombre d'abonnés (clients)		179	188	188	196	4,3%
Volume vendu (m3)		35 150	37 729	32 854	32 122	-2,2%
<b>MARIGNY LES REULLEE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		215	218	221	225	1,8%
Nombre d'abonnés (clients)		104	104	105	104	-1,0%
Volume vendu (m3)		15 076	5 830	10 712	10 406	-2,9%
<b>MERCEUIL</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		841	838	834	832	-0,2%
Nombre d'abonnés (clients)		386	387	385	391	1,6%
Volume vendu (m3)		85 714	83 518	73 860	79 187	7,2%
<b>MEURSANGES</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		560	565	577	580	0,5%
Nombre d'abonnés (clients)		250	257	260	266	2,3%

Volume vendu (m3)		28 575	28 609	28 418	31 247	10,0%
<b>MEURSAULT</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		1 505	1 487	1 472	1 464	-0,5%
Nombre d'abonnés (clients)		854	872	871	875	0,5%
Volume vendu (m3)		157 320	154 617	135 136	120 566	-10,8%
<b>MONTAGNY LES BEAUNE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		687	693	700	731	4,4%
Nombre d'abonnés (clients)		373	375	381	381	0,0%
Volume vendu (m3)		76 863	45 510	76 011	78 685	3,5%
<b>MONTHELIE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		165	167	167	168	0,6%
Nombre d'abonnés (clients)		110	111	111	113	1,8%
Volume vendu (m3)		10 973	9 116	9 939	9 899	-0,4%
<b>NOLAY</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					1 472	
Nombre d'abonnés (clients)					848	
Volume vendu (m3)					76 223	
<b>PARIS L'HOPITAL</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		301	302	310	314	1,3%
Nombre d'abonnés (clients)		183	183	183	185	1,1%
Volume vendu (m3)		14 596	14 192	12 278	15 486	26,1%
<b>PERNAND-VERGELESSES</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		261	262	253	249	-1,6%
Nombre d'abonnés (clients)		183	185	183	185	1,1%
Volume vendu (m3)		16 696	13 544	13 258	14 221	7,3%
<b>POMMARD</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		534	539	513	490	-4,5%
Nombre d'abonnés (clients)		339	337	335	333	-0,6%
Volume vendu (m3)		37 878	28 036	33 645	33 097	-1,6%
<b>PULIGNY MONTRACHET</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		395	396	400	397	-0,8%
Nombre d'abonnés (clients)		321	325	324	330	1,9%
Volume vendu (m3)		37 071	35 527	32 128	33 826	5,3%
<b>RUFFEY LES BEAUNE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		746	755	763	774	1,4%
Nombre d'abonnés (clients)		328	330	337	348	3,3%
Volume vendu (m3)		31 244	33 686	34 671	32 175	-7,2%
<b>SAINT AUBIN</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		237	231	231	230	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)		198	198	198	200	1,0%
Volume vendu (m3)		15 209	15 808	14 313	17 079	19,3%
<b>SAINTE MARIE LA BLANCHE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		894	904	913	921	0,9%
Nombre d'abonnés (clients)		417	422	425	435	2,4%
Volume vendu (m3)		140 036	146 658	169 711	149 479	-11,9%
<b>SANTENAY</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		865	883	904	905	0,1%
Nombre d'abonnés (clients)		513	511	509	517	1,6%

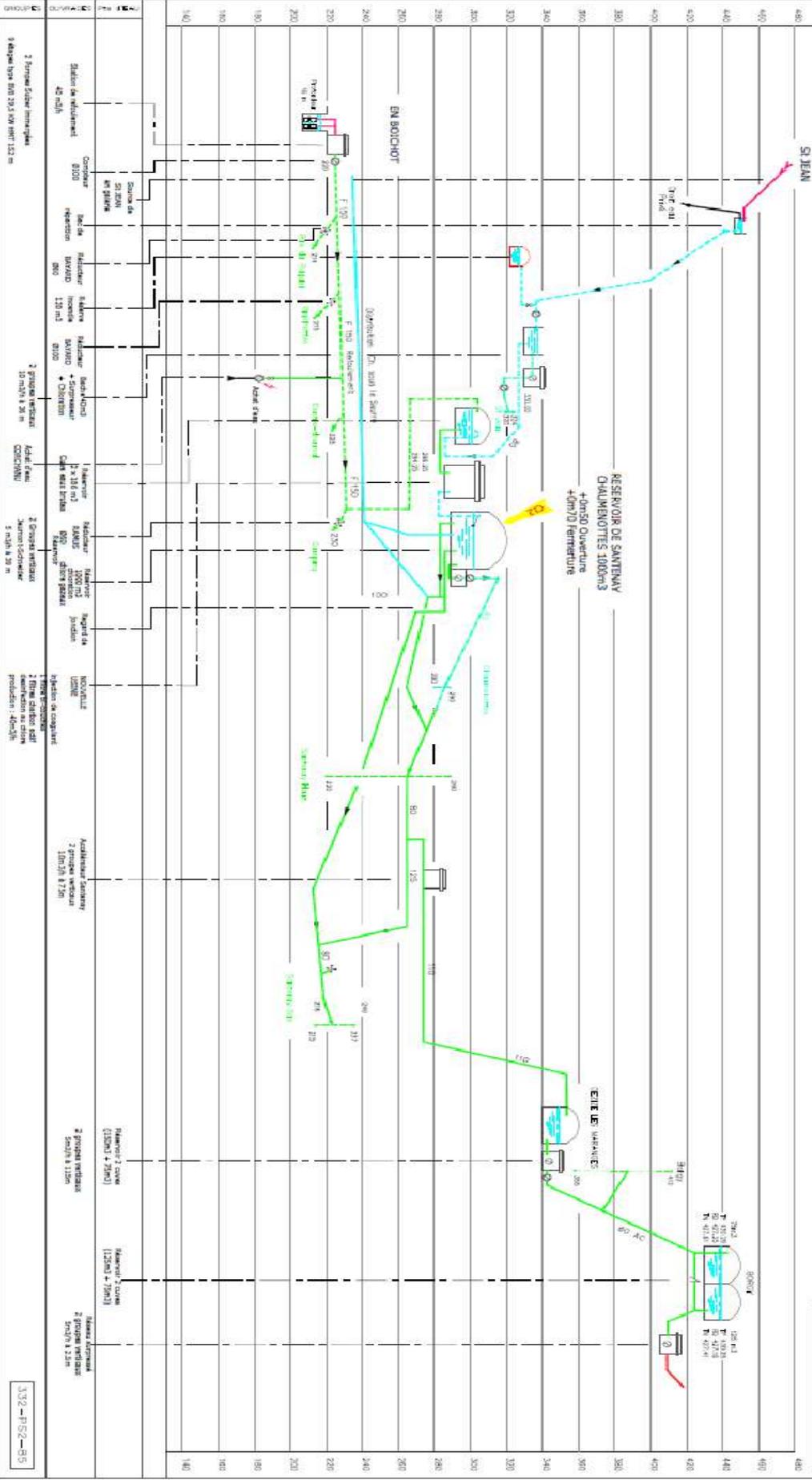
Volume vendu (m3)		61 807	68 985	55 338	90 634	63,8%
<b>SAVIGNY LES BEAUNE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	1 346	1 339	-0,5%
Nombre d'abonnés (clients)				753	762	1,2%
Volume vendu (m3)				114 099	95 408	-16,4%
<b>TAILLY</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		193	189	185	191	3,2%
Nombre d'abonnés (clients)		109	110	113	116	2,7%
Volume vendu (m3)		10 962	11 848	13 740	14 403	4,8%
<b>VIGNOLES</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		893	928	1 007	1 013	0,6%
Nombre d'abonnés (clients)		382	385	392	388	-1,0%
Volume vendu (m3)		39 528	43 890	39 581	39 424	-0,4%
<b>VOLNAY</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		250	249	250	252	0,8%
Nombre d'abonnés (clients)		206	204	205	206	0,5%
Volume vendu (m3)		18 610	14 263	16 324	14 512	-11,1%

# 6.3 Le synoptique du réseau





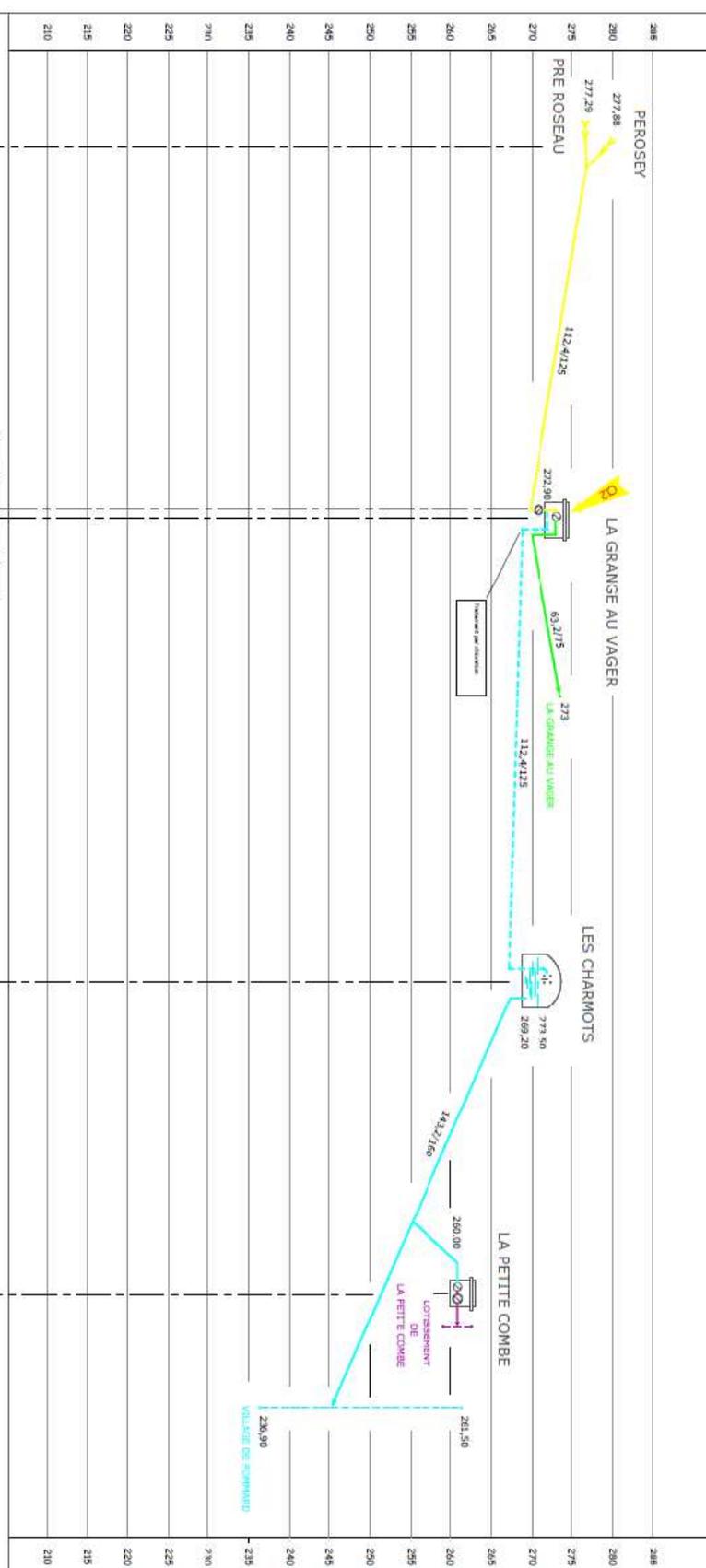
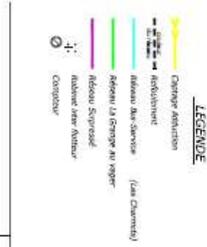




**LEGENDE**

- Ligne d'adduction
- Ligne d'adduction avec vanne
- Ligne de distribution
- Ligne de distribution avec vanne
- Réseaux divers
- Réseaux divers avec vanne
- Vanne
- Manivelle
- Réseaux divers

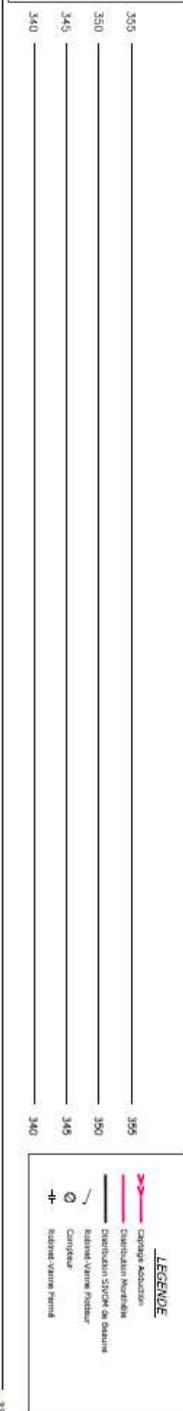
332 - PSZ - 05



GROUPES	OUVRAGES	Pis d'EAU
	Compteur 8100	
	STATION D'ACCELERATION ET DE CHOKRATION	
	RESERVOIR 400m <sup>3</sup> Enterré	
	STATION DE SUPPRESSION	
	2 Pompes gainard Q moyen 2 X 7 m <sup>3</sup> /h à 52 m <sup>3</sup> /min	
	Pompe Grundfos (détourné) type G 240 Pompe LES (surpression) 22m A - 10m l=1.1M	

334-PS2-82



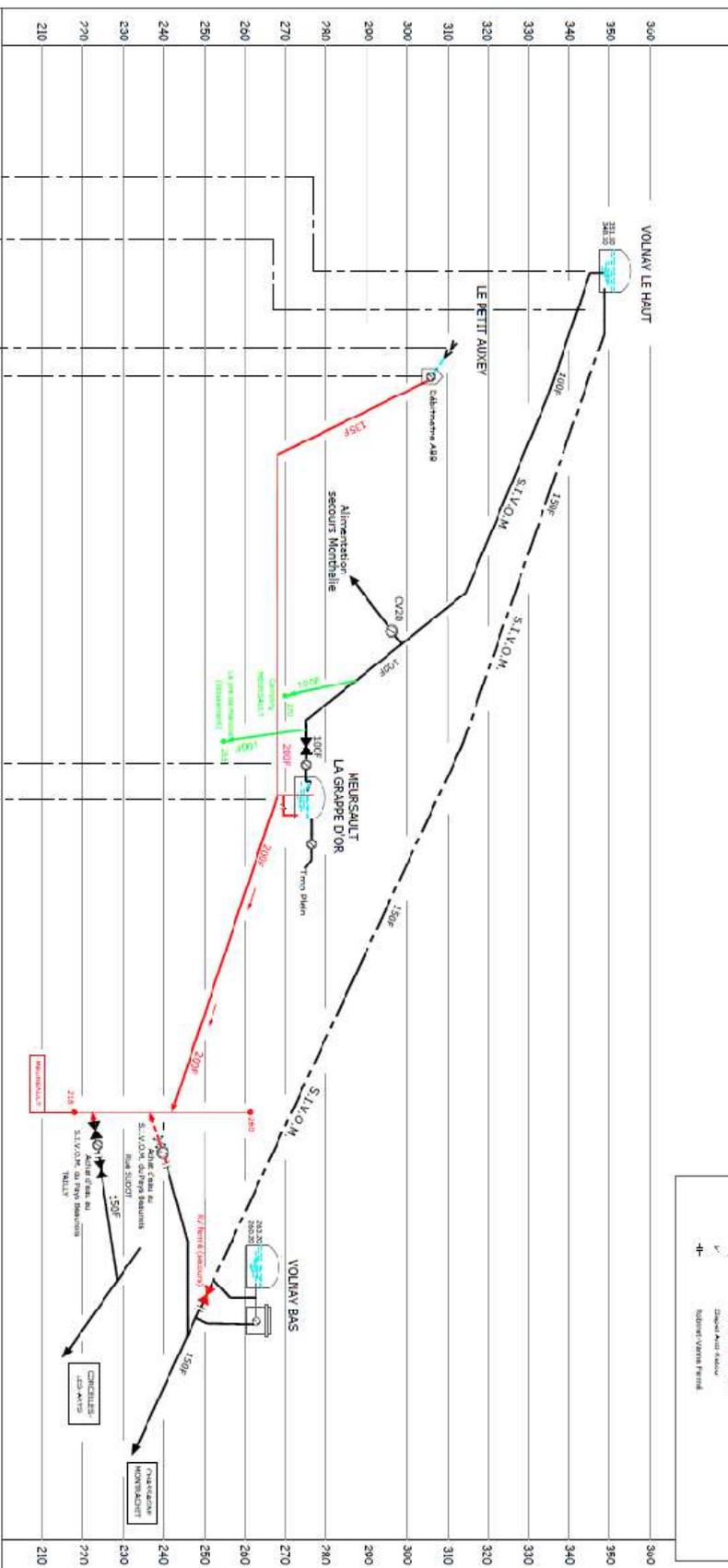


**LEGENDE**

-  Changement Montagne
-  Changement Montagne
-  Changement Sivom de Beaune
-  Réseau Vieux Pédiculaire
-  Compteur
-  Réserveur Vieux Pédiculaire

GROUPES	OUVRAGES	Pts d'EAU
	Obtention dans le captage	
	SOURCE	
	COMPTEUR VENTE D'EAU EN 6005	
	RESERVOIR 40m <sup>3</sup>	
215		
220		
225		
230		
235		
240		
245		
250		
255		
260		
265		
270		
275		
280		
285		
290		
295		
300		
305		
310		
315		
320		
325		
330		
335		





**LEGENDE**

-  Capot d'adduction Eau Brute Grosbois
-  Réseau O2 Répre Service
-  Réseaux DS Rése Service Alimenté par le SIVOM
-  Réseaux Interpédal du SIVOM de 1993 Beaune
-  Réseau du SIVOM de Répre Beaune
-  Station de P. uson
-  Compteur d'eau Adm.
-  Régulateur
-  Vanne Pédale
-  Vanne à main
-  Vanne Ferme

PROFES	OUVRAGES	Pts d'EAU
	Déversoir 50cm3	Source Chénouin
		Compteur d'eau Adm. SIVOM
	Régulateur 30cm3	
	2 em. diament 20 m ch. à 90 m/m + Javelisation	





## 6.4 La qualité de l'eau

### 6.4.1 La ressource

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	20	20	44	44
Physico-chimique	6843	6843	5328	5328

Détail des non-conformités sur la ressource :

Tous les résultats sont conformes.

### 6.4.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- ✓ les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- ✓ les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

#### *Conformité des prélèvements*

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	177	177	189	189	366	366
Physico-chimie	125	121	101	98	226	219

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	96,8 %	97,0 %	96,9 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

### Conformité des paramètres analytiques

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité<sup>4</sup> :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
<b>Paramètres soumis à Limite de Qualité</b>				
Microbiologique	354	354	218	218
Physico-chimie	19963	19957	14769	14766
<b>Paramètres soumis à Référence de Qualité</b>				
Microbiologique	709	705	245	245
Physico-chimie	1606	1601	1032	1021
<b>Autres paramètres analysés</b>				
Microbiologique				
Physico-chimie	4082		928	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

### 6.4.3 Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau

#### PC - Forage en Boichot

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	2		74	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	7		12	2	n/100ml	<= 10000
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	2	µg/l	
pH mesuré au labo	7.2	7.245	7.29	2	Unité pH	
TH Calcique	33.925	34.088	34.25	2	°F	
TH Magnésien	2.898	2.898	2.898	2	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	33.45	33.625	33.8	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	36.8	36.95	37.1	2	°F	

<sup>4</sup> Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

Turbidité Terrain	1.21	1.21	1.21	1	NFU	
Biphényle	0	0	0	2	µg/l	
Température de l'eau	10.5	12.95	14.2	6	°C	<= 25
Calcium	135.7	136.35	137	2	mg/l	
Conductivité à 25°C in situ	689	701.5	714	2	µS/cm	
Magnésium	6.9	6.9	6.9	2	mg/l	
Carbone Organique Total	0.77	0.985	1.2	2	mg/l C	<= 10
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0.036	0.05	6	µg/l	<= 2
Déséthylterbuméton	0.16	0.178	0.21	6	µg/l	<= 2
Déséthylterbutylazine	0	0.004	0.015	6	µg/l	<= 2
Nitrates	17	17.5	18	2	mg/l	<= 100
Dibutyletain cation	0	0	0	4	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	4	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	2	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	4	µg/l	<= 2
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	2	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	2	µg/l	
Boscalid	0	0.003	0.01	6	µg/l	<= 2
Dichlorobenzamide-2,6	0.1	0.125	0.15	6	µg/l	<= 2
Diméthomorphe	0	0.001	0.005	6	µg/l	<= 2
Fludioxynyl	0	0.008	0.028	6	µg/l	<= 2
Metrafenone	0	0.004	0.023	6	µg/l	<= 2
Norflurazon	0	0.003	0.012	6	µg/l	<= 2
Norflurazon desméthyl	0.045	0.063	0.09	6	µg/l	<= 2
Oxadixyl	0.068	0.078	0.11	6	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.427	0.511	0.671	6	µg/l	<= 5
Spiroxamine	0	0.001	0.005	6	µg/l	<= 2
PCB 101	0	0	0	6	µg/l	
PCB 105	0	0	0	6	µg/l	
PCB 114	0	0	0	4	µg/l	
PCB 118	0	0	0	6	µg/l	
PCB 123	0	0	0	4	µg/l	
PCB 125	0	0	0	4	µg/l	
PCB 126	0	0	0	4	µg/l	

PCB 128	0	0	0	4	µg/l	
PCB 138	0	0	0	6	µg/l	
PCB 149	0	0	0	6	µg/l	
PCB 153	0	0	0	6	µg/l	
PCB 156	0	0	0	4	µg/l	
PCB 157	0	0	0	4	µg/l	
PCB 167	0	0	0	4	µg/l	
PCB 169	0	0	0	4	µg/l	
PCB 170	0	0	0	6	µg/l	
PCB 18	0	0	0	6	µg/l	
PCB 180	0	0	0	6	µg/l	
PCB 189	0	0	0	4	µg/l	
PCB 194	0	0	0	6	µg/l	
PCB 20	0	0	0	4	µg/l	
PCB 209	0	0	0	6	µg/l	
PCB 28	0	0	0	6	µg/l	
PCB 31	0	0	0	6	µg/l	
PCB 35	0	0	0	6	µg/l	
PCB 44	0	0	0	6	µg/l	
PCB 52	0	0	0	6	µg/l	
PCB 54	0	0	0	4	µg/l	
PCB 66	0	0	0	4	µg/l	
PCB 77	0	0	0	4	µg/l	
PCB 81	0	0	0	4	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	6	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	2	µg/l	
Benzène	0	0	0	2	µg/l	
Cumène	0	0	0	2	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	2	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	2	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	2	µg/l	
Styrène	0	0	0	2	µg/l	
Toluène	0	0	0	2	µg/l	
Simazine	0	0.001	0.007	6	µg/l	<= 2
Terbuméton	0	0.005	0.017	6	µg/l	<= 2
Terbutylazine	0	0.001	0.006	6	µg/l	<= 2
Terbuconazole	0	0.001	0.005	6	µg/l	<= 2
Diuron	0	0.001	0.005	6	µg/l	<= 2

PC - melange boichot st jean

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	22		72	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	4		12	2	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.24	7.325	7.41	2	Unité pH	
TH Calcique	33.45	34.75	36.05	2	°F	
TH Magnésien	2.856	2.877	2.898	2	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	33.3	33.8	34.3	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	36.3	37.6	38.9	2	°F	
Turbidité Terrain	0.8	0.86	0.92	2	NFU	
Biphényle	0	0	0	2	µg/l	
Température de l'eau	12.1	14.55	17	2	°C	<= 25
Calcium	133.8	139	144.2	2	mg/l	
Conductivité à 25°C in situ	583	646.5	710	2	µS/cm	
Magnésium	6.8	6.85	6.9	2	mg/l	
Carbone Organique Total	0.9	1	1.1	2	mg/l C	<= 10
Atrazine déséthyl déisopropyl	0.04	0.043	0.046	2	µg/l	<= 2
Déséthylterbuméton	0.197	0.211	0.224	2	µg/l	<= 2
Déséthylterbuthylazine	0.012	0.013	0.013	2	µg/l	<= 2
Nitrates	16	17.5	19	2	mg/l	<= 100
Anthraquinone	0	0	0	2	µg/l	
Boscalid	0.007	0.007	0.007	2	µg/l	<= 2
Dichlorobenzamide-2,6	0.11	0.135	0.16	2	µg/l	<= 2
Fludioxynyl	0	0.004	0.007	2	µg/l	<= 2
Metrafenone	0	0.003	0.005	2	µg/l	<= 2
Norflurazon	0.005	0.007	0.008	2	µg/l	<= 2
Norflurazon desméthyl	0.032	0.047	0.061	2	µg/l	<= 2
Oxadixyl	0.073	0.097	0.12	2	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.544	0.584	0.623	2	µg/l	<= 5
PCB 101	0	0	0	2	µg/l	
PCB 105	0	0	0	2	µg/l	
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 18	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
PCB 194	0	0	0	2	µg/l	
PCB 209	0	0	0	2	µg/l	
PCB 28	0	0	0	2	µg/l	
PCB 31	0	0	0	2	µg/l	
PCB 35	0	0	0	2	µg/l	
PCB 44	0	0	0	2	µg/l	
PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 2

Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Simazine	0.007	0.007	0.007	2	µg/l	<= 2
Terbuméton	0.013	0.013	0.013	2	µg/l	<= 2

#### PC - Mélange de Fontaine Froide EB

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		1	3	n/100ml	<= 10000
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre calculé	27.35	27.35	27.35	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	309.9	309.9	309.9	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.25	7.412	7.5	5	Unité pH	
TH Calcique	25.875	27.35	29.925	4	°F	
TH Magnésien	1.932	2.111	2.394	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	5	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	25.4	27.78	29.7	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.5	28.86	32.3	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	5	5	5	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Turbidité Terrain	0	0.363	0.88	4	NFU	
Biphényle	0	0	0	2	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	10.4	11.32	12.8	5	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20.8	20.8	20.8	1	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	98.61	107.242	119.7	5	mg/l	
Chlorures	11.3	11.3	11.3	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	532	532	532	1	µS/cm	
Conductivité à 25°C in situ	536	568.5	601	4	µS/cm	
Magnésium	4.52	4.924	5.7	5	mg/l	
Potassium	0.9	0.9	0.9	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	4.39	4.39	4.39	1	mg/l	
Sodium	6.5	6.5	6.5	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7.9	7.9	7.9	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.73	1.212	1.63	5	mg/l C	<= 10
O2 dissous % Saturation	83	83	83	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	9.7	17.14	25	5	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.195	0.195	0.195	1	mg/l	

Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	5	5	5	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	46	46	46	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	2	µg/l	
PCB 101	0	0	0	3	µg/l	
PCB 105	0	0	0	3	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	3	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	3	µg/l	
PCB 149	0	0	0	3	µg/l	
PCB 153	0	0	0	3	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	3	µg/l	
PCB 18	0	0	0	3	µg/l	
PCB 180	0	0	0	3	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	

PCB 194	0	0	0	3	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	3	µg/l	
PCB 28	0	0	0	3	µg/l	
PCB 31	0	0	0	3	µg/l	
PCB 35	0	0	0	3	µg/l	
PCB 44	0	0	0	3	µg/l	
PCB 52	0	0	0	3	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	3	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### PC - Souce du cul de pré

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Température de l'eau	11	11	11	1	°C	<= 25
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	

PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2

#### PC - Source d'Auxey

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.25	7.25	7.25	1	Unité pH	
TH Calcique	31.425	31.425	31.425	1	°F	
TH Magnésien	2.394	2.394	2.394	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	31.45	31.45	31.45	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	33.8	33.8	33.8	1	°F	
Turbidité Terrain	0.93	0.93	0.93	1	NFU	
Température de l'eau	11.2	11.2	11.2	1	°C	<= 25
Calcium	125.7	125.7	125.7	1	mg/l	
Conductivité à 25°C in situ	615	615	615	1	µS/cm	
Magnésium	5.7	5.7	5.7	1	mg/l	
Carbone Organique Total	1.8	1.8	1.8	1	mg/l C	<= 10
Nitrates	7.2	7.2	7.2	1	mg/l	<= 100

#### PC - SOURCE DE DROUET

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	
pH à température de l'eau	7.16	7.16	7.16	3	Unité pH	
Turbidité Terrain	1	1	1	3	NFU	

Température de l'eau	10.9	10.925	11	4	°C	<= 25
Conductivité à 25°C in situ	632	632	632	3	µS/cm	
Carbone organique dissous	0.65	0.65	0.65	1	mg/l C	
Carbone Organique Total	0.66	0.66	0.66	1	mg/l C	<= 10
Nitrates	33	33	33	1	mg/l	<= 100
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Chlore libre	0	0.015	0.03	2	mg/l	

#### PC - Source de Fontenotte (Secours)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	1	n/100ml	
Bact Revivifiables à 22°C 68h	300		300	1	n/ml	

Bact Revivifiables à 36°C 44h	11		11	1	n/ml	
Bactéries Coliformes	9		9	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	1		1	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	29.4	29.4	29.4	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	31.5	31.5	31.5	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Température de l'eau	10	10	10	1	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.7	19.7	19.7	1	°C	
Chlorures	10.5	10.5	10.5	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	609	609	609	1	µS/cm	
Sulfates	6.2	6.2	6.2	1	mg/l	<= 250
Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	1.42	1.42	1.42	1	mg/l O2	
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	9.4	9.4	9.4	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.187	0.187	0.187	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	

#### PC - Source de la Bouzaise

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	29		64	3	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		24	3	n/100ml	<= 10000
Propyzamide	0	0.011	0.063	6	µg/l	<= 2
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre calculé	50.25	50.25	50.25	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	367.5	367.5	367.5	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.1	7.1	7.1	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.21	7.21	7.21	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.22	7.25	7.3	3	Unité pH	
TH Calcique	28.55	29.888	31.225	2	°F	
TH Magnésien	3.864	3.969	4.074	2	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	3	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	30.1	30.867	31.3	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	32.3	33.3	35.2	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	5	5	5	1	mg/l Pt	<= 200

Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Turbidité Terrain	0.48	0.57	0.66	2	NFU	
Biphényle	0	0	0	2	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	10	11.767	13	6	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20.6	20.6	20.6	1	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	114.2	118.08	124.9	3	mg/l	
Chlorures	14.5	14.5	14.5	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	638	638	638	1	µS/cm	
Conductivité à 25°C in situ	644	670.5	697	2	µS/cm	
Magnésium	8.59	9.163	9.7	3	mg/l	
Potassium	1.7	1.7	1.7	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	5.86	5.86	5.86	1	mg/l	
Sodium	8.1	8.1	8.1	1	mg/l	<= 200
Sulfates	21.3	21.3	21.3	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.73	0.91	1.05	4	mg/l C	<= 10
O2 dissous % Saturation	85.9	85.9	85.9	1	%sat.	>= 30
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0.03	0.059	6	µg/l	<= 2
Déséthylterbuméton	0.066	0.181	0.253	6	µg/l	<= 2
Déséthylterbuthylazine	0	0.005	0.015	6	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	12	14.067	16	3	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.285	0.285	0.285	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.047	0.047	0.047	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	12	12	12	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	62	62	62	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	4	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	4	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	4	µg/l	<= 2
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	2	µg/l	
Boscalid	0	0.001	0.006	6	µg/l	<= 2
Dichlorobenzamide-2,6	0.024	0.032	0.039	6	µg/l	<= 2
Norflurazon	0	0.002	0.006	6	µg/l	<= 2
Norflurazon desméthyl	0	0.011	0.024	6	µg/l	<= 2
Oxadixyl	0	0.036	0.057	6	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.153	0.314	0.453	6	µg/l	<= 5
PCB 101	0	0	0	6	µg/l	
PCB 105	0	0	0	6	µg/l	
PCB 114	0	0	0	4	µg/l	
PCB 118	0	0	0	6	µg/l	
PCB 123	0	0	0	4	µg/l	
PCB 125	0	0	0	4	µg/l	
PCB 126	0	0	0	4	µg/l	
PCB 128	0	0	0	4	µg/l	
PCB 138	0	0	0	6	µg/l	
PCB 149	0	0	0	6	µg/l	
PCB 153	0	0	0	6	µg/l	
PCB 156	0	0	0	4	µg/l	
PCB 157	0	0	0	4	µg/l	
PCB 167	0	0	0	4	µg/l	
PCB 169	0	0	0	4	µg/l	
PCB 170	0	0	0	6	µg/l	
PCB 18	0	0	0	6	µg/l	
PCB 180	0	0	0	6	µg/l	
PCB 189	0	0	0	4	µg/l	
PCB 194	0	0	0	6	µg/l	
PCB 20	0	0	0	4	µg/l	
PCB 209	0	0	0	6	µg/l	
PCB 28	0	0	0	6	µg/l	
PCB 31	0	0	0	6	µg/l	
PCB 35	0	0	0	6	µg/l	
PCB 44	0	0	0	6	µg/l	
PCB 52	0	0	0	6	µg/l	
PCB 54	0	0	0	4	µg/l	
PCB 66	0	0	0	4	µg/l	
PCB 77	0	0	0	4	µg/l	
PCB 81	0	0	0	4	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	6	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	

Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	
Simazine	0	0.002	0.006	6	µg/l	<= 2
Terbuméton	0	0.005	0.016	6	µg/l	<= 2

### PC - Source de Meursault

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		1	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		3	2	n/100ml	<= 10000
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre calculé	21.07	21.07	21.07	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	388.6	388.6	388.6	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.5	7.5	7.5	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.32	7.32	7.32	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.55	7.6	2	Unité pH	
TH Calcique	30.225	30.225	30.225	1	°F	
TH Magnésien	3.108	3.108	3.108	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	31.2	31.55	31.9	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	33.1	33.2	33.3	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	5	5	5	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Turbidité Terrain	0.69	0.69	0.69	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11	11.2	11.4	2	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20.9	20.9	20.9	1	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	119.33	120.115	120.9	2	mg/l	
Chlorures	4	4	4	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	597	597	597	1	µS/cm	
Conductivité à 25°C in situ	590	590	590	1	µS/cm	
Magnésium	7.4	7.595	7.79	2	mg/l	
Potassium	0.2	0.2	0.2	1	mg/l	

Silicates (en mg/l de SiO2)	4.52	4.52	4.52	1	mg/l	
Sodium	1.5	1.5	1.5	1	mg/l	<= 200
Sulfates	9.5	9.5	9.5	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.3	1.32	1.34	2	mg/l C	<= 10
O2 dissous % Saturation	99.8	99.8	99.8	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	2.8	2.85	2.9	2	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.057	0.057	0.057	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	29	29	29	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Méthyltertobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	

PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### PC - Source de Perosey

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre calculé	57.43	57.43	57.43	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	365.4	365.4	365.4	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.1	7.1	7.1	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.22	7.22	7.22	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.17	7.185	7.2	2	Unité pH	
TH Calcique	28.925	28.925	28.925	1	°F	

TH Magnésien	4.746	4.746	4.746	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	30	30.225	30.45	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	32.7	33.15	33.6	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	5	5	5	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Turbidité Terrain	1.8	1.8	1.8	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	12	12.1	12.2	2	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.7	19.7	19.7	1	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	109.61	112.655	115.7	2	mg/l	
Chlorures	4.2	4.2	4.2	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	599	599	599	1	µS/cm	
Conductivité à 25°C in situ	615	615	615	1	µS/cm	
Magnésium	11.3	11.985	12.67	2	mg/l	
Potassium	0.4	0.4	0.4	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	4.8	4.8	4.8	1	mg/l	
Sodium	2	2	2	1	mg/l	<= 200
Sulfates	13.7	13.7	13.7	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.1	1.26	1.42	2	mg/l C	<= 10
O2 dissous % Saturation	92.1	92.1	92.1	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	12.5	13.25	14	2	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.251	0.251	0.251	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	6	6	6	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	65	65	65	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	

Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0.021	0.021	0.021	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.021	0.021	0.021	1	µg/l	<= 5
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanés totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	

Cumène	0	0	0	1	µg/l
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l
Styrène	0	0	0	1	µg/l
Toluène	0	0	0	1	µg/l

### PC - Source de Rungey

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre calculé	25.38	25.38	25.38	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	372.3	372.3	372.3	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.27	7.27	7.27	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.52	7.56	7.6	2	Unité pH	
TH Calcique	25.675	25.675	25.675	1	°F	
TH Magnésien	5.124	5.124	5.124	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	29.25	29.875	30.5	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	30.6	30.65	30.7	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	5	5	5	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Turbidité Terrain	3.44	3.44	3.44	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	10.1	10.55	11	2	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20.4	20.4	20.4	1	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	99.57	101.135	102.7	2	mg/l	
Chlorures	4.7	4.7	4.7	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	572	572	572	1	µS/cm	
Conductivité à 25°C in situ	542	542	542	1	µS/cm	
Magnésium	12.2	12.955	13.71	2	mg/l	
Potassium	0.2	0.2	0.2	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	3.48	3.48	3.48	1	mg/l	
Sodium	1.2	1.2	1.2	1	mg/l	<= 200
Sulfates	8.3	8.3	8.3	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.62	1.76	1.9	2	mg/l C	<= 10
O2 dissous % Saturation	87.2	87.2	87.2	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4

Nitrates	1.3	1.4	1.5	2	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.025	0.025	0.025	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	

PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### PC - Source de St Jean

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.64	7.64	7.64	1	Unité pH	
TH Calcique	28.525	28.525	28.525	1	°F	
TH Magnésien	1.344	1.344	1.344	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	26.05	26.05	26.05	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	29.8	29.8	29.8	1	°F	
Turbidité Terrain	0.7	0.7	0.7	1	NFU	
Température de l'eau	12.2	12.2	12.2	1	°C	<= 25
Calcium	114.1	114.1	114.1	1	mg/l	
Conductivité à 25°C in situ	552	552	552	1	µS/cm	
Magnésium	3.2	3.2	3.2	1	mg/l	
Carbone Organique Total	1.7	1.7	1.7	1	mg/l C	<= 10
Nitrates	24	24	24	1	mg/l	<= 100

### PC - Source du COYOT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	
pH à température de l'eau	7.1	7.251	7.32	7	Unité pH	
Turbidité Terrain	0.97	1.361	1.97	7	NFU	
Température de l'eau	11.5	12.057	12.8	7	°C	<= 25
Conductivité à 25°C in situ	544	575.429	613	7	µS/cm	
Carbone organique dissous	0.97	1.168	1.5	4	mg/l C	
Carbone Organique Total	0.97	1.168	1.5	4	mg/l C	<= 10
Nitrates	18	24.25	28	4	mg/l	<= 100
Chlore libre	0	0.105	0.21	4	mg/l	

### PC - Source du Garde

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		2	3	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	<= 10000
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre calculé	18.01	18.01	18.01	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	281	281	281	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.5	7.5	7.5	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.47	7.47	7.47	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.41	7.514	7.6	5	Unité pH	
TH Calcique	24.95	26.175	27.55	4	°F	
TH Magnésien	1.806	1.995	2.142	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	5	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	23	26.34	28.95	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	24.3	27.36	29.6	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	5	5	5	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Turbidité Terrain	0	0.295	0.7	4	NFU	
Biphényle	0	0	0	2	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	9.7	10.86	12	5	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20.2	20.2	20.2	1	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	90.79	101.918	110.2	5	mg/l	
Chlorures	8.2	8.2	8.2	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	479	479	479	1	µS/cm	
Conductivité à 25°C in situ	497	560.25	609	4	µS/cm	

Magnésium	3.91	4.582	5.1	5	mg/l	
Potassium	0.9	0.9	0.9	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	4.23	4.23	4.23	1	mg/l	
Sodium	4.5	4.5	4.5	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7.4	7.4	7.4	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1	1.166	1.3	5	mg/l C	<= 10
O2 dissous % Saturation	72	72	72	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	9.3	16.26	26	5	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.185	0.185	0.185	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	6	6	6	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	41	41	41	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	2	µg/l	
Pesticides totaux	0	0.017	0.052	3	µg/l	<= 5
PCB 101	0	0	0	3	µg/l	
PCB 105	0	0	0	3	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	3	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	

PCB 138	0	0	0	3	µg/l	
PCB 149	0	0	0	3	µg/l	
PCB 153	0	0	0	3	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	3	µg/l	
PCB 18	0	0	0	3	µg/l	
PCB 180	0	0	0	3	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	3	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	3	µg/l	
PCB 28	0	0	0	3	µg/l	
PCB 31	0	0	0	3	µg/l	
PCB 35	0	0	0	3	µg/l	
PCB 44	0	0	0	3	µg/l	
PCB 52	0	0	0	3	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0.017	0.052	3	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### PC - Source Pré Blondot

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre calculé	49.68	49.68	49.68	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	

Hydrogénocarbonates	372.2	372.2	372.2	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.1	7.1	7.1	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.24	7.24	7.24	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.26	7.28	7.3	2	Unité pH	
TH Calcique	29.175	29.175	29.175	1	°F	
TH Magnésien	4.62	4.62	4.62	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	30.5	30.55	30.6	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	32.7	33.2	33.7	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	5	5	5	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Turbidité Terrain	0.47	0.47	0.47	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11.7	11.85	12	2	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.3	19.3	19.3	1	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	110.74	113.72	116.7	2	mg/l	
Chlorures	4.3	4.3	4.3	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	599	599	599	1	µS/cm	
Conductivité à 25°C in situ	613	613	613	1	µS/cm	
Magnésium	11	11.515	12.03	2	mg/l	
Potassium	0.4	0.4	0.4	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	4.76	4.76	4.76	1	mg/l	
Sodium	2	2	2	1	mg/l	<= 200
Sulfates	13	13	13	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.2	1.375	1.55	2	mg/l C	<= 10
O2 dissous % Saturation	88.8	88.8	88.8	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	12	13	14	2	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.241	0.241	0.241	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	6	6	6	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	62	62	62	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	

Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	

Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### UP - Accélérateur de Pommard

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		11	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
CO2 libre calculé	31.17	31.17	31.17	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.23	7.488	7.71	6	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.27	7.27	7.27	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.5	7.5	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	30.4	31.1	31.8	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	32.5	32.95	33.4	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.31	0.493	0.78	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Biphényle	0	0	0	2	µg/l	
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	11.1	13.267	21.1	6	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.8	19.9	20	2	°C	
Fer total	11	11	11	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	117.57	117.57	117.57	1	mg/l	
Chlorures	4.3	5	5.7	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	617	618	619	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	546	599	618	4	µS/cm	<= 1100
Magnésium	9.59	9.59	9.59	1	mg/l	

Potassium	0.4	0.4	0.4	1	mg/l	
Sodium	1.9	1.9	1.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	10.7	10.85	11	2	mg/l	<= 250
Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	1.26	1.73	2.2	2	mg/l O2	<= 5
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	7.5	15.45	23.4	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.15	0.309	0.468	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.015	0.015	0.015	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.007	0.007	0.007	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	60	60	60	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	2	µg/l	
PCB 101	0	0	0	3	µg/l	
PCB 105	0	0	0	3	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	3	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	3	µg/l	
PCB 149	0	0	0	3	µg/l	
PCB 153	0	0	0	3	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	

PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	3	µg/l	
PCB 18	0	0	0	3	µg/l	
PCB 180	0	0	0	3	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	3	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	3	µg/l	
PCB 28	0	0	0	3	µg/l	
PCB 31	0	0	0	3	µg/l	
PCB 35	0	0	0	3	µg/l	
PCB 44	0	0	0	3	µg/l	
PCB 52	0	0	0	3	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Chlore libre	0.06	0.428	1.37	6	mg/l	
Chlore total	0.09	0.83	1.57	2	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	2.8	2.8	2.8	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.6	1.6	1.6	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.5	2.5	2.5	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	6.9	6.9	6.9	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### UP - ACHAT SMEMAC

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	1	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	1	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.47	7.47	7.47	1	Unité pH	[6,5 - 9]
Turbidité Terrain	0.82	0.82	0.82	1	NFU	<= 2

Température de l'eau	15.5	16.45	17.4	2	°C	<= 25
Conductivité à 25°C in situ	693	693	693	1	µS/cm	<= 1100
Chlore libre	0.17	0.43	0.69	2	mg/l	

#### UP - Beaune sud 1

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	10	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	16	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	16	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	16	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	16	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	16	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	4	µg/l	
CO2 libre calculé	8.64	19.188	28.97	4	mg/l	
Delta pH = PHE - PHEAU	0.14	0.207	0.31	6	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		4	10	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	6.97	7.342	7.8	18	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.21	7.449	7.79	10	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.6	7.9	10	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	8.725	19.575	28.375	8	°F	
TH Magnésien	3.318	3.6	3.906	7	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	3	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	21.1	24.517	28	18	°F	
Titre Hydrotimétrique	11	23.122	32.156	18	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	10	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	10	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	10	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0	0.073	0.4	7	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Biphényle	0	0	0	6	µg/l	
Epichlorohydrine	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	12	16.794	20.1	17	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19	20.33	21.2	10	°C	
Fer total	0	0	0	4	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Calcium	34.9	80.388	113.5	11	mg/l	
Chlorures	10.6	11.159	13.2	17	mg/l	<= 250
Conductivité à 20°C	541	541	541	1	µS/cm	[180 - 2000]
Conductivité à 25°C	495	564.5	606	10	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	430	557.667	634	6	µS/cm	<= 1100
Magnésium	5.29	8.519	10.26	11	mg/l	
Potassium	0.5	1.055	1.4	11	mg/l	
Sodium	5.4	31.982	74.2	11	mg/l	<= 200
Sulfates	17	39.041	57.3	17	mg/l	<= 250

Carbone Organique Total	0	0.059	0.59	10	mg/l C	<= 2
Déséthylterbuméton	0	0.003	0.021	10	µg/l	<= 0.1
Terbuthylazin déséthyl-2-hydro	0	0.001	0.008	10	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	10	mg/l	<= 0.1
Nitrates	12	13.647	15	17	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.264	0.276	0.294	10	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	10	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0.005	0.011	4	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Baryum	0.006	0.011	0.015	4	mg/l	<= 0.7
Bore	7	10.5	15	4	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Fluorures	43	70.25	92	4	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	4	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	4	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	4	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	4	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	4	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	4	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	4	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	4	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	4	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	4	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	4	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Méthyltertobutyléther	0	0	0	4	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	4	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	4	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	4	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	4	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	4	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	6	µg/l	
Oxadixyl	0	0.001	0.007	10	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	0.006	0.042	10	µg/l	<= 0.5
Prosulfocarbe	0	0.001	0.006	10	µg/l	<= 0.1
PCB 101	0	0	0	10	µg/l	
PCB 105	0	0	0	10	µg/l	
PCB 114	0	0	0	4	µg/l	
PCB 118	0	0	0	10	µg/l	
PCB 123	0	0	0	4	µg/l	
PCB 125	0	0	0	4	µg/l	
PCB 126	0	0	0	4	µg/l	
PCB 128	0	0	0	4	µg/l	
PCB 138	0	0	0	10	µg/l	
PCB 149	0	0	0	10	µg/l	

PCB 153	0	0	0	10	µg/l	
PCB 156	0	0	0	4	µg/l	
PCB 157	0	0	0	4	µg/l	
PCB 167	0	0	0	4	µg/l	
PCB 169	0	0	0	4	µg/l	
PCB 170	0	0	0	10	µg/l	
PCB 18	0	0	0	10	µg/l	
PCB 180	0	0	0	10	µg/l	
PCB 189	0	0	0	4	µg/l	
PCB 194	0	0	0	10	µg/l	
PCB 20	0	0	0	4	µg/l	
PCB 209	0	0	0	10	µg/l	
PCB 28	0	0	0	10	µg/l	
PCB 31	0	0	0	10	µg/l	
PCB 35	0	0	0	10	µg/l	
PCB 44	0	0	0	10	µg/l	
PCB 52	0	0	0	10	µg/l	
PCB 54	0	0	0	4	µg/l	
PCB 66	0	0	0	4	µg/l	
PCB 77	0	0	0	4	µg/l	
PCB 81	0	0	0	4	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	10	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	6	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta due au K40	30	35	40	2	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	2	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	2	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	2	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.2	0.377	0.5	17	mg/l	
Chlore total	0.21	0.39	0.53	10	mg/l	
Bromates	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	4	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	4	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	4	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	4	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	4	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	4	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	4	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	4	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	4	µg/l	
Styrène	0	0	0	4	µg/l	
Toluène	0	0	0	4	µg/l	

UP - CI puit de Vignolles n° 4

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	2	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
CO2 libre calculé	29.6	29.6	29.6	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.3	7.3	7.3	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.26	7.26	7.26	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.4	7.4	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	27	27.2	27.4	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.4	28.6	28.8	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	15	16	17	2	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.9	20.55	21.2	2	°C	
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	2	2	2	1	µg/l	<= 50
Calcium	96.57	96.57	96.57	1	mg/l	
Chlorures	5.4	9.2	13	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	543	554.5	566	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	10.24	10.24	10.24	1	mg/l	
Potassium	1.4	1.4	1.4	1	mg/l	
Sodium	3.2	3.2	3.2	1	mg/l	<= 200
Sulfates	9.6	9.9	10.2	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0	0	1	mg/l C	<= 2
Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	1.17	1.17	1.17	1	mg/l O2	<= 5
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	1.1	3.85	6.6	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.023	0.078	0.132	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.011	0.011	0.011	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	4	4	4	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.066	0.066	0.066	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50

Fluorures	243	243	243	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	2	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	2	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	2	µg/l	
PCB 105	0	0	0	2	µg/l	
PCB 114	0	0	0	2	µg/l	
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 123	0	0	0	2	µg/l	
PCB 125	0	0	0	2	µg/l	
PCB 126	0	0	0	2	µg/l	
PCB 128	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 156	0	0	0	2	µg/l	
PCB 157	0	0	0	2	µg/l	
PCB 167	0	0	0	2	µg/l	
PCB 169	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 18	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
PCB 189	0	0	0	2	µg/l	
PCB 194	0	0	0	2	µg/l	
PCB 20	0	0	0	2	µg/l	
PCB 209	0	0	0	2	µg/l	
PCB 28	0	0	0	2	µg/l	
PCB 31	0	0	0	2	µg/l	
PCB 35	0	0	0	2	µg/l	
PCB 44	0	0	0	2	µg/l	

PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
PCB 54	0	0	0	2	µg/l	
PCB 66	0	0	0	2	µg/l	
PCB 77	0	0	0	2	µg/l	
PCB 81	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.44	0.465	0.49	2	mg/l	
Chlore total	0.48	0.5	0.52	2	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### UP - CI Puit de Vignolles n° 5

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1		1	2	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
CO2 libre calculé	32.12	32.12	32.12	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.2	7.35	7.5	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.34	7.34	7.34	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.4	7.4	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	25.7	25.75	25.8	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	25	25.95	26.9	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	2	Qualitatif	
Turbidité	0.77	1.335	1.9	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	14	14.5	15	2	°C	<= 25

Température de mesure du pH	19.1	19.75	20.4	2	°C	
Fer total	166	166	166	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	1	1	1	1	µg/l	<= 50
Calcium	90.5	90.5	90.5	1	mg/l	
Chlorures	3.8	4.3	4.8	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	510	527	544	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	10.33	10.33	10.33	1	mg/l	
Potassium	1.8	1.8	1.8	1	mg/l	
Sodium	4.7	4.7	4.7	1	mg/l	<= 200
Sulfates	11.7	12.85	14	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0	0	2	mg/l C	<= 2
Désethylterbuméton	0.026	0.026	0.026	1	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	5.2	6	6.8	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.105	0.121	0.136	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium dissous	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Aluminium total	0.05	0.132	0.214	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.052	0.052	0.052	1	mg/l	<= 0.7
Bore	28	28	28	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	436	436	436	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Pesticides totaux	0.026	0.026	0.026	1	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	

PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.49	0.645	0.8	2	mg/l	
Chlore total	0.51	0.67	0.83	2	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

UP - CI Puit de Vignolles n°1

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	1	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	1		1	1	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	1	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	26.4	26.4	26.4	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.8	28.8	28.8	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	<= 1
Température de l'eau	15	15	15	1	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20.5	20.5	20.5	1	°C	
Chlorures	23	23	23	1	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	593	593	593	1	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	11.1	11.1	11.1	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.53	0.53	0.53	1	mg/l C	<= 2
Atrazine déséthyl déisopropyl	0.041	0.041	0.041	1	µg/l	<= 0.1
Déséthylterbuméton	0.067	0.067	0.067	1	µg/l	<= 0.1
Déséthylterbuthylazine	0.02	0.02	0.02	1	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 0.1
Nitrates	7.9	7.9	7.9	1	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.158	0.158	0.158	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.1
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.128	0.128	0.128	1	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	

PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.69	0.69	0.69	1	mg/l	
Chlore total	0.74	0.74	0.74	1	mg/l	

#### UP - Réservoir de St Aubin

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	1	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		5	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		272	2	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.7	7.715	7.73	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.8	7.8	7.8	1	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	25.3	25.3	25.3	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	30.5	30.5	30.5	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0	0	0	1	NFU	<= 2
Biphényle	0.011	0.011	0.011	1	µg/l	
Température de l'eau	8.8	13.9	19	2	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20.4	20.4	20.4	1	°C	
Chlorures	15	15	15	1	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	604	604	604	1	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	592	592	592	1	µS/cm	<= 1100
Sulfates	44.6	44.6	44.6	1	mg/l	<= 250

Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	2.33	2.33	2.33	1	mg/l O2	<= 5
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 0.1
Nitrates	13.4	13.4	13.4	1	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.267	0.267	0.267	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.1
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Anthraquinone	0.08	0.08	0.08	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	2	µg/l	
PCB 105	0	0	0	2	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 18	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	2	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	2	µg/l	
PCB 28	0	0	0	2	µg/l	
PCB 31	0	0	0	2	µg/l	
PCB 35	0	0	0	2	µg/l	
PCB 44	0	0	0	2	µg/l	
PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0.12	0.39	0.66	2	mg/l	
Chlore total	0.69	0.69	0.69	1	mg/l	

UP - RESERVOIR NOLAY

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	1		2	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
CO2 libre calculé	12.08	12.08	12.08	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.28	7.53	7.75	6	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.36	7.36	7.36	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.6	7.7	7.8	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	27.6	27.85	28.1	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	29	29.9	30.8	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	<= 1
Turbidité	0.69	0.69	0.69	1	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.92	1.013	1.14	3	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.67	0.67	0.67	1	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Biphényle	0	0.005	0.009	2	µg/l	
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10	12.75	15.8	6	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.9	20.25	20.6	2	°C	
Fer total	18	18	18	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	117	117	117	1	mg/l	
Chlorures	6.9	9.9	12.9	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	594	607.5	621	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	601	643.75	673	4	µS/cm	<= 1100
Magnésium	3.68	3.68	3.68	1	mg/l	
Potassium	1.8	1.8	1.8	1	mg/l	
Sodium	6.6	6.6	6.6	1	mg/l	<= 200
Sulfates	13	15.4	17.8	2	mg/l	<= 250
Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	1.17	1.685	2.2	2	mg/l O2	<= 5
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	26.1	29.15	32.2	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.521	0.583	0.644	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.024	0.024	0.024	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10

Baryum	0.008	0.008	0.008	1	mg/l	<= 0.7
Bore	8	8	8	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	62	62	62	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	1.1	1.1	1.1	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0.007	0.014	2	µg/l	
PCB 101	0	0	0	3	µg/l	
PCB 105	0	0	0	3	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	3	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	3	µg/l	
PCB 149	0	0	0	3	µg/l	
PCB 153	0	0	0	3	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	3	µg/l	
PCB 18	0	0	0	3	µg/l	
PCB 180	0	0	0	3	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	3	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	3	µg/l	

PCB 28	0	0	0	3	µg/l	
PCB 31	0	0	0	3	µg/l	
PCB 35	0	0	0	3	µg/l	
PCB 44	0	0	0	3	µg/l	
PCB 52	0	0	0	3	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Chlore libre	0.46	0.572	0.75	6	mg/l	
Chlore total	0.64	0.655	0.67	2	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	6.1	6.1	6.1	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.7	1.7	1.7	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	4.2	4.2	4.2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	12	12	12	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### UP - Source de Drouet vers SAIGEY

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	1	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	1		1	1	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	1	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.4	7.44	7.48	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.6	7.6	7.6	1	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	28.6	28.6	28.6	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	33.5	33.5	33.5	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	<= 1

Turbidité Terrain	0.85	0.85	0.85	1	NFU	<= 2
Biphényle	0	0	0	2	µg/l	
Température de l'eau	10.7	11.85	13	2	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.7	19.7	19.7	1	°C	
Chlorures	15.2	15.2	15.2	1	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	656	656	656	1	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	604	604	604	1	µS/cm	<= 1100
Sulfates	21.6	21.6	21.6	1	mg/l	<= 250
Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	1.55	1.55	1.55	1	mg/l O2	<= 5
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 0.1
Nitrates	34.4	34.4	34.4	1	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.688	0.688	0.688	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.1
Anthraquinone	0.01	0.019	0.028	2	µg/l	
Pesticides totaux	0	0.01	0.02	2	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	2	µg/l	
PCB 105	0	0	0	2	µg/l	
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 18	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
PCB 194	0	0	0	2	µg/l	
PCB 209	0	0	0	2	µg/l	
PCB 28	0	0	0	2	µg/l	
PCB 31	0	0	0	2	µg/l	
PCB 35	0	0	0	2	µg/l	
PCB 44	0	0	0	2	µg/l	
PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Chlore libre	0.4	0.415	0.43	2	mg/l	
Chlore total	0.47	0.47	0.47	1	mg/l	
Chlortoluron	0	0.01	0.02	2	µg/l	<= 0.1

#### UP - Station d'Aloxe Corton

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		5	9	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	9	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	9	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	9	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	9	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	2	µg/l	

CO2 libre calculé	16.85	21.915	26.98	2	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	2	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.21	7.402	7.6	9	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.4	7.41	7.42	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.56	7.6	5	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	24.3	26.24	29.3	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	26	27.8	29.8	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	5	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0	0	0	4	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Biphényle	0	0.007	0.02	3	µg/l	
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	11.589	14.6	9	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.7	20.36	21.3	5	°C	
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	106.6	108.37	110.14	2	mg/l	
Chlorures	8.1	9.46	11.7	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	505	536.8	565	5	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	540	587	636	4	µS/cm	<= 1100
Magnésium	4.82	5.17	5.52	2	mg/l	
Potassium	0.8	0.85	0.9	2	mg/l	
Sodium	4.5	5.4	6.3	2	mg/l	<= 200
Sulfates	7.4	7.76	8.3	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.96	1.246	1.52	5	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.006	0.03	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	10.4	15.9	22.6	5	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.209	0.319	0.453	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.006	0.007	0.007	2	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	48	52	56	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	2	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	2	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3

Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	2	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	2	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Anthraquinone	0.009	0.015	0.021	3	µg/l	
PCB 101	0	0	0	5	µg/l	
PCB 105	0	0	0	5	µg/l	
PCB 114	0	0	0	2	µg/l	
PCB 118	0	0	0	5	µg/l	
PCB 123	0	0	0	2	µg/l	
PCB 125	0	0	0	2	µg/l	
PCB 126	0	0	0	2	µg/l	
PCB 128	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	5	µg/l	
PCB 149	0	0	0	5	µg/l	
PCB 153	0	0	0	5	µg/l	
PCB 156	0	0	0	2	µg/l	
PCB 157	0	0	0	2	µg/l	
PCB 167	0	0	0	2	µg/l	
PCB 169	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	5	µg/l	
PCB 18	0	0	0	5	µg/l	
PCB 180	0	0	0	5	µg/l	
PCB 189	0	0	0	2	µg/l	
PCB 194	0	0	0	5	µg/l	
PCB 20	0	0	0	2	µg/l	
PCB 209	0	0	0	5	µg/l	
PCB 28	0	0	0	5	µg/l	
PCB 31	0	0	0	5	µg/l	
PCB 35	0	0	0	5	µg/l	
PCB 44	0	0	0	5	µg/l	
PCB 52	0	0	0	5	µg/l	
PCB 54	0	0	0	2	µg/l	
PCB 66	0	0	0	2	µg/l	
PCB 77	0	0	0	2	µg/l	
PCB 81	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	5	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	3	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	20	20	20	1	mBq/l	

Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.14	0.377	0.84	7	mg/l	
Chlore total	0.21	0.492	0.91	6	mg/l	
Bromates	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	3.7	4.2	4.7	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.1	1.1	1.1	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.5	2.55	2.6	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	7.3	7.85	8.4	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	2	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	2	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	2	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	2	µg/l	
Styrène	0	0	0	2	µg/l	
Toluène	0	0	0	2	µg/l	

#### UP - Station de Bouilland

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		5	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.6	7.65	7.7	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.8	7.803	7.81	3	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	27.125	27.125	27.125	1	°F	
TH Magnésien	2.058	2.058	2.058	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	27.4	28.65	30.5	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.3	29.133	30	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0	0	0	1	NFU	<= 2
Température de l'eau	10	10.467	11	3	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20	20.15	20.3	2	°C	
Calcium	108.5	108.5	108.5	1	mg/l	
Chlorures	11.7	14.35	17	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	552	590.5	629	2	µS/cm	[200 - 1200]

Conductivité à 25°C in situ	540	540	540	1	µS/cm	<= 1100
Magnésium	4.9	4.9	4.9	1	mg/l	
Sulfates	6	6.8	7.6	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.7	1.7	1.7	1	mg/l C	<= 2
Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	1.8	2.3	2.8	2	mg/l O2	<= 5
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	7.7	9.567	12.7	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.154	0.204	0.254	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.27	0.31	0.37	3	mg/l	
Chlore total	0.34	0.345	0.35	2	mg/l	

#### UP - Station de la Bouzaise

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	10	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	10	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	10	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	10	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	10	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	3	µg/l	
CO2 libre calculé	4.64	7.887	13.21	3	mg/l	
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.34	-0.185	-0.05	4	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		2	8	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.6	7.868	8.1	10	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.59	7.674	7.77	7	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.8	8.017	8.1	6	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	10.475	11.694	12.525	4	°F	
TH Magnésien	3.276	3.56	3.864	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	25.3	26.37	27.7	10	°F	
Titre Hydrotimétrique	13.877	15.771	17	10	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	6	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.4	0.447	0.49	3	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Biphényle	0	0	0	4	µg/l	
Epichlorohydrine	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	12.88	16.9	10	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.4	20.1	21	6	°C	
Fer total	0	0	0	3	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Calcium	41.9	47.046	52.64	7	mg/l	

Chlorures	11	12.46	14.9	10	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	593	611.333	639	6	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	589	607	625	4	µS/cm	<= 1100
Magnésium	7.8	8.513	9.2	7	mg/l	
Potassium	1.1	1.414	1.6	7	mg/l	
Sodium	74.5	77.314	81.1	7	mg/l	<= 200
Sulfates	33	40.33	50.5	10	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.71	1.15	2.24	7	mg/l C	<= 2
Désethylterbuméton	0	0.002	0.006	7	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrates	12	14.33	19	10	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.244	0.288	0.342	6	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.008	0.011	0.015	6	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Baryum	0	0.002	0.005	3	mg/l	<= 0.7
Bore	9	10.333	12	3	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Fluorures	52	54	56	3	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	3	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	3	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	3	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	3	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	3	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	3	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	3	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	3	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	3	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	3	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	4	µg/l	
Pesticides totaux	0	0.002	0.006	7	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	7	µg/l	
PCB 105	0	0	0	7	µg/l	
PCB 114	0	0	0	3	µg/l	
PCB 118	0	0	0	7	µg/l	
PCB 123	0	0	0	3	µg/l	
PCB 125	0	0	0	3	µg/l	

PCB 126	0	0	0	3	µg/l	
PCB 128	0	0	0	3	µg/l	
PCB 138	0	0	0	7	µg/l	
PCB 149	0	0	0	7	µg/l	
PCB 153	0	0	0	7	µg/l	
PCB 156	0	0	0	3	µg/l	
PCB 157	0	0	0	3	µg/l	
PCB 167	0	0	0	3	µg/l	
PCB 169	0	0	0	3	µg/l	
PCB 170	0	0	0	7	µg/l	
PCB 18	0	0	0	7	µg/l	
PCB 180	0	0	0	7	µg/l	
PCB 189	0	0	0	3	µg/l	
PCB 194	0	0	0	7	µg/l	
PCB 20	0	0	0	3	µg/l	
PCB 209	0	0	0	7	µg/l	
PCB 28	0	0	0	7	µg/l	
PCB 31	0	0	0	7	µg/l	
PCB 35	0	0	0	7	µg/l	
PCB 44	0	0	0	7	µg/l	
PCB 52	0	0	0	7	µg/l	
PCB 54	0	0	0	3	µg/l	
PCB 66	0	0	0	3	µg/l	
PCB 77	0	0	0	3	µg/l	
PCB 81	0	0	0	3	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	7	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	4	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	30	30	30	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.09	0.299	0.58	10	mg/l	
Chlore total	0.15	0.384	0.65	7	mg/l	
Bromates	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	3	µg/l	
Chloroforme	1.3	3.133	4.2	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.2	2.3	3.5	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.2	2.767	4	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	3.7	8.2	11.7	3	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	3	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	3	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	3	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	3	µg/l	
Styrène	0	0	0	3	µg/l	
Toluène	0	0	0	3	µg/l	

UP - Station de Meursault

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	4	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
CO2 libre calculé	34.06	34.06	34.06	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.16	7.23	7.3	4	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.27	7.27	7.27	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.3	7.4	7.5	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	30.9	31.1	31.3	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	30	30.9	31.8	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.65	0.725	0.8	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Biphényle	0	0	0	2	µg/l	
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	11	13.8	17.2	4	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20.1	20.25	20.4	2	°C	
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	115.52	115.52	115.52	1	mg/l	
Chlorures	3.9	4.25	4.6	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	584	589	594	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	597	657.5	718	2	µS/cm	<= 1100
Magnésium	6.93	6.93	6.93	1	mg/l	
Potassium	0.2	0.2	0.2	1	mg/l	
Sodium	1.6	1.6	1.6	1	mg/l	<= 200
Sulfates	9.4	9.55	9.7	2	mg/l	<= 250
Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	1.63	1.81	1.99	2	mg/l O2	<= 5
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2.4	2.45	2.5	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.048	0.049	0.05	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.011	0.011	0.011	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.006	0.006	0.006	1	mg/l	<= 0.7

Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	41	41	41	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Méthyltertobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	2	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0	0.003	0.008	3	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	0.003	0.008	3	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	3	µg/l	
PCB 105	0	0	0	3	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	3	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	3	µg/l	
PCB 149	0	0	0	3	µg/l	
PCB 153	0	0	0	3	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	3	µg/l	
PCB 18	0	0	0	3	µg/l	
PCB 180	0	0	0	3	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	3	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	

PCB 209	0	0	0	3	µg/l	
PCB 28	0	0	0	3	µg/l	
PCB 31	0	0	0	3	µg/l	
PCB 35	0	0	0	3	µg/l	
PCB 44	0	0	0	3	µg/l	
PCB 52	0	0	0	3	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Chlore libre	0.11	0.315	0.5	4	mg/l	
Chlore total	0.18	0.38	0.58	2	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	4.5	4.5	4.5	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.4	1.4	1.4	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.9	2.9	2.9	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	8.8	8.8	8.8	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### UP - Station de Monthélie

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	3	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	5.98	6.76	7.2	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.3	7.3	7.3	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	30.6	31.3	32	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	31	31.75	32.5	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0	0	0	1	NFU	<= 2

Biphényle	0	0.01	0.019	2	µg/l	
Température de l'eau	9.05	12.017	17	3	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.7	20.25	20.8	2	°C	
Chlorures	7.3	13	18.7	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	603	635	667	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	605	605	605	1	µS/cm	<= 1100
Sulfates	8.9	9.6	10.3	2	mg/l	<= 250
Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	0.94	1.59	2.24	2	mg/l O2	<= 5
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	6.3	6.6	6.9	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.125	0.132	0.139	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Anthraquinone	0.019	0.13	0.24	2	µg/l	
PCB 101	0	0	0	2	µg/l	
PCB 105	0	0	0	2	µg/l	
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 18	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
PCB 194	0	0	0	2	µg/l	
PCB 209	0	0	0	2	µg/l	
PCB 28	0	0	0	2	µg/l	
PCB 31	0	0	0	2	µg/l	
PCB 35	0	0	0	2	µg/l	
PCB 44	0	0	0	2	µg/l	
PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Chlore libre	0.48	0.71	1.04	3	mg/l	
Chlore total	0.69	0.93	1.17	2	mg/l	

#### UP - Station de Saint Jean

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	1	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		5	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		3	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.18	7.512	7.8	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.9	7.9	7.9	1	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	26.5	26.5	26.5	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	30	30	30	1	°F	

Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.4	0.53	0.73	3	NFU	<= 2
Biphényle	0	0	0	4	µg/l	
Température de l'eau	10.3	14.88	17	5	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20.7	20.7	20.7	1	°C	
Chlorures	16.5	16.5	16.5	1	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	601	601	601	1	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	577	676	840	4	µS/cm	<= 1100
Sulfates	15.9	15.9	15.9	1	mg/l	<= 250
Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	3.16	3.16	3.16	1	mg/l O2	<= 5
Désethylterbuméon	0	0.008	0.031	4	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0.01	0.01	0.01	1	mg/l	<= 0.1
Nitrates	24.9	24.9	24.9	1	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.498	0.498	0.498	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.1
Anthraquinone	0	0.001	0.005	4	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0	0.003	0.012	4	µg/l	<= 0.1
Oxadixyl	0	0.019	0.039	4	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	0.03	0.079	4	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	4	µg/l	
PCB 105	0	0	0	4	µg/l	
PCB 118	0	0	0	4	µg/l	
PCB 138	0	0	0	4	µg/l	
PCB 149	0	0	0	4	µg/l	
PCB 153	0	0	0	4	µg/l	
PCB 170	0	0	0	4	µg/l	
PCB 18	0	0	0	4	µg/l	
PCB 180	0	0	0	4	µg/l	
PCB 194	0	0	0	4	µg/l	
PCB 209	0	0	0	4	µg/l	
PCB 28	0	0	0	4	µg/l	
PCB 31	0	0	0	4	µg/l	
PCB 35	0	0	0	4	µg/l	
PCB 44	0	0	0	4	µg/l	
PCB 52	0	0	0	4	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	4	µg/l	
Chlore libre	0	0.334	0.6	5	mg/l	
Chlore total	0.04	0.04	0.04	1	mg/l	

**UP - Station de Savigny**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
-----------	------	-------	------	-----------------	-------	-------

Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	6	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
CO2 libre calculé	18.39	18.39	18.39	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.19	7.4	7.7	6	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.39	7.39	7.39	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.6	7.65	7.7	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	25.9	26.85	27.8	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	27.3	28.6	29.9	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	2	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0	0.363	1.02	4	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.9	11.667	12.6	6	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.7	20.2	20.7	2	°C	
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	110.38	110.38	110.38	1	mg/l	
Chlorures	7.7	9.8	11.9	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	539	552	565	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	567	586.75	602	4	µS/cm	<= 1100
Magnésium	5.56	5.56	5.56	1	mg/l	
Potassium	0.7	0.7	0.7	1	mg/l	
Sodium	4.4	4.4	4.4	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7.4	7.9	8.4	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.98	1.12	1.26	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	13.3	14.45	15.6	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.266	0.29	0.313	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.006	0.006	0.006	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	58	58	58	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	

Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 20	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 66	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	

PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.18	0.295	0.49	6	mg/l	
Chlore total	0.25	0.405	0.56	2	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	6	6	6	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.3	3.3	3.3	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	10.6	10.6	10.6	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### ZD - Bouze-les-Beaune

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	4	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
pH à température de l'eau	7.22	7.566	7.73	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.7	7.75	7.8	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	4	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.43	0.65	0.94	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8	14.338	21	8	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.3	20.025	20.6	4	°C	
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	535	567	599	4	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	603	626.25	666	4	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrates	22.5	23.6	24.7	2	mg/l	<= 50

Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.089	0.089	0.089	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	3	3	3	1	µg/l	<= 10
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.09	0.369	0.76	8	mg/l	
Chlore total	0.15	0.388	0.85	4	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	16	16	16	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.8	1.8	1.8	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	5.9	5.9	5.9	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	23.7	23.7	23.7	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

**ZD - CIREY**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	4	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.35	7.44	7.53	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.7	7.8	7.9	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	4	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.7	0.865	1.03	2	NFU	<= 2
Température de l'eau	8	14.567	19	6	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.4	20.3	21.3	4	°C	
Conductivité à 25°C	314	529	614	4	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	611	735.5	860	2	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrates	4.3	21.95	30.8	4	mg/l	<= 50
Chlore libre	0.07	0.265	0.39	6	mg/l	
Chlore total	0.13	0.335	0.43	4	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	17	17	17	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.6	2.6	2.6	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	8.1	8.1	8.1	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	27.7	27.7	27.7	1	µg/l	<= 100

**ZD - Commune de Beaune**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	38	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		14	38	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	38	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	41	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	38	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	41	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	38	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	38	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	3	µg/l	
pH à température de l'eau	7.37	7.615	8.15	44	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.1	7.797	8	38	Unité pH	[6,5 - 9]

Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	38	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	38	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	38	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	38	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	38	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.17	0.362	0.9	41	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	0	14.294	24	79	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.2	20.092	22.4	38	°C	
Fer total	0	0	0	3	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	496	599.053	692	38	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	517	625.585	673	41	µS/cm	<= 1100
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0.002	0.026	12	µg/l	<= 0.1
Déséthylterbuméton	0	0.007	0.034	12	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	38	mg/l	<= 0.1
Nitrates	11.7	14.7	19.2	9	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.5
Oxadiazon	0	0.008	0.073	12	µg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.007	0.012	0.022	12	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Cuivre	0.012	0.094	0.153	3	mg/l	<= 2
Nickel	0	10.333	31	3	µg/l	<= 20
Plomb	0	5.667	13	3	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	12	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	11	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	3	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	3	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	3	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	3	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	3	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	3	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	12	µg/l	<= 0.1
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	3	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	3	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	3	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1

Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0	0	3	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	0.018	0.133	12	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	12	µg/l	
PCB 105	0	0	0	12	µg/l	
PCB 114	0	0	0	12	µg/l	
PCB 118	0	0	0	12	µg/l	
PCB 123	0	0	0	12	µg/l	
PCB 125	0	0	0	12	µg/l	
PCB 126	0	0	0	12	µg/l	
PCB 128	0	0	0	12	µg/l	
PCB 138	0	0	0	12	µg/l	
PCB 149	0	0	0	12	µg/l	
PCB 153	0	0	0	12	µg/l	
PCB 156	0	0	0	12	µg/l	
PCB 157	0	0	0	12	µg/l	
PCB 167	0	0	0	12	µg/l	
PCB 169	0	0	0	12	µg/l	
PCB 170	0	0	0	12	µg/l	
PCB 18	0	0	0	12	µg/l	
PCB 180	0	0	0	12	µg/l	
PCB 189	0	0	0	12	µg/l	
PCB 194	0	0	0	12	µg/l	
PCB 20	0	0	0	12	µg/l	
PCB 209	0	0	0	12	µg/l	
PCB 28	0	0	0	12	µg/l	
PCB 31	0	0	0	12	µg/l	
PCB 35	0	0	0	12	µg/l	
PCB 44	0	0	0	12	µg/l	
PCB 52	0	0	0	12	µg/l	
PCB 54	0	0	0	12	µg/l	
PCB 66	0	0	0	12	µg/l	
PCB 77	0	0	0	12	µg/l	
PCB 81	0	0	0	12	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	12	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.05	0.26	0.68	79	mg/l	
Chlore total	0.14	0.362	0.7	38	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	4	µg/l	
Chloroforme	2.4	4.15	7.1	4	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.7	2.525	3.8	4	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.2	4.225	7.7	4	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	6.3	10.9	17.2	4	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	3	µg/l	

Ethylbenzène	0	0	0	3	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	3	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	3	µg/l	
Styrène	0	0	0	3	µg/l	
Toluène	0	0	0	3	µg/l	

#### ZD - Commune de Monthélie

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.3	7.653	7.86	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.7	7.75	7.8	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	25.9	25.9	25.9	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	30.5	30.5	30.5	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.52	0.52	0.52	2	NFU	<= 2
Température de l'eau	7	12.225	18.6	4	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.9	20	20.1	2	°C	
Chlorures	5.1	5.1	5.1	1	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	550	565	580	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	518	578.5	639	2	µS/cm	<= 1100
Sulfates	59.3	59.3	59.3	1	mg/l	<= 250
Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	1.72	1.72	1.72	1	mg/l O2	<= 5
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2.4	2.4	2.4	1	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.047	0.047	0.047	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.02	0.238	0.52	4	mg/l	
Chlore total	0.08	0.16	0.24	2	mg/l	

#### ZD - LA ROCHEPOT-BAUBIGNY

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		4	4	n/ml	

Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		27	4	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	8	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	8	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
pH à température de l'eau	7.27	7.582	7.97	9	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.2	7.5	7.7	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	4	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.1	0.385	0.6	8	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7	13.625	18.8	12	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.1	20.45	22	4	°C	
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	565	580.5	596	4	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	567	613.125	666	8	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0.003	0.01	4	mg/l	<= 0.1
Nitrates	14.7	20.8	27.1	3	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.298	0.298	0.298	1	mg/l	<= 2
Nickel	2	2	2	1	µg/l	<= 20
Plomb	8	8	8	1	µg/l	<= 10
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0.066	0.066	0.066	1	µg/l	

Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,1,2)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,1,2)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Fluoranthène	0.049	0.049	0.049	1	µg/l	
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0.049	0.049	0.049	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.12	0.371	0.86	12	mg/l	
Chlore total	0.17	0.428	0.98	4	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	15	15	15	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.2	2.2	2.2	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	6	6	6	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	23.2	23.2	23.2	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### ZD - MEURSAULT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	7	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
pH à température de l'eau	7.23	7.382	7.55	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.2	7.371	7.6	7	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	7	Qualitatif	
Turbidité	0	0.12	0.84	7	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.22	0.423	0.63	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8	13.364	20	11	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19	19.8	20.4	7	°C	

Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	585	593.714	605	7	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	532	578.25	605	4	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	7	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.042	0.042	0.042	1	mg/l	<= 2
Nickel	2	2	2	1	µg/l	<= 20
Plomb	3	3	3	1	µg/l	<= 10
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.11	0.305	0.48	11	mg/l	
Chlore total	0.2	0.371	0.57	7	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	9.3	9.3	9.3	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.2	2.2	2.2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	12.8	12.8	12.8	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	

Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### ZD - MEURSAULT HAUT SERVICE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	1	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	1	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	1	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.05	7.44	7.83	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.7	7.7	7.7	1	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.38	0.41	0.44	2	NFU	<= 2
Température de l'eau	13.3	14.033	15	3	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20.3	20.3	20.3	1	°C	
Conductivité à 25°C	559	559	559	1	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	593	624.5	656	2	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.18	0.277	0.4	3	mg/l	
Chlore total	0.3	0.3	0.3	1	mg/l	

#### ZD - NOLAY BOURG

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact. coliformes (kit quanti)	0		0	1	n/100ml	= 0
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	9	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		47	9	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	9	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		72	9	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	9	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	9	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
pH à température de l'eau	7.31	7.548	7.72	6	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.5	7.763	7.9	8	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	

Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	8	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	8	Qualitatif	
Turbidité	0	0.338	1.6	8	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.21	0.73	1.68	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7	12.921	17	14	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.6	19.875	20.2	8	°C	
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	308	479.889	637	9	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	567	611.25	661	4	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	8	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2	15.55	29.7	6	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Phosphore total (en P2O5)	0	0.034	0.057	3	mg/l P2O5	
Aluminium total	0.012	0.022	0.028	3	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.838	0.838	0.838	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Zinc	0	0.015	0.035	3	mg/l	
Dibutyletain cation	0	0	0	4	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	4	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1

Fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hexachloropentadiène	0	0.004	0.017	4	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	0.004	0.017	4	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	4	µg/l	
PCB 105	0	0	0	4	µg/l	
PCB 114	0	0	0	4	µg/l	
PCB 118	0	0	0	4	µg/l	
PCB 123	0	0	0	4	µg/l	
PCB 125	0	0	0	4	µg/l	
PCB 126	0	0	0	4	µg/l	
PCB 128	0	0	0	4	µg/l	
PCB 138	0	0	0	4	µg/l	
PCB 149	0	0	0	4	µg/l	
PCB 153	0	0	0	4	µg/l	
PCB 156	0	0	0	4	µg/l	
PCB 157	0	0	0	4	µg/l	
PCB 167	0	0	0	4	µg/l	
PCB 169	0	0	0	4	µg/l	
PCB 170	0	0	0	4	µg/l	
PCB 18	0	0	0	4	µg/l	
PCB 180	0	0	0	4	µg/l	
PCB 189	0	0	0	4	µg/l	
PCB 194	0	0	0	4	µg/l	
PCB 20	0	0	0	4	µg/l	
PCB 209	0	0	0	4	µg/l	
PCB 28	0	0	0	4	µg/l	
PCB 31	0	0	0	4	µg/l	
PCB 35	0	0	0	4	µg/l	
PCB 44	0	0	0	4	µg/l	
PCB 52	0	0	0	4	µg/l	
PCB 54	0	0	0	4	µg/l	
PCB 66	0	0	0	4	µg/l	
PCB 77	0	0	0	4	µg/l	
PCB 81	0	0	0	4	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.14	0.361	0.59	14	mg/l	
Chlore total	0.2	0.463	0.68	9	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	7.8	9.4	11	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.9	2	2.1	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	4.6	5.1	5.6	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	14.3	16.5	18.7	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	

M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

## ZD - SAIGEY

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		1	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		24	4	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	8	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		1	4	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	8	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.15	7.621	10.3	15	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.5	7.533	7.6	3	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	26.5	26.5	26.5	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	32	32	32	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	3	Qualitatif	
Turbidité	0.58	0.66	0.77	3	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0	0.777	1	14	NFU	<= 2
Température de l'eau	7	12.656	17.3	18	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.3	19.667	20.1	3	°C	
Chlorures	24.4	24.4	24.4	1	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	568	625	654	3	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	592	643.385	686	13	µS/cm	<= 1100
Sulfates	22	22	22	1	mg/l	<= 250
Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	1.33	1.33	1.33	1	mg/l O2	<= 5
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	27	32.178	37	9	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.614	0.614	0.614	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Dibutyletain cation	0	0	0	2	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	2	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Acénaphène	0	0	0	1	µg/l	
Acénaphthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
Benzanthracène	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1

Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chrysène	0	0	0	1	µg/l	
Dibenzo(a,h)anthracène	0	0	0	1	µg/l	
Fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	
Fluoranthène Méthyl-2	0	0	0	1	µg/l	
Fluorène	0	0	0	1	µg/l	
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Naphtalène	0	0	0	1	µg/l	
Naphtalène Méthyl-2	0	0	0	1	µg/l	
Phénantrène	0	0	0	1	µg/l	
Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
1 Méthylnaphtalène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	2	µg/l	
PCB 105	0	0	0	2	µg/l	
PCB 114	0	0	0	2	µg/l	
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 123	0	0	0	2	µg/l	
PCB 125	0	0	0	2	µg/l	
PCB 126	0	0	0	2	µg/l	
PCB 128	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 156	0	0	0	2	µg/l	
PCB 157	0	0	0	2	µg/l	
PCB 167	0	0	0	2	µg/l	
PCB 169	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 18	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
PCB 189	0	0	0	2	µg/l	
PCB 194	0	0	0	2	µg/l	
PCB 20	0	0	0	2	µg/l	
PCB 209	0	0	0	2	µg/l	
PCB 28	0	0	0	2	µg/l	
PCB 31	0	0	0	2	µg/l	
PCB 35	0	0	0	2	µg/l	
PCB 44	0	0	0	2	µg/l	
PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
PCB 54	0	0	0	2	µg/l	
PCB 66	0	0	0	2	µg/l	
PCB 77	0	0	0	2	µg/l	
PCB 81	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1

Chlore libre	0.06	0.301	0.55	17	mg/l	
Chlore total	0.13	0.288	0.43	4	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	4	µg/l	
Chloroforme	2.5	7.05	11	4	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.2	3.1	4.4	4	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.8	6.775	9.5	4	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	7.5	16.925	23	4	µg/l	<= 100

## ZD - Santenay Haut Service

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	9	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	9	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	9	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	9	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	9	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	9	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	5	µg/l	
CO2 libre calculé	52.92	52.92	52.92	1	mg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.1	7.477	8.39	6	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.14	7.14	7.14	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.2	7.333	7.6	9	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	31.1	31.75	32.4	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	33	34.3	35.6	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	9	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	9	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	9	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.29	0.44	0.73	3	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	14.417	19	12	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.5	20.089	21	9	°C	
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	131.36	131.36	131.36	1	mg/l	
Chlorures	10	11.25	12.5	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	592	669.111	692	9	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	603	699.667	840	3	µS/cm	<= 1100
Magnésium	6.71	6.71	6.71	1	mg/l	
Potassium	2.1	2.1	2.1	1	mg/l	
Sodium	8	8	8	1	mg/l	<= 200
Sulfates	24	25.25	26.5	2	mg/l	<= 250

Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	1.31	1.41	1.51	2	mg/l O2	<= 5
Ammonium	0	0.002	0.02	9	mg/l	<= 0.1
Nitrates	15.8	16.5	17.9	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.317	0.338	0.359	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.009	0.009	0.009	1	mg/l	<= 0.7
Bore	15	15	15	1	µg/l	<= 1000
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.263	0.263	0.263	1	mg/l	<= 2
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	62	62	62	1	µg/l	<= 1500
Mercuré	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Nickel	12	12	12	1	µg/l	<= 20
Plomb	98	98	98	1	µg/l	<= 10
Plomb dissous	68	68	68	1	µg/L	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	5	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	5	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	5	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	5	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	5	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	5	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	5	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	5	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	5	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	5	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	5	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	5	µg/l	<= 0.1
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	5	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	5	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	5	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0.7	1.8	5	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	5	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	5	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	5	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Fluoranthène	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1

Oxadixyl	0	0.01	0.029	5	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	0.01	0.029	5	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	5	µg/l	
PCB 105	0	0	0	5	µg/l	
PCB 114	0	0	0	5	µg/l	
PCB 118	0	0	0	5	µg/l	
PCB 123	0	0	0	5	µg/l	
PCB 125	0	0	0	5	µg/l	
PCB 126	0	0	0	5	µg/l	
PCB 128	0	0	0	5	µg/l	
PCB 138	0	0	0	5	µg/l	
PCB 149	0	0	0	5	µg/l	
PCB 153	0	0	0	5	µg/l	
PCB 156	0	0	0	5	µg/l	
PCB 157	0	0	0	5	µg/l	
PCB 167	0	0	0	5	µg/l	
PCB 169	0	0	0	5	µg/l	
PCB 170	0	0	0	5	µg/l	
PCB 18	0	0	0	5	µg/l	
PCB 180	0	0	0	5	µg/l	
PCB 189	0	0	0	5	µg/l	
PCB 194	0	0	0	5	µg/l	
PCB 20	0	0	0	5	µg/l	
PCB 209	0	0	0	5	µg/l	
PCB 28	0	0	0	5	µg/l	
PCB 31	0	0	0	5	µg/l	
PCB 35	0	0	0	5	µg/l	
PCB 44	0	0	0	5	µg/l	
PCB 52	0	0	0	5	µg/l	
PCB 54	0	0	0	5	µg/l	
PCB 66	0	0	0	5	µg/l	
PCB 77	0	0	0	5	µg/l	
PCB 81	0	0	0	5	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	5	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.29	0.582	0.84	12	mg/l	
Chlore total	0.36	0.704	0.93	9	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	5	µg/l	
Chloroforme	3.2	4.68	8.6	5	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.8	2.78	3.4	5	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.9	4.4	5.5	5	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	10.8	11.86	15.9	5	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	5	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	5	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	5	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	5	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	5	µg/l	
Styrène	0	0	0	5	µg/l	

Toluène	0	0	0	5	µg/l	
---------	---	---	---	---	------	--

## ZD - SANTENAY-ST JEAN

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		43	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.49	7.62	7.8	4	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.5	7.7	7.8	3	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	25.2	25.2	25.2	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	25	25	25	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	3	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.45	0.577	0.64	3	NFU	<= 2
Température de l'eau	10	15.6	20	6	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20.2	20.4	20.6	3	°C	
Chlorures	8.7	8.7	8.7	1	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	556	582.667	620	3	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	572	600	656	3	µS/cm	<= 1100
Sulfates	16.7	16.7	16.7	1	mg/l	<= 250
Oxydabilité KMnO4 Acide Chaud	1.3	1.3	1.3	1	mg/l O2	<= 5
Ammonium	0	0.007	0.02	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	16.4	20.15	23.9	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.478	0.478	0.478	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Dibutyletain cation	0	0	0	2	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	2	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hexachloropentadiène	0	0.007	0.013	2	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	0.007	0.013	2	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	2	µg/l	
PCB 105	0	0	0	2	µg/l	
PCB 114	0	0	0	2	µg/l	
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 123	0	0	0	2	µg/l	
PCB 125	0	0	0	2	µg/l	
PCB 126	0	0	0	2	µg/l	
PCB 128	0	0	0	2	µg/l	

PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 156	0	0	0	2	µg/l	
PCB 157	0	0	0	2	µg/l	
PCB 167	0	0	0	2	µg/l	
PCB 169	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 18	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
PCB 189	0	0	0	2	µg/l	
PCB 194	0	0	0	2	µg/l	
PCB 20	0	0	0	2	µg/l	
PCB 209	0	0	0	2	µg/l	
PCB 28	0	0	0	2	µg/l	
PCB 31	0	0	0	2	µg/l	
PCB 35	0	0	0	2	µg/l	
PCB 44	0	0	0	2	µg/l	
PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
PCB 54	0	0	0	2	µg/l	
PCB 66	0	0	0	2	µg/l	
PCB 77	0	0	0	2	µg/l	
PCB 81	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.133	0.35	6	mg/l	
Chlore total	0	0.13	0.28	3	mg/l	

## ZD - Savigny

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	8	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		22	8	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		3	8	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	6	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	8	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	6	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	8	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	8	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
pH à température de l'eau	7.23	7.459	7.84	7	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.4	7.55	7.7	8	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	8	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	8	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	8	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.28	0.393	0.44	6	NFU	<= 2

Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8	13.243	19	14	°C	<= 25
Température de mesure du pH	18.9	19.888	21	8	°C	
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	532	563.5	607	8	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	528	601.333	656	6	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	8	mg/l	<= 0.1
Nitrates	12.4	14.1	15.8	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	2	2	2	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.111	0.111	0.111	1	mg/l	<= 2
Nickel	7	7	7	1	µg/l	<= 20
Plomb	3	3	3	1	µg/l	<= 10
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Fluoranthène	0.014	0.014	0.014	1	µg/l	
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0.014	0.014	0.014	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.11	0.314	0.49	14	mg/l	
Chlore total	0.21	0.404	0.55	8	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	5.8	5.8	5.8	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.2	1.2	1.2	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.9	2.9	2.9	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	9.9	9.9	9.9	1	µg/l	<= 100

Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### ZD - SAVIGNY ZONE INDUSTRIELLE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	1	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	1	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	1	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.09	7.09	7.09	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.27	0.27	0.27	1	NFU	<= 2
Température de l'eau	13	14.35	15.7	2	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.9	19.9	19.9	1	°C	
Conductivité à 25°C	552	552	552	1	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	621	621	621	1	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.34	0.365	0.39	2	mg/l	
Chlore total	0.46	0.46	0.46	1	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	3	µg/l	
Chloroforme	5.3	36.033	93	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.1	1.8	2.4	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.7	5.967	9.3	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	11.4	43.8	104.2	3	µg/l	<= 100

#### ZD - Service de Bouilland

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		8	4	n/ml	

Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0.013	0.026	2	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0.044	0.06	0.076	2	µg/L	<= 0.9
pH à température de l'eau	7.07	7.472	7.8	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.5	7.675	7.8	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	4	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.28	0.336	0.46	5	NFU	<= 2
Température de l'eau	10.4	12.489	17	9	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.2	19.8	20.3	4	°C	
Conductivité à 25°C	555	592.25	630	4	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	540	583.6	634	5	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Dibutyletain cation	0	0	0	2	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	2	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
PCB 101	0	0	0	2	µg/l	
PCB 105	0	0	0	2	µg/l	
PCB 114	0	0	0	2	µg/l	
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 123	0	0	0	2	µg/l	
PCB 125	0	0	0	2	µg/l	
PCB 126	0	0	0	2	µg/l	
PCB 128	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 156	0	0	0	2	µg/l	
PCB 157	0	0	0	2	µg/l	
PCB 167	0	0	0	2	µg/l	
PCB 169	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 18	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
PCB 189	0	0	0	2	µg/l	
PCB 194	0	0	0	2	µg/l	
PCB 20	0	0	0	2	µg/l	
PCB 209	0	0	0	2	µg/l	
PCB 28	0	0	0	2	µg/l	
PCB 31	0	0	0	2	µg/l	
PCB 35	0	0	0	2	µg/l	

PCB 44	0	0	0	2	µg/l	
PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
PCB 54	0	0	0	2	µg/l	
PCB 66	0	0	0	2	µg/l	
PCB 77	0	0	0	2	µg/l	
PCB 81	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.03	0.386	1.33	9	mg/l	
Chlore total	0.11	0.538	1.45	4	mg/l	

## ZD - Service de Pommard

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		10	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		84	6	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
pH à température de l'eau	7.36	7.446	7.58	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.3	7.487	7.81	7	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	29.7	29.7	29.7	1	°F	
TH Magnésien	3.99	3.99	3.99	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	32.2	32.2	32.2	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	33.6	33.6	33.6	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	6	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.63	0.745	0.91	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8	13.318	20	11	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.2	20.133	21.1	6	°C	
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Calcium	118.8	118.8	118.8	1	mg/l	
Conductivité à 25°C	597	613.667	630	6	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	622	656.6	673	5	µS/cm	<= 1100
Magnésium	9.5	9.5	9.5	1	mg/l	
Carbone Organique Total	1.3	1.3	1.3	1	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.003	0.02	6	mg/l	<= 0.1
Nitrates	8.3	9.3	11.1	3	mg/l	<= 50

Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	2	2	2	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.069	0.069	0.069	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	2	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	2	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
PCB 101	0	0	0	2	µg/l	
PCB 105	0	0	0	2	µg/l	
PCB 114	0	0	0	2	µg/l	
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 123	0	0	0	2	µg/l	
PCB 125	0	0	0	2	µg/l	
PCB 126	0	0	0	2	µg/l	
PCB 128	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 156	0	0	0	2	µg/l	
PCB 157	0	0	0	2	µg/l	

PCB 167	0	0	0	2	µg/l	
PCB 169	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 18	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
PCB 189	0	0	0	2	µg/l	
PCB 194	0	0	0	2	µg/l	
PCB 20	0	0	0	2	µg/l	
PCB 209	0	0	0	2	µg/l	
PCB 28	0	0	0	2	µg/l	
PCB 31	0	0	0	2	µg/l	
PCB 35	0	0	0	2	µg/l	
PCB 44	0	0	0	2	µg/l	
PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
PCB 54	0	0	0	2	µg/l	
PCB 66	0	0	0	2	µg/l	
PCB 77	0	0	0	2	µg/l	
PCB 81	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.07	0.357	1.51	11	mg/l	
Chlore total	0.11	0.525	1.65	6	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	4.5	4.5	4.5	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.4	1.4	1.4	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.7	2.7	2.7	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	8.6	8.6	8.6	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

#### ZD - SIVOM de BEAUNE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		1	22	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		121	22	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		63	22	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	44	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	22	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	44	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	22	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	22	n/100ml	= 0
ESA métolachlore	0	0.003	0.022	7	µg/l	<= 0.1
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	2	µg/l	

pH à température de l'eau	7.11	7.428	7.8	46	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.4	7.523	7.8	22	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	22	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	22	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	22	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	22	Qualitatif	
Turbidité	0	0.251	3.4	23	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.12	0.41	0.86	45	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	0	14.749	23.8	70	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.1	20.114	21.2	22	°C	
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	494	558.727	594	22	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	496	567.068	675	44	µS/cm	<= 1100
Désethylterbuméton	0	0.004	0.026	7	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0.002	0.02	22	mg/l	<= 0.1
Nitrates	9.8	14.371	24.1	7	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Cuivre	0.021	0.123	0.224	2	mg/l	<= 2
Nickel	0	2.5	5	2	µg/l	<= 20
Plomb	0	5.5	11	2	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	7	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	7	µg/L	
Bromochlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	2	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	7	µg/l	<= 0.1
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	2	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Acénaphène	0	0.001	0.006	8	µg/l	
Acénaphthylène	0	0.002	0.012	8	µg/l	
Anthracène	0	0	0	8	µg/l	
Anthraquinone	0	0.061	0.12	10	µg/l	

Benzantracène	0	0.007	0.052	8	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0.003	0.034	10	µg/l	<= 0.01
Benzo(e)pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(j)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0.003	0.034	10	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0.003	0.029	10	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0.009	0.086	10	µg/l	<= 0.1
Chrysène	0	0.012	0.06	8	µg/l	
Dibenzo(a,h)anthracène	0	0.002	0.013	8	µg/l	
Equivalent toxique des HAP	0.002	0.002	0.002	1	ng/kg pc/j	<= 5
Fluoranthène	0	0.092	0.23	10	µg/l	
Fluoranthène Méthyl-1	0	0	0	1	µg/l	
Fluoranthène Méthyl-2	0	0.003	0.015	8	µg/l	
Fluorène	0	0.072	0.12	8	µg/l	
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0.019	0.19	10	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0.022	0.619	1.321	8	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0.114	0.454	10	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0.004	0.041	10	µg/l	<= 0.1
Naphtalène	0	0.011	0.026	8	µg/l	
Naphtalène Méthyl-2	0	0.002	0.01	8	µg/l	
Pérylène	0	0	0	1	µg/l	
Phénantrène	0	0.308	0.62	8	µg/l	
Pyrène	0	0.018	0.11	8	µg/l	
1 Chloronaphtalène	0	0	0	1	µg/l	
1 Méthylnaphtalène	0	0.002	0.008	8	µg/l	
2 Chloronaphtalène	0	0	0	1	µg/l	
Pesticides totaux	0	0.007	0.026	7	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	7	µg/l	
PCB 105	0	0	0	7	µg/l	
PCB 114	0	0	0	7	µg/l	
PCB 118	0	0	0	7	µg/l	
PCB 123	0	0	0	7	µg/l	
PCB 125	0	0	0	7	µg/l	
PCB 126	0	0	0	7	µg/l	
PCB 128	0	0	0	7	µg/l	
PCB 138	0	0	0	7	µg/l	
PCB 149	0	0	0	7	µg/l	
PCB 153	0	0	0	7	µg/l	
PCB 156	0	0	0	7	µg/l	
PCB 157	0	0	0	7	µg/l	
PCB 167	0	0	0	7	µg/l	
PCB 169	0	0	0	7	µg/l	
PCB 170	0	0	0	7	µg/l	
PCB 18	0	0	0	7	µg/l	
PCB 180	0	0	0	7	µg/l	
PCB 189	0	0	0	7	µg/l	
PCB 194	0	0	0	7	µg/l	
PCB 20	0	0	0	7	µg/l	

PCB 209	0	0	0	7	µg/l	
PCB 28	0	0	0	7	µg/l	
PCB 31	0	0	0	7	µg/l	
PCB 35	0	0	0	7	µg/l	
PCB 44	0	0	0	7	µg/l	
PCB 52	0	0	0	7	µg/l	
PCB 54	0	0	0	7	µg/l	
PCB 66	0	0	0	7	µg/l	
PCB 77	0	0	0	7	µg/l	
PCB 81	0	0	0	7	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	7	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.02	0.258	0.66	67	mg/l	
Chlore total	0.04	0.364	0.63	22	mg/l	
Bromoforme	0	0.119	0.87	38	µg/l	
Chloroforme	0	6.178	16	38	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	1.628	3.6	38	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	3.686	8.5	38	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	11.611	26.9	38	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	2	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	2	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	2	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	2	µg/l	
Styrène	0	0	0	2	µg/l	
Toluène	0	0	0	2	µg/l	

#### ZD - SIVOM DE BEAUNE NORD

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		11	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		75	7	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	10	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	10	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	2	µg/l	
pH à température de l'eau	7.11	7.442	7.73	12	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.4	7.6	7.8	7	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	7	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	7	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.15	0.279	0.39	10	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1

Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7	13.212	20	17	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.6	20.186	21.3	7	°C	
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	510	553	598	7	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	524	589.2	637	10	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0.001	0.01	7	mg/l	<= 0.1
Nitrates	13.4	20.5	27.6	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Cuivre	0.027	0.044	0.06	2	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	2	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Bromochlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	2	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	2	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Acénaphène	0	0	0	1	µg/l	
Acénaphthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	3	µg/l	
Benzanthracène	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Chrysène	0	0	0	1	µg/l	
Dibenzo(a,h)anthracène	0	0	0	1	µg/l	
Fluoranthène	0.009	0.016	0.024	3	µg/l	
Fluoranthène Méthyl-2	0	0	0	1	µg/l	
Fluorène	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0.109	0.109	0.109	1	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0.009	0.016	0.024	3	µg/l	

Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Naphtalène	0	0	0	1	µg/l	
Naphtalène Méthyl-2	0	0	0	1	µg/l	
Phénantrène	0.078	0.078	0.078	1	µg/l	
Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
1 Méthylnaphtalène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0.1	0.3	0.61	17	mg/l	
Chlore total	0.28	0.47	0.69	7	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	11	µg/l	
Chloroforme	2.9	5.818	10	11	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.85	1.914	3.5	11	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.3	4.218	6.9	11	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	6.5	11.95	18	11	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	2	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	2	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	2	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	2	µg/l	
Styrène	0	0	0	2	µg/l	
Toluène	0	0	0	2	µg/l	

#### ZD - St Aubin

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		8	4	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
pH à température de l'eau	7.8	7.8	7.8	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.7	7.8	7.9	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8	13.25	20	4	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.2	20	20.9	4	°C	
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	538	566	588	4	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrates	13	15.45	18.6	4	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5

Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.03	0.03	0.03	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Méthyltertiobutyléther	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Acénaphthène	0	0	0	1	µg/l	
Acénaphthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0.031	0.062	2	µg/l	
Benzanthracène	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chrysène	0	0	0	1	µg/l	
Dibenzo(a,h)anthracène	0	0	0	1	µg/l	
Fluoranthène	0.01	0.034	0.057	2	µg/l	
Fluoranthène Méthyl-2	0	0	0	1	µg/l	
Fluorène	0.064	0.064	0.064	1	µg/l	
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0.423	0.423	0.423	1	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0.01	0.034	0.057	2	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Naphtalène	0	0	0	1	µg/l	
Naphtalène Méthyl-2	0	0	0	1	µg/l	
Phénantrène	0.24	0.24	0.24	1	µg/l	
Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
1 Méthylnaphtalène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0.12	0.33	0.56	4	mg/l	
Chlore total	0.22	0.398	0.6	4	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	

Chloroforme	6.2	6.2	6.2	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.5	2.5	2.5	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	4.6	4.6	4.6	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	13.3	13.3	13.3	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
M + P Xylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Styrène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

## 6.5 Le bilan énergétique du patrimoine

### Bilan énergétique détaillé du patrimoine

#### Installation de production

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>SR Savigny Vermots</b>						
Energie facturée consommée (kWh)				33 082	33 980	2,7%
Volume produit refoulé (m3)				100 650	97 337	-3,3%
<b>UP Beaune Bouzaise</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		835 309	896 287	806 553	773 185	-4,1%
Volume produit refoulé (m3)		1 975 837	1 941 800	1 800 169	1 755 358	-2,5%
<b>UP Beaune BS1</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		28 275	80 828	323 752	297 090	-8,2%
Volume produit refoulé (m3)		29 105	215 214	585 966	546 829	-6,7%
<b>UP Boichot</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		69 281	81 205	82 948	87 714	5,7%
<b>UP Nolay Drouet</b>						
Energie facturée consommée (kWh)					3 252	
<b>UP Pommard Grange au Vager</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		7 438	1 185	-2	5 249	-262 550,0 %
Volume produit refoulé (m3)		56 207	54 908	59 770	59 291	-0,8%
<b>UP Santenay Chaumenotte</b>						
Energie facturée consommée (kWh)					18 326	
Volume produit refoulé (m3)		117 969	117 064	106 535	119 791	12,4%
<b>UP Santenay Saint Jean</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		1 700	1 761	1 357	2 577	89,9%
Volume produit refoulé (m3)		477	508	555	413	-25,6%
<b>UP Vignoles Puits 1</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		71 732	40 833	13 077	15 049	15,1%
Volume produit refoulé (m3)		119 211	98 455	22 774	27 157	19,2%
<b>UP Vignoles Puits 4</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		107 921	53 123	16 278	19 306	18,6%
Volume produit refoulé (m3)		207 321	97 987	26 566	32 224	21,3%
<b>UP Vignoles Puits 5</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		130 298	118 311	20 429	9 337	-54,3%
Volume produit refoulé (m3)		285 027	235 937	38 857	13 868	-64,3%

#### Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>REP ACC Beaune Vignoles</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		29 534	47 204	62 503	49 116	-21,4%
<b>REP ACC Chassagne</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		104 902	134 893	64 394	61 962	-3,8%
<b>REP ACC Santenay Casino</b>						

Energie facturée consommée (kWh)		17 689	13 871	18 684	18 921	1,3%
<b>REP Beaune Bouche du Lièvre</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		8 638	4 465	5 350	4 801	-10,3%
<b>REP Dezize les Maranges</b>						
Energie facturée consommée (kWh)			7 696	8 588	11 332	32,0%
<b>REP Echevronne Changey</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		14 230	11 942	12 119	16 871	39,2%
<b>REP Ivry en Montagne achat eau</b>						
Energie facturée consommée (kWh)					13 048	
<b>REP Ladoix</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		5 285	24 712	19 802	26 185	32,2%
<b>REP Pernand Vergelesse</b>						
Energie facturée consommée (kWh)			43 170	35 977	103 126	186,6%
<b>REP Savigny Chanterives</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		18 740	18 984	20 852	19 696	-5,5%
<b>REP Volnay Bas</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		156 898	182 657	186 956	156 114	-16,5%
<b>SURP Aloxe les Chaumes</b>						
Energie facturée consommée (kWh)			358	764	254	-66,8%
<b>SURP Dezize Borgy</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		601	632	614	445	-27,5%
<b>SURP Nolay Abbaye</b>						
Energie facturée consommée (kWh)					5 303	
<b>SURP Pommard Petite Combe</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		19	580	4 849	4 332	-10,7%
<b>SURP Puligny Blagny</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		4 169	3 948	4 239	3 666	-13,5%

## Réservoir ou château d'eau

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>RES Aloxe Corton</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		7 635	6 486	12 908	6 735	-47,8%
<b>RES Beaune les Grèves</b>						
Energie facturée consommée (kWh)			27 331	28 472	18 317	-35,7%
<b>RES Chassagne Montrachet</b>						
Energie facturée consommée (kWh)			184	204	177	-13,2%
<b>RES Meursault Grappe d'Or</b>						
Energie facturée consommée (kWh)			252	110	132	20,0%
<b>RES Nolay principal Cormot</b>						
Energie facturée consommée (kWh)					11 642	
<b>RES Pommard les Charmots</b>						
Energie facturée consommée (kWh)			114	95	99	4,2%
<b>RES Saint Aubin Rungey</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		345	397	424	435	2,6%
<b>RES SURP Baubigny Bel Air</b>						
Energie facturée consommée (kWh)					1 334	
<b>RES SURP Volnay Haut</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		5 164	5 643	6 096	7 670	25,8%

## 6.6 Annexes financières

### *Les modalités d'établissement du CARE*

#### **Introduction générale**

---

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Déléguataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2021 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

#### **Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France**

---

L'organisation de la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux au sein de la Région Centre-Est de Veolia Eau (Groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau, articulée depuis 2018 et le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » autour d'une logique « gLocale », répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 65 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elles assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service consommateurs, ressources humaines, bureau d'études techniques, service achats, expertises nationales...) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats d'une part les produits et les charges relevant de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau National (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

## Faits Marquants

---

### **Changement de modalités de répartition des charges indirectes liées à la fonction consommateurs**

D'autre part, le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » comporte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences consommateurs de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement et gestion des appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales :

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités ;
- la plateforme RC 360 qui gère les appels téléphoniques ainsi que les mails et les courriers des consommateurs.

Ces plateformes sont désormais totalement opérationnelles et disposent de nouveaux outils informatiques qui permettent une mesure de leur activité avec un degré accru de finesse et de fiabilité.

Pour cette raison, il a été jugé possible et pertinent de faire évoluer les modalités de répartition entre les contrats du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire) qui étaient jusqu'en 2019 assises sur la valeur ajoutée simplifiée.

En pratique, depuis l'exercice 2020 :

- Le coût de la Plateforme Produits & Cash est réparti entre les différents Territoires au prorata des factures d'eau émises pour les contrats de ces derniers entre le 1<sup>er</sup> novembre n-1 et le 31 octobre n en tenant compte d'éventuels effets de périmètre en tant que de besoin ;
- Le coût de la Plateforme RC 360 est réparti entre les différents Territoires au prorata des contacts (mails, appels téléphoniques, courriers) sur le périmètre du Territoire entre le 1<sup>er</sup> janvier n et 31 décembre n (le nombre de contacts du mois de décembre étant estimé).

Ces coûts ainsi répartis au niveau d'un Territoire donné sont additionnés à ceux de la fonction « consommateurs » du Territoire pour être enfin répartis entre les contrats d'eau au prorata des factures émises telles que déterminées ci-dessus (voir note 1 ci-après).

Dans les rares situations où des services d'assainissement donnent lieu à la facturation aux consommateurs des m3 assujettis par une facture distincte de celle de l'eau potable, ils sont traités avec les mêmes règles que les contrats d'eau potable tel que décrit ci-dessus.

Dans le cas le plus fréquent, où l'eau et l'assainissement sont facturés sur le même document, et lorsque les délégataires de ces deux services font partie du Groupe Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, les contrats assainissement se voient attribuer une quote-part des coûts ci-dessus selon les règles ci-dessous :

- Soit une approche spécifique peut être identifiée dans les contrats d'eau et d'assainissement, et des conventions internes mises en place : le contrat assainissement supporte alors la quote-part conventionnelle des coûts consommateurs en contrepartie d'un produit de même montant porté sur la rubrique « produits accessoires » sur le contrat eau.
- Dans le cas contraire, une charge forfaitaire de 2€ par facture est imputée sur le contrat d'assainissement en contrepartie d'un allègement de charges de même montant sur le contrat eau.

L'évolution décrite au présent paragraphe a été analysée, comme le précise son titre, comme un changement de modalités de répartition de charges indirectes.

Enfin, le coût des plateformes intègre l'ensemble des composantes qui s'y rattachent : coûts de personnel, de loyers, de sous-traitance... Dans une logique de simplification, le coût des plateformes, réparti sur chaque contrat, est présenté sur la seule ligne « sous-traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein des dites plateformes).

## 1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

## 2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes - cf. § 2.1),

- la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties - cf. § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées - cf. § 2.1.2).

## 2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- les dépenses courantes d'exploitation (cf. 2.1.1),
- un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf. 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- les charges relatives aux travaux à titre exclusif.

### 2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis cette année prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

### 2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique... il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir ci-dessous).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

**Charges relatives au renouvellement :**

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après) ;
- d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

#### - Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

#### **Charges relatives aux investissements :**

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;
- pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée ;

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

- pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;
- pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

#### - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

#### - Impact des avances remboursables à taux zéro

Lorsque la Société bénéficie d'avances remboursables sans intérêts de la part d'une Agence de l'Eau pour contribuer au financement de certains travaux exécutés dans le cadre d'un contrat de DSP, un calcul spécifique est effectué depuis 2011 pour tenir compte dans le CARE de l'avantage temporaire que représente cette mise à disposition de fonds sans intérêts. Des produits spécifiques sont ainsi calculés sur le capital restant dû en début d'exercice au titre de ces avances, au taux d'intérêt de référence tel que défini ci-dessus et applicable l'année de versement initial de chaque avance. Ces produits sont ensuite portés en minoration des charges économiques calculées au titre des investissements du domaine concédé.

#### - Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

### 2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

### 2.1.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2021 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant plus de 250 M€ de CA (27,5%), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

## 2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

### **2.2.1. Principe de répartition**

Comme indiqué dans les Faits marquants, les modalités de répartition ont évolué en 2020 en ce qui concernent les coûts des plateformes Produits & Cash et RC360. Les modalités de répartition des autres charges indirectes n'ont en revanche pas été modifiées.

Le principe retenu est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration mais excluent désormais celles de la fonction consommateurs) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote-part forfaitaire de « peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

### **2.2.2. Prise en compte des frais centraux**

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats (à l'exclusion de la part relative à l'activité « consommateurs » répartie comme évoqué ci-dessus).

## 2.3. Autres charges

### 2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

### 2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2021 au titre de l'exercice 2020.

## 2.4. Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance, exception faite des coûts liés aux plateformes Produits & Cash et RC360. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2021 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2022.

---

Notes :

1. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*
2. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*
3. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
  - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
  - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*
4. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

Cyril CHASSAGNARD  
Directeur Régional – Centre-Est

### ***Avis des commissaires aux comptes***

La Société a demandé à un Co-Commissaire aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

## 6.7 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (\*)



**Certificat**  
Certificate

N° 2015/69288.4

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.  
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.  
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.  
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 50001 : 2011**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Adresse	N° SIREN
Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS	572025526

Liste des sites certifiés en pages suivantes / List of certified locations on the following pages

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)  
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-11

Jusqu'au  
until

2021-08-20

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Franck LEBEUGLE**  
Directeur Général d'AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat

Plus de détails sur ce certificat, consultez sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org). Né ou en service sur le site de la certification de l'organisme. The electronic certificate(s) number is [www.afnor.org](https://www.afnor.org). Please go to the website of the certification body for more details. AFNOR Certification is a registered trademark. CERTIF 11/2015



# Certificat

## Certificate

N° 2015/69288.9

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 50001 : 2018**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Adresse

N° SIREN

Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS

572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

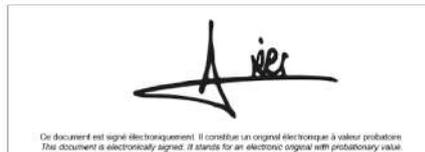
(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)  
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-11

Jusqu'au  
until

2024-11-10



Or document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.  
The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), stands in real time that the company is certified.  
Accréditation COFRAC n° 0-001, Certification de Systèmes de Management. Portée déclarée sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
COFRAC accréditation n° 0-001, Management Systems Certification. Scope visible on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. CERTIF 1-45112 - 01/2020

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 18 157 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

**afnor**  
CERTIFICATION

(\*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.



# Certificat

Certificate

N° 2015/69287.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.  
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.  
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.  
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 9001 : 2015**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-10

Jusqu'au  
Until

2021-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Franck LEBEUGLE**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat.

Red or official electronic certificate on [www.afnor.org](http://www.afnor.org) for all services related to the certification of competence. The electronic certificate is available on [www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
afnor is certified that the company is certified. Association COFRAC n° 1020. Certification de Systèmes de Management. France. Reconnue sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
COFRAC accréditation n° 10201. Management Systems Certification. Europe. Reconnue sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. ©2017 AFNOR Certification



# Certificat

## Certificate

N° 2015/69287.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 9001 : 2015**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

**Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS**

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

**2021-11-10**

Jusqu'au  
Until

**2024-11-09**



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en toute matière de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests its real time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-001, Certification de Systèmes de Management. Proofes disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr). COFRAC accreditation n° 4-001, Management Systems Certification. Proofes available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr). AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. CERTIF 0666/07/2020



# Certificat

Certificate

N° 2015/69286.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.  
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.  
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.  
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 14001 : 2015**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-10

Jusqu'au  
Until

2021-11-09

On document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
The document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Franck LEBEUGLE**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Seul le certifié et destinataire, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), est tel au temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), allows to verify that the company is certified. Accreditation COPRAC n°15 0001. Certification de Systèmes de Management. France. Révisé(e) sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org).  
 COPRAC accreditation n°15 0001. Management System Certification. Super-évaluation sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org).  
 AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. ©2011-P 2021.7.11.2018



# Certificat

## Certificate

N° 2015/69286.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
*AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:*

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
*for the following activities:*

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
*has been assessed and found to meet the requirements of:*

**ISO 14001 : 2015**

et est déployé sur les sites suivants :  
*and is developed on the following locations:*

**Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS**

**Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)**

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
*This certificate is valid from (year/month/day)*

**2021-11-10**

Jusqu'au  
*Until*

**2024-11-09**



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
*This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.*

**Julien NIZRI**

**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), reflects in real time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Poste disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management System Certification. Scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFNOR est une marque déposée - AFNOR is a registered trademark - CERTI F 0056 07-2020



# Certificat

Certificate

N° 2020/89794.1

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX DIRECTION REGIONALE CENTRE EST

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU INDUSTRIELLE  
COLLECTE ET TRAITEMENT D'EAU USEE ET INDUSTRIELLE  
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of :

**ISO 45001 : 2018**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

**VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX  
DIRECTION REGIONALE CENTRE EST  
2 AVENUE DES CANUTS FR-69120 VAULX EN VELIN**

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

**2020-12-22**

Jusqu'au  
Until

**2023-12-21**

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Julien NIZRI**

**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certifice!

Read the certificate electronically, visit [www.afnor.org](https://www.afnor.org). For the no longer valid or the cancellation of the certificate, see electronic certificate only, available at [www.afnor.org](https://www.afnor.org).  
Afficher et vérifier la validité du certifice sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org). Pour les non valables ou la suppression du certifice, voir uniquement le certifice électronique, disponible sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org).

## 6.8 Actualité réglementaire 2021

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

### Commande Publique

La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) comporte un ensemble de mesures en faveur de la prise en compte du développement durable au stade de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique. Essentiellement programmatique, compte tenu des délais d'entrée en vigueur différée, elle invite les personnes publiques à s'engager dès à présent dans ce mouvement.

A l'exception des mesures relatives aux Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable (entrée en vigueur au 1er janvier 2023) les dispositions de l'article 35 de la loi entreront en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le **22 août 2026**.

#### *La prise en compte des objectifs de développement durable ("ODD") et des caractéristiques environnementales*

L'article 35 de cette loi comprend différentes mesures visant à améliorer la prise en compte du développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. Ces mesures concernent notamment :

- la prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques: l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit désormais l'obligation pour l'acheteur d'intégrer des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale au sein des spécifications techniques ;
- la prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés formalisés : le nouvel article L.2112-2-1 du Code de la commande publique comporte l'obligation de prévoir pour les marchés supérieurs aux seuils européens des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, sauf dérogations ;
- la prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution: l'article L.2152-7 du Code de la commande publique modifié comporte désormais l'obligation de prévoir au moins un critère en matière environnementale. En pratique, cette modification interdit donc le recours au critère unique du prix ;
- la prise en compte obligatoire de l'environnement dans les conditions d'exécution : au-delà des spécifications techniques, l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit que les conditions d'exécution doivent désormais prendre en compte des considérations relatives à l'environnement. Elles peuvent également prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.

#### *Le renforcement des Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)*

Cette même loi renforce le contenu et surtout la visibilité des SPASER que sont tenues d'adopter les plus grandes collectivités. Deux évolutions principales :

- Renforcement des obligations de publicité des SPASER en prévoyant qu'ils doivent être rendus publics notamment via une mise en ligne sur le site internet (s'il existe) des acheteurs concernés ;
- Mention des indicateurs précis et des objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories.

Ces dispositions entreront en vigueur le **1er janvier 2023**.

### ***La neutralité dans les contrats de la commande publique à l'aune de la loi confortant le respect des principes de la République***

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a pour but de conduire les acteurs de la commande publique à introduire de nouvelles stipulations dans leurs contrats afin d'aménager le respect des principes de laïcité, de neutralité.

La loi évoque trois principes : l'égalité des usagers devant le service public, veiller au respect du principe de laïcité et au principe de neutralité du service public. Ces clauses doivent être intégrées dans tous les contrats concernés pour lesquels une consultation ou un avis de publicité est envoyé depuis le **25 août 2021**. Pour les contrats en cours ou pour lesquels une consultation a été lancée avant le 25 août dernier, il faut distinguer deux situations :

- Pour les contrats qui se terminent avant le 25 février 2023, ces clauses n'ont pas à être insérées ;
- Pour les contrats qui se terminent après le 25 février 2023, les acheteurs et autorités concédantes ont un an, jusqu'au 25 août 2022, pour intégrer ces clauses dans les contrats en cours.

### ***Nouveaux seuils de procédure formalisée pour les années 2022-2023***

À compter du **1er janvier 2022**, les seuils de procédure formalisée passent de :

- 139 000 € HT à 140 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autorités publiques centrales ;
- 214 000 € HT à 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense ;
- 428 000 € HT à 431 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 350 000 € HT à 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concession.

### ***Promotion et développement de l'innovation***

Dans l'« objectif de promotion et développement de l'innovation » précédemment mobilisé pour l'expérimentation posée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 avait prévu un dispositif expérimental pour les achats dits « innovants » offrant la possibilité de passer un marché public, y compris un marché public de défense ou de sécurité, négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, à la condition que la valeur estimée du besoin soit inférieure à 100 000 € hors taxes. Ce régime dérogatoire initialement prévu pour une durée de 3 ans a été pérennisé par le décret n° 2021-1634 du 13 décembre 2021.

### ***Interdiction des accords-cadres sans maximum***

En application d'une jurisprudence européenne du 17 juin 2021, un décret du 23 août n° 2021-1111 modifie le code de la commande publique pour supprimer la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum. Une mesure qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2022.

### ***Marchés globaux***

Le Décret n° 2021-357 du 30 mars 2021 portant diverses dispositions en matière de commande publique, pris pour l'application des articles 131 et 140 de loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 (Loi 'ASAP'), comporte

diverses dispositions en matière de commande publique. Ce décret fixe à 10 % du montant prévisionnel du marché la part minimale que le titulaire d'un marché global, qui n'est pas lui-même une petite ou moyenne entreprise (PME) ou un artisan, s'engage à confier, directement ou indirectement, à une PME ou à un artisan.

Ce décret a également pour objet de mettre en cohérence les hypothèses de dispense de jury pour l'attribution des marchés globaux avec les hypothèses de dispense de concours pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre. Il précise enfin le point de départ du délai de paiement du solde des marchés publics de maîtrise d'œuvre pour tenir compte du mécanisme de décompte général et définitif prévu par le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables à ces marchés.

Six (6) nouveaux CCAG et leur fascicule (6) de 2021

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, six arrêtés en date du 30 mars 2021 (JO du 1er avril 2021) ont approuvé les nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) des marchés publics. Ces arrêtés portent sur les CCAG des marchés de fournitures courantes et services, les marchés industriels, les techniques de l'information et de la communication, les prestations intellectuelles, les travaux et la maîtrise d'œuvre. Pour ce dernier secteur d'activité, il s'agit d'une création.

Ces arrêtés s'appliquent aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à compter du 1er avril 2021. Toutefois, ils prévoient une période transitoire jusqu'au 30 septembre 2021.

L'arrêté du 30 septembre 2021 (JO du 7 octobre 2021) apporte des modifications à ces CCAG et vient donc compléter la série des arrêtés du 30 mars 2021.

L'arrêté du 7 octobre 2021 (JO du 15 octobre 2021) vient approuver sept Cahier des Clauses Techniques Générales (fascicules), dont six concernent directement les secteurs de l'eau et de l'assainissement, à savoir :

- le fascicule 70 titre I relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre ;
- le fascicule 70 titre II relatif aux ouvrages de recueil, de stockage et de restitution des eaux pluviales ;
- le fascicule 71 relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression ;
- le fascicule 73 relatif à l'équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles ;
- le fascicule 74 relatif à la construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie ;
- le fascicule 81 titre I relatif à l'équipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement.

## **Suites de la crise sanitaire**

### ***Crise relative à l'approvisionnement et hausse des cours des matières premières***

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz, électricité etc. Leurs cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des

prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, actualisée au 29 juillet 2021, en précise les contours. Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

### ***Factures d'eau, de gaz et d'électricité***

Le décret n°2021-474 du 20 avril 2021 (JO du 21 avril 2021) est relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie de covid-19. Ce décret actualise le dispositif mis en œuvre à la fin de l'année 2020 en précisant les critères que doivent satisfaire les personnes physiques ou morales de droit privé pour prétendre aux mesures d'étalement de leur facture d'eau. Ce décret précise aussi la date de fin de ces mesures de report fixées deux mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

## **Services publics locaux**

### ***Résilience des territoires et sécurité civile***

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 (JO du 26 novembre 2021) vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Cette loi comprend des dispositions complémentaires à la loi "climat et résilience" pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus en matière d'information sur les risques et les mesures de sauvegarde, sur les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Notamment, le plan communal de sauvegarde est rendu obligatoire pour les communes soumis à un risque naturel identifié et sa mise en œuvre doit être éprouvée au moins tous les cinq ans par un exercice de crise.

Ces précédentes dispositions complètent celles portées par l'article 249 de La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) qui vise à identifier les vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations, d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal. Ces objectifs ont pour objectifs de renforcer la résilience des territoires et se traduisent par des obligations graduées au regard de l'exposition à un ou plusieurs risques naturels.

Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 6 juillet 2021 (JO du 20 août 2021) fixe, pour l'année 2021, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice ([www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)) référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

### ***Instruction budgétaire et comptable***

L'arrêté du 9 décembre 2021 (JO du 31 décembre 2021) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie cette instruction qui se décline en plusieurs versions, dont l'instruction M49 pour les services d'eau potable et d'assainissement.

### ***Gestion de la qualité des eaux de piscines***

L'arrêté du 25 février 2021 (JO du 27 février 2021) modifie l'arrêté du 7 avril 1981 qui détaille les dispositions techniques applicables aux eaux de piscine publiques et privées à usage collectif (article D. 1332-1 du code de la santé publique). Cet arrêté décrit les modalités d'autorisation des produits ou procédés utilisés pour traiter l'eau des piscines.

Le décret 2021-656 du 26 mai 2021 (JO du 27 mai 2021) relatif à la sécurité sanitaire des eaux de piscine modifie en profondeur les normes et règles applicables à gestion de la qualité des eaux de piscines publiques et privées à usage collectif. Ses dispositions rentrent en vigueur à compter du 1er avril 2022. Ce décret est accompagné de quatre arrêtés, publiés également au JO du 27 mai 2021, à savoir :

- Un arrêté modifiant de nouveau l'arrêté du 7 avril 1981 (cf supra) relatif aux dispositions techniques applicables aux piscines
- Un arrêté relatif au contrôle sanitaire et à la surveillance des eaux de piscine
- Un arrêté relatif aux limites et références de qualité des eaux de piscine
- Un arrêté du 26 mai 2021 relatif à l'utilisation d'une eau ne provenant pas d'un réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine pour l'alimentation d'un bassin de piscine.

Le décret 2021-1238 du 27 septembre 2021 (JO du 28 septembre 2021) modifie le décret du 26 mai en précisant la notion de fréquentation maximale instantanée.

Enfin, une instruction de la Direction Générale de la Santé à destination des Agences Régionales de Santé en date du 20 octobre 2021 (mise en ligne le 31 décembre 2021) est venue préciser les conditions d'application des dispositions des précédents textes cités plus haut.

### **Facturation électronique**

L'ordonnance du 15 septembre 2021 (Journal officiel du 16 septembre 2021) définit le cadre juridique nécessaire à la généralisation de la facturation électronique pour les transactions effectuées entre entreprises assujetties à la TVA, établies en France. Les entreprises concernées devront ainsi émettre, transmettre et recevoir des factures sous forme électronique dans leurs transactions avec d'autres assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et transmettre les données de facturation, ainsi que les données de transaction (e-reporting des opérations transactions avec une personne non assujettie « business to customer » (B2C) et des transactions entre assujettis non domestiques et données de paiement des prestations de service) à l'administration fiscale.

L'ordonnance prévoit que, pour remplir leurs obligations, les entreprises pourront librement choisir de recourir soit à une plateforme de dématérialisation partenaire de l'administration, soit directement au portail public de facturation qui s'appuiera sur la plateforme Chorus Pro qui assure déjà l'échange dématérialisé des factures du secteur public.

L'obligation d'émettre les factures sous forme électronique s'applique à compter du 1er juillet 2024 pour les grandes entités, à compter du 1er janvier 2025 pour les entités de taille intermédiaire, et du 1er janvier 2026 pour les PME.

### **Recouvrement**

Le décret n° 2021-1322 du 11 octobre 2021 vient alléger la procédure d'injonction de payer (apposition de la formule exécutoire avant signification) et clarifier les modalités de recours à l'opposition. Les principaux changements apportés à la procédure d'injonction de payer sont les suivants :

- La requête en injonction de payer ne doit plus seulement contenir l'indication de son fondement et être accompagnée des documents justificatifs mais inclure en outre le bordereau des documents justificatifs produits à l'appui de la requête ;
- L'apposition de la formule exécutoire sur l'ordonnance d'injonction de payer dès qu'elle est rendue. Il est ainsi inutile de revenir devant le greffe. En cas de non-recours, l'ordonnance devient titre exécutoire.
- la signification doit également désormais indiquer « de manière très apparente » le délai d'opposition et les « modalités » de recours ;

- l'opposition est, quant à elle, revisitée. Elle doit indiquer, à peine de nullité, l'adresse du débiteur. L'opposition formée comme le délai pour ce faire sont, dans tous les cas (c.-à-d. indépendamment du mode de signification), suspensifs d'exécution ;
- enfin, lorsque finalement le débiteur décide de se désister de son opposition, le nouvel article 1419-1 du Code de Procédure Civile énonce que ce désistement suit les règles prévues aux articles 400 à 405, renvoyant de ce fait au droit commun de cette renonciation.

Ces dispositions sont applicables à une date fixée par arrêté du garde des Sceaux et au plus tard le 1er mars 2022.

### ***Décret tertiaire***

#### **Décret n° 2021-1271 du 29 septembre 2021 modifiant les articles R. 174-27 et R. 174-28 du code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire**

Décret tertiaire : précisions sur la transmission des consommations d'énergie de l'année 2020 et en cas de cessation d'activité

Dans le cadre du dispositif réglementaire de rénovation énergétique du secteur tertiaire, les articles R. 174-27 et R. 174-28 du CCH prévoient une communication à la plateforme OPERAT gérée par l'ADEME, chaque année par le propriétaire ou le preneur à bail, des données de consommation permettant d'assurer le suivi de l'obligation de réduction des dépenses énergétiques. Le gouvernement confirme les modalités particulières de transmission des données de l'année 2020. Compte tenu de la crise sanitaire qui perdure, l'envoi de ces informations peut être fait jusqu'au 30 septembre 2022 et non pas le 30 septembre 2021 tel que prévu initialement par les textes.

## ***Service public de l'eau potable***

### ***Les ressources stratégiques en eau***

La loi 2021-1104 du 22 août 2021 (JO du 24 août 2021) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi "climat et résilience") comporte différentes dispositions en matière d'alimentation en eau potable.

Dans son article 45, cette loi pose le principe que les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes marins constituent des éléments essentiels du patrimoine de la Nation du fait de leur contribution à la lutte contre la pollution. En quelques articles, elle vient renforcer l'intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.

L'article 61 modifiant l'article L 212-1 du code de l'environnement consacre ainsi l'importance stratégique de l'eau potable dans le code de l'environnement, répondant ainsi aux préoccupations du déficit des nappes stratégiques.

### ***Renforcement des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux***

Les SDAGE (Schéma directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) devront, au plus tard avant le 31 décembre 2027, identifier les masses d'eau souterraines et les aquifères qui comprennent des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable. Cette échéance permettra la prise en compte au sein des SDAGE de la période 2028-2033.

Les SDAGE devront également identifier les “zones de sauvegarde” des masses d’eau souterraines, si l’information est disponible, et délimiter au sein de celles-ci un périmètre où des mesures de protection sont instituées afin de garantir la disponibilité et la qualité des ressources à long terme afin de “satisfaire en priorité les besoins de la consommation humaine”.

### *Dérogations au Schéma Directeurs d’Aménagement et de Gestion des Eaux*

#### **Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement (loi ASAP)**

La loi ASAP a englobé dans la procédure d'Autorisation Environnementale les dérogations motivées au respect des objectifs des SDAGE (C. envir., art. L. 181-2, 14°). L’AE tient lieu de dérogation et la consultation du public dispense, pour le projet concerné, de la mise à la disposition du public de la liste des dérogations (C. envir., art. L. 212-1, VII).

Le décret modifie l'article R. 214-44 pour le faire concorder avec cette nouvelle disposition : sont désormais visés "les travaux destinés à prévenir un danger grave et immédiat, présentant un caractère d'urgence".

Le décret supprime également l'enquête publique pour la remplacer par une participation du public par voie électronique (CGPPP, art. R. 2111-8 et R. 2111-9).

### *Renforcement du Schéma de distribution d’eau potable*

Les communes et EPCI compétents en eau potable doivent déterminer les zones desservies par le réseau public de distribution et dans lesquelles une obligation de desserte s’applique au sein des Schémas de distribution d’eau potable, créés par la loi du 30 décembre 2006 sur l’eau et les milieux aquatiques.

Au plus tard le **31 décembre 2024**, les Schémas de distribution d’eau potable devront comprendre, outre un descriptif détaillé :

- un diagnostic des ouvrages et équipements nécessaires à la distribution d’eau potable,
- un programme d’actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l’état et le fonctionnement des ouvrages et équipements.

Ce schéma devra également tenir compte de l’évolution de la population ainsi que des ressources en eau disponibles.

Ces dispositions s’inscrivent dans la poursuite des objectifs d’amélioration de la connaissance des réseaux et de leur efficacité en termes de rendement de réseau, issus de la loi dite “Grenelle 2” (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010).

Pour les communautés de communes, ces nouvelles obligations doivent être mises en œuvre au plus tard dans les deux ans suivant la prise de compétence obligatoire, lorsqu’elle intervient après le 1er janvier 2023. Ainsi, les communautés de communes qui ont reporté au 1er janvier 2026 la prise de compétence “eau potable” (en mettant en œuvre les dispositions dérogatoires prévues par la loi Fesneau), devront adapter leur Schémas de distribution d’eau potable au plus tard le 31 décembre 2027.

### *Encadrement de la déclaration de forage*

L’article 64 de loi “climat et résilience” stipule que les entreprises doivent tenir un registre des forages d’eau qu’elles réalisent, quel qu’en soit l’usage, et doivent les déclarer pour le compte de leur client au maire de la commune concernée dans les trois mois suivant leur réalisation.

### *Gestion des risques sanitaires associés aux pesticides ou leurs métabolites*

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 (mise en ligne le 29 janvier 2021) est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de cette instruction, les Agences Régionales de Santé (ARS) renforcent progressivement le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement conduit à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires. Il s'agit d'une situation nouvelle, susceptible de perdurer au cours des mois et années à venir en raison de la persistance des métabolites de pesticides dans les ressources en eau.

La distribution d'eaux concernées par la présence de pesticides et métabolites est encadrée par l'instruction du 18 décembre 2020 qui décrit, au cas par cas, des modalités de gestion dépendant du caractère de pertinence / non pertinence attribué par l'ANSES aux métabolites observés, des concentrations analysées, et de la durée des éventuelles situations de non-conformité.

### ***Transposition de la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine***

La loi 2021-1308 du 8 octobre 2021 (JO du 9 octobre 2021) comporte un ensemble de dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, de l'environnement, de l'économie et des finances. Notamment, cette loi prévoit que les dispositions législatives de la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pourront être transposées en droit français par voie d'ordonnance au plus tard le 8 janvier 2023. Cette disposition inclut les actes délégués et les actes d'exécution prévus par la directive 2020/2184.

### ***Gestion de la rareté de l'eau***

Dans le contexte du changement climatique, une série de textes réglementaires publiés en 2021 sont venus renforcer les modalités de gestion des épisodes de sécheresse et de rareté de la ressource en eau.

Le décret 2021-588 du 14 mai 2021 (JO du 15 mai 2021) crée un comité d'anticipation et de suivi hydrologique auprès du Comité national de l'eau. Ce nouveau comité est composé de 43 membres dont 14 représentants de l'État et de ses établissements publics et 29 autres membres représentant les collectivités territoriales et les différents usagers de l'eau.

Le décret 2021-795 du 23 juin 2021 (JO du 24 juin 2021) porte plus spécifiquement sur la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse. Ce texte vise à anticiper et prévenir les conflits d'usages susceptibles de survenir en situation de crise. Ce faisant, il renforce les prérogatives du préfet coordonnateur de bassin pour la mise en place d'une stratégie d'évaluation des volumes prélevables, qui permet de développer des activités humaines dans le respect des écosystèmes aquatiques. Il simplifie aussi le classement de bassins en zone de répartition des eaux où des exigences renforcées dans la gestion des prélèvements sont applicables, en unifiant la compétence au seul niveau du préfet coordonnateur de bassin.

La circulaire du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation aux préfets de département du 22 juin 2021 (mise en ligne le 1er juillet 2021) est relative à la mise en place d'un protocole de gestion décentralisée concernant la ressource en eau dans le secteur agricole. Cette instruction octroie aux préfets de départements davantage d'autonomie et de responsabilité dans la gestion des situations de sécheresse.

Selon les constats effectués durant la période estivale, cette circulaire précise les mesures d'adaptation des pratiques agricoles susceptibles de s'appliquer et les outils d'atténuation de l'impact économique des épisodes de sécheresse.

L'instruction du 27 juillet 2021 (mise en ligne le 4 août 2021) est relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique. Cette instruction précise les principes à respecter dans la gestion des situations de pénurie d'eau. Elle rappelle que les mesures prises dans ces situations doivent être graduelles, temporaires et limitées à une zone géographique déterminée. Ces mesures doivent assurer l'exercice des usages prioritaires : la santé, la sécurité civile et l'approvisionnement en eau potable. Pour le reste, elles doivent concilier les autres usages dans les territoires et veiller à la solidarité amont-aval des bassins versants, dans le respect des équilibres naturels.

### ***Utilisation des ressources non-conventionnelles dans les ICPE et IOTA***

Le décret 2021-807 du 24 juin 2021 (JO du 26 juin 2021) est pris en application de la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et vise à développer la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA). En effet, ce décret demande aux industriels de justifier auprès des services de l'État, dans le cadre de leur dossier de demande d'autorisation, la conduite d'une réflexion sur la pertinence de la réutilisation des eaux usées épurées ou de l'eau de pluie dans le cadre de leurs activités et, le cas échéant, de justifier leur choix de ne pas y recourir.

### ***Réseaux intérieurs***

L'arrêté du 10 septembre 2021 (JO du 18 septembre 2021) relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau encadre désormais les pratiques concernant les réseaux d'adduction et de distribution à l'intérieur des bâtiments. L'arrêté précise les règles de distinction et de repérage des réseaux intérieurs d'eau potable de ceux transportant d'autres fluides, comme par exemple des eaux non-conventionnelles. Il fixe les modalités de vérification et d'entretien des dispositifs de protection contre les retours d'eau afin de s'assurer de leur bon état de fonctionnement. L'ensemble des dispositions de cet arrêté entrent en vigueur à compter du 1 janvier 2023 pour les immeubles neufs ou rénovés. Cet arrêté renvoie à un avis technique sur les équipements de protection des réseaux intérieurs publié au JO du 18 décembre 2021.

### ***Contrôle sanitaire des Eaux Destinées à la Consommation Humaine***

Le décret 2021-205 du 24 février 2021 (JO du 25 février 2021) précise les modalités de transfert à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) d'une grande partie des décisions individuelles en matière d'eau qui relevaient jusqu'à présent du ministre de la santé. Ce même décret modifie en conséquence le code de la santé publique.

L'arrêté du 25 février 2021 (JO du 27 février 2021) s'inscrit dans la continuité du décret 2021 - 205. En effet, cet arrêté précise les conditions d'agrément des laboratoires par l'ANSES pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation, des eaux minérales naturelles, des eaux de piscines et des eaux de baignade.

### ***Gestion des proliférations de cyanobactéries***

Une instruction de la Direction Générale de la Santé à destination des Agences Régionales de Santé en date du 6 avril 2021 (mise en ligne le 30 avril 2021) précise les modalités de gestion à mettre en œuvre et les recommandations sanitaires en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et

de pêche récréative. Cette instruction se fonde sur la base des travaux de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) publiés en 2020.

### *Gestion des sous-produits / déchets*

- ***Déchets non dangereux***

**Décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux**

**Arrêté du 16 septembre 2021 pris en application des articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement**

De nouvelles conditions d'élimination des déchets non dangereux pour pouvoir éliminer des déchets non dangereux dans des installations de stockage ou d'incinération, les producteurs ou détenteurs de déchets doivent justifier que ceux-ci ont fait l'objet d'un tri à la source ou d'une collecte séparée. L'élimination dans des installations de stockage de déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite ; elle est d'abord réduite de 30 % en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

Afin de s'assurer du respect des seuils établis, une procédure de contrôle des déchets entrants est mise en place par l'exploitant de l'installation de stockage de déchets non dangereux. Les interdictions de stockage de déchets valorisables entrent progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030. Les obligations de justification du tri des déchets avant élimination entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

- ***Déchets - Bordereaux de suivis des déchets***

**Arrêté du 21 décembre 2021 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement, pour les déchets contenant de l'amiante**

Cet arrêté donne la définition du contenu du bordereau de suivi des déchets électroniques (téléservice, Trackdéchets)

Les informations ne sont pas les mêmes en fonction de s'il s'agit de déchets dangereux ou déchets POP classiques, ou de tels déchets contenant de l'amiante.

Dispositions applicables aux déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante

Les informations à déclarer, pour chaque BSD, au système de gestion électronique des BSD de déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante sont listées à l'article 3 de l'arrêté du 21 décembre 2021.

- ***Déchets - Registre de déchets***

**Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement**

Dès janvier 2022, la transmission des données de traçabilité des déchets se fera au moyen d'un outil numérique centralisé. Un registre électronique sera aussi mis en place pour les terres excavées et les sédiments. Les nouvelles informations constitutives de ces registres déchets, terres excavées et sédiments pour chaque acteur viennent d'être publiées. Les producteurs ont l'obligation de tenir un registre chronologique afin d'identifier précisément la destination ou le lieu de valorisation des terres excavées et

sédiments dès lors qu'ils sont extraits de leur emplacement d'origine et ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation, qu'ils aient ou non le statut de déchet.

Le site d'excavation correspond alors pour les terres excavées, à l'emprise des travaux dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de trente kilomètres entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux.

Sont toutefois exonérés, les personnes :

- Produisant des terres excavées lors d'une opération d'aménagement ou de construction < à 500 m<sup>3</sup>
- Produisant de sédiments issus d'une opération de dragage < à 500 m<sup>3</sup>
- Effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments < à 500 m<sup>3</sup>

#### ● **Déchet – Traçabilité**

Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments  
Dès 2022, les données relatives aux déchets dangereux seront transmises à un registre électronique national et les bordereaux de suivi de déchets seront dématérialisés (plateforme centralisée [Trackdéchets](#)).  
L'identification des sociétés se fait par la base SIREN.

Cette base enregistre les données transmises par :

- les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets dangereux ou des déchets POP ainsi que les collecteurs, les transporteurs, les négociants, les courtiers et les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de déchets dangereux ou de déchets POP ;
- les exploitants des installations d'incinération ou de stockage de déchets non dangereux non inertes ;
- les exploitants des installations dans lesquelles les déchets perdent leur statut de déchet.

La gestion des déchets et des terres excavées et des sédiments qui ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation sera également traçée pour garantir l'absence d'impact environnemental et sanitaire des opérations de remblayage par ces terres.

Le site de l'excavation correspond :

- pour les terres excavées, à l'emprise des travaux, ou le cas échéant, à l'emprise foncière placée sous la responsabilité de l'exploitant de l'ICPE, dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de 30 km entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux ou de l'installation classée,
- pour les sédiments, à l'emprise de l'opération de dragage et des berges du cours d'eau.

La transmission au plus tard, 7 jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets et chaque fois que cela est nécessaire pour mettre à jour ou corriger une donnée.

#### ● **Déchet - Sortie de statut de déchet**

Décret n° 2021-380 du 1er avril 2021 relatif à la sortie du statut de déchet

Arrêté du 1er avril 2021 modifiant l'arrêté du 19 juin 2015 relatif au système de gestion de la qualité mentionné à l'article D. 541-12-14 du code de l'environnement

La procédure de sortie de statut de déchet désormais possible hors ICPE et IOTA. Les conditions sont :

Respect des cinq critères de sortie du statut de déchet

- les déchets autorisés utilisés en tant qu'intrants pour l'opération de valorisation ;
- les procédés et techniques de traitement autorisés ;

- les critères de qualité applicables aux matières issues de l'opération de valorisation qui cessent d'être des déchets, conformément aux normes applicables aux produits, y compris, si nécessaire, les valeurs limites pour les polluants ;
- les exigences pour les systèmes de gestion ;
- l'exigence d'une attestation de conformité.

#### Attestation de conformité

Tout producteur ou détenteur de déchets qui met en œuvre la procédure de sortie du statut de déchet devra établir pour chaque lot de substances ou objets qui ont cessé d'être des déchets, une attestation de conformité comme le faisaient les exploitants d'ICPE ou de IOTA. Ils devront conserver une copie de l'attestation de conformité pendant au moins 5 ans et nouvellement pour la durée prévue par l'arrêté fixant les critères de sortie de statut de déchet. Cette attestation est tenue à la disposition des autorités compétentes

Mise en place d'un système de gestion de la qualité permettant de prouver le respect des critères de fin du statut de déchet, notamment en termes de contrôle et d'autocontrôle de la qualité et, le cas échéant, d'accréditation.

L'arrêté du 1er avril 2021 détaille les critères de contrôle par un tiers, le cas échéant accrédité, pour la sortie du statut de déchet, qui précise la fréquence du contrôle, les procédures, les procédés et les déchets ou produits qui font l'objet du contrôle, ainsi que les modalités d'échantillonnage ainsi que les modalités de conservation d'échantillons pouvant être soumis à une analyse par un tiers.

- Le contrôle est déclenché par le producteur ou le détenteur du déchet qui réalise une sortie du statut de déchet et est réalisé à ses frais.
- premier contrôle lors de la première année de mise en œuvre de la procédure de sortie du statut de déchet
- vérification triennale du système de gestion de la qualité par un organisme accrédité pour la certification et des éléments du manuel qualité la première année
- contrôle par un tiers tous les 3 (ou 10 ans si le producteur est engagé dans une démarche de management de l'environnement) de l'opération de valorisation pour la production des déchets dangereux, terres excavées ou sédiments

#### ***Infractions pénales liées aux atteintes à l'environnement***

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (art. 279 à 297)

Ont été créés 4 nouveaux délits : un délit général de pollution (L. 231-1 CE), un délit de mise en danger de l'environnement (L. 231-3 CE) et d'un délit d'Écocide (L. 231-3 CE). Le délit d'écocide est une circonstance aggravante des 2 délits précités. Ces délits sont soumis à des conditions drastiques de mise en œuvre, notamment pour caractériser la durée des atteintes (7 ans) et l'intentionnalité du délit d'écocide. Ils ne concernent que des activités encadrées administrativement et susceptibles de donner lieu à des mises en demeure.

Devraient être exclus de leur champ les délits classiques de pollution des eaux (L 216.6 CE) et des eaux marines (C. envir. , art. L. 218-73) ainsi le délit de pollution des eaux avec mortalité piscicole (art. L. 432-2 CE).

Un délit de mise en danger en cas de non-respect d'une mise en demeure en matière de déchets a été également créé.

A noter que la spécialisation des juridictions en matière environnementale, la synergie entre les acteurs institutionnels et de la société civile devraient favoriser une réponse pénale plus efficace et systématique orientée vers plus de poursuites judiciaires, d'injonction à la restauration et remise en état du milieu naturel et des transactions pénales (CIIP) ce qui devrait aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts de l'environnement.

Circulaire visant à consolider le rôle de la justice en matière environnementale Circulaire CRIM 2021-02/G3 du 11 mai 2021 - annexes à la circulaire

La circulaire détaille les apports de la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 qui a créé des pôles régionaux spécialisés en matière d'environnement ainsi que la convention judiciaire d'intérêt public environnementale ; elle actualise également les orientations de politique pénale. Le renforcement de la spécialisation des juridictions est donc expliqué et il est présenté comment une réponse pénale effective et lisible sera mise en œuvre avec la recherche systématique de la remise en état et l'exercice des poursuites contre les personnes morales. Un point est fait sur la spécialisation des juridictions civiles. Les annexes de la circulaire reprennent la liste des juridictions spécialisées en matière environnementale, présentent un focus sur le référé pénal environnemental et la remise en état des lieux.

### **ICPE**

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement (loi ASAP)

(art. 2, 6° et 14° à 20°) : Modification du contrôle périodique des installations classées DC : L'organisme de contrôle périodique remet son rapport de visite à l'exploitant en un exemplaire (et non plus deux), il doit désormais préciser (et donc distinguer) les points de non-conformité et de non-conformité majeure. L'organisme agréé informe le préfet ET l'inspection des installations classées compétente de l'existence de non-conformités majeures sous un délai de 1 mois à compter de la constatation des cas suivants :

- s'il n'a pas reçu l'échéancier de mise en conformité de l'exploitant dans le délai de trois mois ;
- s'il n'a pas reçu de demande écrite de contrôle complémentaire de l'exploitant dans le délai d'un an ;
- si le contrôle complémentaire a fait apparaître que des non-conformités majeures persistent. Dans ce cas, le délai d'un mois court à compter de l'envoi du rapport complémentaire à l'exploitant.

L'organisme de contrôle périodique transmet chaque trimestre au préfet, au ministre chargé des installations classées et, dès lors, à l'inspection des installations classées, la liste des contrôles effectués "pendant le trimestre écoulé". Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art 6, 7°, 9° et 10°) : Suppression des cas de consultations obligatoires du CODERST : Le décret d'application du titre III de la loi ASAP rend les consultations concernées facultatives et une obligation d'information de l'instance est prévue lorsque cette dernière n'est pas consultée. Modifications entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art 2 et 25°) : Autorisation environnementale : délai de délivrance de la décision permettant l'exécution anticipée des travaux fixée à 4 jours.

## **Transition énergétique**

### ***Energie - Neutralité carbone - Allégation environnementale***

**Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

**L'article 12 de la loi Climat** interdit d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou un service est neutre en carbone ou d'employer toute formulation de signification ou de portée équivalente, à moins que l'annonceur rende aisément disponible au public les éléments suivants (C. envir., art. L. 229-68) :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre intégrant les émissions directes et indirectes du produit ou du service ;
- la démarche grâce à laquelle les émissions de gaz à effet de serre du produit ou du service sont prioritairement évitées, puis réduites et enfin compensées. La trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre est décrite à l'aide d'objectifs de progrès annuels quantifiés ;
- les modalités de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelles respectant des standards minimaux définis par décret ;
- L'autorité administrative peut sanctionner le non-respect de cette interdiction et le manquement à ces obligations par une amende de 100 000 € pour une personne morale ...

## 6.9 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

### **Abonnement :**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

### **Abonnés domestiques ou assimilés :**

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

### **Capacité de production :**

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m<sup>3</sup>/jour).

### **Certification ISO 14001 :**

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### **Certification ISO 9001 :**

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

### **Certification ISO 22000 :**

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

### **Certification ISO 50001 :**

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### **Certification OHSAS 18001 :**

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

### **Consommateur – abonné (client) :**

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

#### **Consommation individuelle unitaire :**

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m<sup>3</sup>/client/an).

#### **Consommation globale unitaire :**

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m<sup>3</sup>/consommateur/an).

#### **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :**

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

#### **Développement durable :**

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

**Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030** sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

#### **Eau souterraine influencée :**

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

#### **HACCP :**

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

#### **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- ✓ 0 % : aucune action ;
- ✓ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ✓ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✓ 50 % : dossier déposé en préfecture;
- ✓ 60 % : arrêté préfectoral ;

- ✓ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- ✓ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :**

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

#### **Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :**

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

#### **Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :**

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

#### **Parties prenantes :**

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

#### **Prélèvement :**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

#### **Rendement du réseau de distribution [P104.3] :**

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

Objectif Rdt Grenelle 2 = Min (A + 0,2 ILC ; 85)

Avec :

- ✓ Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ✓ ILC : Indice Linéaire de Consommation (m<sup>3</sup>/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;
- ✓ A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm<sup>3</sup>/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

#### Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

#### Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

#### Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

#### Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

#### Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

#### Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

#### Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

#### **Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :**

**Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j :** pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- ✓ Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

**Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :** nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

#### **Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :**

**Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j :** pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- ✓ et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

**Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :** nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

#### **Taux de mutation (demandes d'abonnement) :**

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

#### **Taux de réclamations [P155.1] :**

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

#### **Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :**

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

**Volume comptabilisé :**

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

**Volume consommateurs sans comptage :**

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

**Volume consommé autorisé :**

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

**Volume de service du réseau :**

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

**Volume mis en distribution :**

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

**Volume produit :**

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

**Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

## 6.10 Présentation Eau France

### Contribuer au progrès humain

Notre raison d'être chez Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

C'est dans cette perspective que nous nous donnons pour mission de « Ressourcer le monde », en exerçant notre métier de services à l'environnement.

Nous nous engageons sur une performance plurielle. Cela signifie que nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

### Placer l'eau au coeur de la Transformation écologique

Au cœur de cette mission pour l'eau, en France, se trouve en premier lieu l'écoute et la relation de confiance avec toutes nos parties prenantes :

- celle de nos clients collectivités, avec des contrats sur-mesure et flexibles, où notre rémunération est basée sur une performance que nous définissons ensemble, avec nos modules digitaux d'hypervision qui recueillent et analysent en temps réel et en toute transparence les informations du terrain, pour rendre le service de l'eau plus efficace pour tous,
- celle des citoyens-consommateurs, guidés par le principe de « Relation Attentionnée », pour laquelle nous nous appuyons sur la mesure de leur satisfaction continue, pour améliorer toujours davantage le service,
- celle des territoires, en apportant des solutions locales et partenariales qui répondent à leurs enjeux spécifiques,
- celles de nos salariés, en donnant à chacun les moyens de se former aux meilleures techniques de nos métiers, de travailler en sécurité, pour une action responsabilisante directement à vos côtés.

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec notre nouvelle feuille stratégique « Impact Eau France » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique

- par une transformation verte : en élargissant nos offres sur l'eau potable et l'assainissement à l'ensemble du cycle de l'eau et du climat,
- par une transformation inclusive au sens large : en embarquant et en accompagnant dans cette transformation écologique l'ensemble de nos parties prenantes, en nous appuyant sur leurs différences, en co-construisant les solutions et en partageant les enjeux, les responsabilités et les résultats.

Ainsi, nous souhaitons être l'acteur de référence du cycle de l'eau en France, avec et au service des collectivités publiques.

Pour s'en assurer, nos équipes maîtrisent le traitement et le suivi de la qualité de l'eau à toutes les étapes de son cycle, depuis le prélèvement dans la ressource naturelle jusqu'au rejet dans le milieu. Au-delà de notre expertise, nous innovons au quotidien pour rendre nos services, procédés de traitements et installations toujours plus performantes, au service d'une eau et d'un assainissement de qualité.

L'activité Eau de Veolia en France, en quelques chiffres, c'est :

- **25,5** millions de personnes desservies en eau potable
- **2000** usines de dépollution des eaux usées gérées
- **6,9** millions de clients abonnés
- **17,3** millions d'habitants raccordés en assainissement
- **1,7** milliard de m<sup>3</sup> d'eau potable distribués
- **1,3** milliard de m<sup>3</sup> d'eaux usées collectées et dépolluées
- **2051** usines de production d'eau potable gérées

## 6.11 Les offres innovantes VEOLIA

### OFFRES INNOVANTES VEOLIA



### ACTEUR MAJEUR DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX,

Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.

### VIGIE COVID-19



Veolia, l'IPMC (CNRS-Université Côte d'Azur), la start-up IAGE et le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM), collaborent sur l'optimisation de Vigie Covid-19, leur solution pionnière permettant de détecter et quantifier dans des temps records la présence du SARS-CoV-2 dans les eaux usées. Cette méthode a déjà permis de détecter et quantifier les variants alpha, bêta, gamma, puis le variant delta et depuis le variant Omicron. Aujourd'hui utilisée de manière expérimentale en complément des données cliniques existantes, la présence du Sars-Cov-2 dans les eaux usées a le potentiel de devenir un nouvel indicateur d'aide à la gestion de la pandémie.

Le laboratoire national de référence (LNR) vient ainsi de lancer un processus d'harmonisation et de consolidation des méthodes de surveillance, nommé

par les ministères de la Santé et de la Transition écologique. Vigie Covid-19 est la plus opérationnelle en Europe pour la quantification du SARS-CoV-2 dans les eaux usées. Grâce aux techniques de criblage PCR, elle permet également d'identifier la présence de mutations connues issues de variants existants du virus et d'évaluer leurs concentrations. Puis, les procédés de séquençage fournissent une identification des mutations ainsi que les proportions des différents variants. La campagne sur le variant Omicron, réalisée par Veolia et ses partenaires au mois de décembre 2021 sur une douzaine de sites municipaux et industriels répartis en Europe, a permis de poursuivre la mise au point de la solution Vigie Covid-19 et de constater les avancées significatives suivantes :

- ❑ Il suffit de deux semaines pour lancer une campagne de suivi d'un nouveau variant ;
- ❑ Le criblage PCR d'un échantillon ne nécessite désormais que quelques heures à une journée ;
- ❑ Le séquençage d'un échantillon prend moins d'une journée sans mise au point préalable ;
- ❑ Les résultats sont exploitables dès la survenue du nouveau variant sur un territoire.

## OFFRES INNOVANTES VEOLIA



DIABOLO  
par VEOLIA



### LE CHARBON ACTIF EN TOUTE CONFIANCE

L'instruction DGS du 18 décembre 2020 est venue clarifier un flou réglementaire au sujet des métabolites de pesticides dits "pertinents", et préciser les modalités de gestion des métabolites "non pertinents".

Cette nouvelle instruction pesticides entraîne une dynamique d'évolution du contrôle sanitaire dans les régions, qui va faire émerger de nombreuses situations de non-conformités liées aux métabolites de pesticide. Certains métabolites sont déjà connus, d'autres non.

Le charbon actif est le traitement recommandé pour la plupart des métabolites de pesticides.

- ❑ Pour choisir le charbon le mieux adapté à chaque problématique locale (nature et concentration des métabolites, fluctuations saisonnières ou météorologiques, influence de la matrice de l'eau) et **choisir le meilleur charbon actif** Veolia a développé Diabolo, une solution modulaire pour en toute confiance **choisir le charbon qu'il vous faut.**
- ❑ Diabolo est une solution mobile, rapide et peu coûteuse pour en toute sécurité choisir la meilleure solution.

## TÉLÉO



### "TELEO ALARMES CONSTITUE LA TOUR DE CONTRÔLE DU TÉLÉRELEVÉ."

Veolia Eau poursuit le développement de la suite logicielle TELEO pour exploiter toute la richesse du télérelevé.

#### Ce module permet entre autres :

- ❑ de contribuer à sécuriser la qualité de l'eau distribuée en mettant en évidence les phénomènes de retour d'eau.
- ❑ de garantir l'exhaustivité des recettes du service de l'eau grâce à la détection des consommations sur points d'eau sans abonnement et des suspicions de fraude (compteurs retournés).
- ❑ D'identifier les désordres potentiels sur les installations privées des consommateurs grâce aux alarmes fuite - écoulement permanent et risque de gel.

En 2021, grâce aux alarmes "suspicion de fuite" poussées par mail, courriel ou courrier, 57000 fuites ont été réparées par nos consommateurs, pour une économie globale de 3 millions de m3 (environ 1000 piscines olympiques). Un geste utile tant pour la planète que pour le portefeuille des consommateurs !

À l'hiver 2020-2021, ce sont 23 000 consommateurs qui ont bénéficié d'une alarme "risque de gel de votre compteur", leur permettant de prendre les mesures nécessaires pour éviter un fâcheux désagrément.



## 6.12 Attestations d'assurances

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **GRAS SAVOYE**., société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707, dont le siège est sis :

Immeuble Quai 33- 33 quai de Dion-Bouton  
92800 PUTEAUX,  
Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société : **VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux**  
**21 rue la Boétie**  
**75008 Paris.**

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » Portant les numéros **2022/FR/PDBI/001** par **CODEVE Insurance Company DAC**, Floor 4 - 25/28 Adelaide Road - Dublin D02 RY98 – Ireland; et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros **FR00019007PR** et **FR00019008PR** émises par **XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland ([www.centralbank.ie](http://www.centralbank.ie)),

Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :

**VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX**  
**21, rue La Boétie**  
**75008 PARIS**

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evénements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2022** jusqu'au **31 Décembre 2022**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Puteaux, le 28 Décembre 2021



### Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

**VEOLIA ENVIRONNEMENT**  
21, rue La Boétie  
75008 PARIS  
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

**VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX**  
21, rue La Boétie  
75008 PARIS  
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218422** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

**Responsabilité Civile Exploitation**

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

10 000 000 EUR Par sinistre

**Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle**

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

10 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

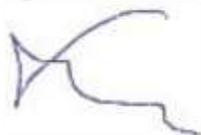
Période d'assurance du 01/01/2022 au 31/12/2022

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

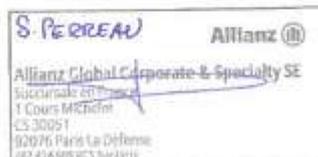
Fait à Paris La Défense, le 17/12/2021

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



### Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

**VEOLIA ENVIRONNEMENT**  
21, rue La Boétie  
75008 PARIS  
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

**VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX**  
21, rue La Boétie  
75008 PARIS  
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218522** garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder **10 000 000 EUR** pour la période d'assurance :

**GARANTIES DE BASE :**

**RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT 10 000 000 EUR**

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

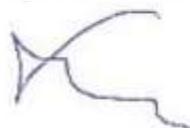
Période de la police du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 31/12/2021

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :





<i>Notre référence à rappeler dans toute correspondance :</i>	
N° ASSURE : F18746E N° CONTRAT : 1351.001/ 2 85834 N° SIREN : 572 025 526	
Pour tout renseignement contacter : <b>SMA SA Grands Comptes Entreprises</b> 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 Paris Cedex 15 Tél : 01.40.59.70.00 Fax : 01.40.59.70.57	<b>VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX</b> 21, rue La Boétie 75008 PARIS

#### Contrat d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS

Période de validité : du 01/01/2022 au 31/12/2022

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** pour l'ensemble de ses filiales.

#### 1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
  - Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
  - Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
  - Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
  - Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
  - Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
  - Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA**  
**SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
  
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
  
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
  
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
  
- Etanchéité de toitures.

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA**  
**SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





- Revêtements textiles et plastiques,
  - Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
  - Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
  - MOE de désamiantage
  - Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
  - Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
  - Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DOM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
  - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
  - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
- travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>(1)(3)</sup>, ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>(2)(3)</sup>,
  - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publiée par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
  - procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
    - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>(3)</sup>,
    - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
    - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

*(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de par l'Agence Qualité Construction AQC) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P*

*(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE : [www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)*

*(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)*

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA  
SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)



## 2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant des garanties
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p><b>En Habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p><b>Hors Habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.</p>
	<p><b>En présence d'un CCRD :</b> Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	<p><b>Marché d'entreprise</b> 1 000 000 € épuisable par année d'assurance</p>
	<p><b>Marché de maîtrise d'œuvre</b> 350 000 € épuisable par année d'assurance</p>
<p><b>Durée et maintien des garanties :</b> La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

## 3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

SMA COURTAGÉ, DÉPARTEMENT COURTAGÉ DE SMA SA  
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

---

**La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.**

Fait à PARIS  
Le 14/12/2021

Le Président du Directoire  
Par délégation



---

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA**  
**SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





Notre référence à rappeler  
dans toute correspondance :

N° souscripteur : F18746E  
N° contrat : 1351.001 / 2 85834  
N°SIREN : 572 025 526

**VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES  
EAUX**

**21, rue La Boétie**

**75008 PARIS**

Pour tout renseignement contacter :  
**Site de gestion**  
**SMA SA Grands Comptes Entreprises**  
8 rue Louis Armand - CS 71201  
75738 PARIS CEDEX 15  
Tél : 01.40.59.70.00  
Fax: 01.40.59.70.57

## **CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES NON SOUMIS**

### **Attestation d'assurance 2022**

**Valable à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022**

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA  
SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations.
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maîtrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrierie Miroiterie y compris façades aluminium

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA**  
**SMA SA**

Société anonyme à directeur et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





**Ce contrat garantit**

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,
  - pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,
  - lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :
    - Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
    - Eoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
    - Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
    - Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
    - Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT
- Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.
- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,
  - pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

**les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :**

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder 10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1-I du Code des assurances.	<b>Marché d'entreprise :</b> 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	<b>Marché de maître d'œuvre :</b> 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	<b>Sauf marchés relatifs à :</b>
	- <b>construction d'éoliennes</b> : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- <b>réseaux de chaleur</b> : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- <b>cuves et réservoirs</b> : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- <b>installations photovoltaïques</b> : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
Garantie dommages en répercussion	- <b>réseaux enterrés</b> : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	<b>Tous marchés confondus</b> : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA**  
**SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

**La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.**

Fait à Paris,  
Le 14/12/2021

Le Président du Directoire  
Par délégation



**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA**  
**SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)



## Ressourcer le monde

**Veolia**  
30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers  
[www.veolia.com](http://www.veolia.com)